283 1950 3

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

Kurt LEWENT, Contributions à la lexicographie provençale 289
A. G. HATCHER, Le *lai du Chievrefueil* 330
Al. MICHA, Sur les sources de la « Charrette » 345
P. LE GENTIL, A propos d'*Amadas et Ydoine* 359
L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt* (deuxième article).. 374

MÉLANGES

István FRANK, Nouveau ms. catalan du sirventés « Si tots temps vols ». 393
CH. FOULON, Jehan Bedel ou Jehan Bodel ? 397

COMPTES RENDUS

Studies... R. L. Graeme RITCHIE (M. R.) 400
I. La « Vesio » de Bernat de So et le « Debat entre Honor e Delit » de Jacme March, ...suivis du « Siventés » de Joan de Castelnou ; — II. Les « Coblas »... de Jacme, Pere, et Arnau March, éd. et trad. par Amédée PAGÈS (A. JEANROY) 401
Jean SONET, Le roman de *Barlaam et Josaphat* (F. LECOY) 403
Robert EISLER, Danse macabre (F. LECOY) 408

PÉRIODIQUES 413

CHRONIQUE 426

Les prochains fascicules contiendront :

R. BOSSUAT, La chanson d'*Hugues Capet*.
L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt* (*suite*).
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
— *Sire, Messire* (*suite*).
E. A. FRANCIS, Marie de France et son temps.
Albert HENRY, Les noms des jours de la semaine en ancien français.
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Al. MICHA, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
M. RODINSON, *Romania* et autres mots italiens d'origine arabe.

Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

CONTRIBUTIONS
A LA LEXICOGRAPHIE PROVENÇALE

En 1940, M. Jeanroy a édité, dans les *Annales du Midi*, 52, 241-279, dix-huit poésies provençales du XIV^e siècle d'après le manuscrit de Barcelone. C'est huit ans seulement après sa publication que j'ai eu l'occasion d'étudier cet intéressant article. Il va sans dire que le texte établi par M. Jeanroy donne à peine lieu à critique. Mais il offre, surtout du point de vue lexicologique, nombre de petits problèmes non résolus ; je voudrais essayer d'en éclairer quelques-uns, trop heureux si mes solutions pouvaient avoir l'approbation du vénéré maître des études provençales [1].

abastar

Le mot n'est pas dans le glossaire. Le *SWB* de Levy ne l'enregistre pas non plus. Son *P. D.* le porte dans les deux acceptions de « suffire » et de « pourvoir » signalées déjà par Raynouard (*L. R.*, II, 192). Celui-ci en ajoute une troisième, celle d'« abonder ». Mais aucun des trois exemples qu'il offre pour *abastar* ne prouve que le mot ait eu ce sens. Ses traductions mêmes n'usent pas du mot « abonder » [2]. La publication

1. Abréviations :

L. R. = Raynouard, *Lexique Roman*, Paris, 1836-1845 ; *P.-C.* = Pillet-Carstens, *Bibliographie der Troubadours*, Halle, 1933 ; *S. W. B.* = Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, Leipzig, 1894-1924 ; *P. D.* = Levy, *Petit Dictionnaire Provençal-Français*, Heidelberg, 1909 ; *T.-L.* = Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, I-II, Berlin, 1925, 1936.

2. Dans Raynouard, le verbe *abastar* est suivi du substantif *abastamen*. Ici encore, Raynouard interprète par « abondance ». Mais le seul exemple qu'il donne pour cette signification ne prouve rien ; « suffisance » convient aussi bien.

de M. Jeanroy fournit la preuve que le vieux lexicographe n'a pas donnée. Elle se rencontre dans une chanson de Bertran de Sant Rosca (Jeanroy, n° XIII, v. 21) :

> Per so donchs porti·l fays
> d'un foch cubert qu'en vos servir m'aresta,
> gentills, en cuy sobre totas *abasta*
> sens e sabers, que nuyla res no·y fayl.

Cp. aussi Mistral, I, 4, qui mentionne, à côté de « suffire », la définition « abonder », en renvoyant au prov. mod. *abounda*.

ajonher

Nous ne trouvons ce mot dans aucun des dictionnaires courants de l'ancien provençal. Selon la méthode suivie par M. Jeanroy, le mot devrait donc figurer dans son glossaire et même y être pourvu d'un astérisque. Employé comme verbe réfléchi et accompagné de la préposition *ab*, il veut dire « s'unir à », sens que possède le verbe simple et non réfléchi *jonher*. Voici le passage où se trouve *sé ajonher* (Bertran de Sant Rosca, Jeanroy, n° XIII, v. 5) :

> Sofren perylls d'amor, affan e pena,
> e greus sospirs, dampnatges e destrichs
> conquer aymans socors nobles e richs,
> pretz e fin laus que ferms conortz amena
> lay hon *s'agoyn* leyaltat am sofrensa
> e francs volers am cor veray e fi.

Le verbe *ajoindre* existe en ancien français. Parmi les exemples qu'en offrent *T.-L.* (I, 267), il s'en trouve un où le *j* a été remplacé par *g* comme dans le passage provençal que nous venons de reproduire. La forme *agoyn* n'est donc pas nécessairement une faute de scribe.

albir

Dans la locution adverbiale *per albir*, le mot *albir* prend le sens d'« imagination, fantaisie ». Jacme de Toloza l'emploie dans sa chanson *Ges pel temps* (Jeanroy, n° VII, v. 23) :

Car puys c'Amors me fech sentir lo foch
que mon cor art, no fuy en loch que vis
mas *per albir* vostre cors gen asis.

Depuis qu'il est devenu amoureux, le poète n'a pas eu l'occasion de revoir sa bien-aimée ; c'est seulement dans son imagination, dans sa fantaisie qu'il a pu évoquer l'image de la belle dame.

Nous croyons avoir retrouvé cette expression chez deux autres troubadours. D'abord dans une chanson de Cerveri de Girona, *P.-C.*, 434 a, 49 (éd. Kolsen [1]), IV, 5 :

Dona, no·us pusc dir ne far lo desir
ne·l cossir ne·l martir
ne com la nit e·l jorn per vos sospir.
Pero sens dir podez auzir
e sens tir, *per albir*, lo martir, ses falir.

Le poète ne sait pas décrire toutes les agonies de l'amour qu'il sent pour sa dame ; mais celle-ci peut bien se figurer, dans son imagination, le martyre qu'il souffre [2].

Le deuxième passage est de Peire Raimon de Toloza, *P.-C.*, 355, 5 (éd. Cavaliere [3], n° IV), IV, 10 :

Lo jorn que sa cortezia
mi mostret e·m fetz parer
un pauc d'amoros plazer,
parec be que·m volc aucire,
q'inz el cor m'anet sazir,
e'l cor mi mes lo desir
que m'auci d'enveia.
Et eu, cum fols que folleia
fui leus ad enfolletir,
car cuiei so, *per albir*,
qu'ieu eis no·m pens q'esser deia.

Cavaliere traduit les quatre derniers vers comme suit : « Ed

1. *Beiträge zur Altprovenzalischen Lyrik* (= Bibl. dell'« Archivum Romanicum », Serie I, vol. 27), Florence, 1939, n° 6.

2. Kolsen traduit *per albir* par « wenn ihr darüber nachdenkt (si vous y réfléchissez) ».

3. *Le Poesie di Peire Raimon de Tolosa* (= Bibl. dell'« Archivum Romanicum », Serie I, vol. 22), Florence, 1935.

io, come folle che folleggia, divenne subito folle in quanto immaginai, per congiettura, ciò che io stesso non credo debba averarsi. » Dans une note (p. 28), il ajoute qu'il a rendu *per albir* par « per congiettura » pour mettre en relief le verbe auquel il se rapporte (c'est-à-dire *cuiei*).

aizina

Dans sa chanson *Per ço car vey* (Jeanroy, n° XV), Bertran de Falgar oppose la « raison », source de tout bien, à la « volonté », qui tend seulement à satisfaire ses désirs sans considérer la fin où ils la mènent. Appliquant cette « philosophie » à la conduite du seigneur féodal, le poète dit (II, 5) :

> don seynor gran se deu metre en *asina*
> c'am bon coseyll [1] puscha los seus regir,
> car fol voler fay mant seynor venir
> en ço don Pretz e Valor se desana.

La locution *sé metre en aizina* veut apparemment dire « prendre à cœur, faire des efforts », sens qui n'a pas encore été relevé ailleurs et ne se trouve pas non plus dans le glossaire de M. Jeanroy. Les acceptions du substantif *aizina* connues jusqu'ici sont « ustensile ; commodité, occasion ; aise, repos ». Pour arriver à la signification proposée, ci-dessus, de l'expression *sé metre en aizina*, il faut partir du sens « occasion » ; pour se procurer une occasion, on doit faire des efforts. Le verbe *aizinar* a parcouru au moins une partie de ce chemin sémantique : le verbe actif signifie « arranger, préparer », le verbe réfléchi « se mettre à, s'essayer » (*P. D.*).

asim

Ce mot est employé par Bertran de Sant Rosca dans *Aras can vey*, chanson adressée à la Vierge (Jeanroy, n° XII), V, 2 :

> Per qu'ieu donch prech am cor fi que m'esperta
> a vos, qu'etz flors sobre totas *asima*
> de gay repaus...

M. Jeanroy voit dans *asima* le féminin d'un adjectif *asim*, qu'il

1. « Discernement, prudence ».

rend par « pur ». Comme l'indique l'astérisque dont il marque le mot dans son glossaire, *asim* n'a encore été trouvé dans aucun texte provençal. Nous ne connaissons pas les raisons pour lesquelles l'éditeur attribue à cet adjectif le sens de « pur ». Cependant, avant d'établir un mot nouveau et dont l'interprétation doit rester toujours un peu douteuse, nous préférerions chercher un mot connu qui puisse nous aider à comprendre ce passage. Voilà que se présente le mot *sima* = *cima* « sommet » : *asima* serait donc *a cima* « au sommet ». Dans la même chanson (I, 8), Bertran nomme la Vierge *cims de valors en cuy bos laus demora*, et un autre poète de ce groupe, Gaston de Foix, se sert de la même métaphore pour exprimer un haut degré (Jeanroy, n° VIII ; II, 8) :

Per qu'enaixi co·l marinier que rema
contra mal temps, cercan port hon gandischa,
cerca mos cors, per tal que s'esjauzisca,
mi dons, car es de prez sus alta *cima*.

Les deux poètes du XIV^e^ siècle ont eu un prédécesseur dans le troubadour Raimon de Miraval, qui, dans un passage cité par Raynouard (II, 395) emploie même les deux mots *cim* et *cima* côte à côte (*P.-C.*, 406, 3 ; III, 1-2) :

Quar etz de pretz al *sim*
en la plus alta *cima*
e de valor al prim
que part las valens prima.

Si l'on veut, on pourrait faire remonter l'usage figuré de *cim*(*a*) à Marcabru, qui dit dans *P.-C.*, 293, 37 (éd. Dejeanne, p. 180), II, 3 :

C'amors a signifianssa
de maracd'o de sardina,
e[s][1] de joi *cim*'e racina

Il est à remarquer que Mistral (I, 558) indique la locution *a cimo* « à la cime ». Enfin, l'idée que la Vierge est « une fleur de gai repos au sommet (c'est-à-dire « au-dessus ») de toutes

1. Texte peu satisfaisant ; il faudrait lire *e's* = *e es* ou, avec d'autres manuscrits, *qu'es*.

les autres » n'a rien de surprenant quand on se rend compte du style de ces dix-huit poèmes [1].

Nous croyons donc que, jusqu'à nouvelle preuve de son existence, l'adjectif *asim, asima* ne devrait pas figurer dans les dictionnaires provençaux.

càs

Le glossaire donne à ce mot le sens de « difficulté, obstacle » pour un passage de Bertran de Sant Rosca (Jeanroy, n° XIII, v. 24) :

> Per qu'ie·us sopley m'aleugetz del trebayl
> c'ay, puos gran cas totz [mos] joys me contrasta.

Voici comment l'éditeur semble avoir compris ces deux vers : « C'est pourquoi je vous supplie de soulager le tourment que j'ai, parce qu'un grand obstacle s'oppose à toutes mes joies. » Quel est cet obstacle, sinon le *trebalh* dont parle le poète à la fin du premier de ces deux vers ? Comment *cas* a-t-il pu arriver au sens que lui attribue M. Jeanroy ? Enfin, avait-on en ancien provençal la variante *puos* de la conjonction *pos, pois* ? D'ailleurs le ms. n'a pas *cas*, mais *car*, et *mos* a été ajouté par l'éditeur pour suppléer la syllabe qui manque, correction qui rend à ce vers la construction métrique de 4 + 6 syllabes exigée par les règles.

Nous croyons qu'on peut garder le *car* du ms., tout en renonçant à insérer *mos*. La lacune nous semble être dans le premier hémistiche. C'est *puos* qui est suspect. Nous ne doutons pas qu'il ne faille séparer le *p* du reste de ce mot ; on obtient ainsi *uos* qui n'est autre que *vos*. Quant au *p*, nous supposons que le scribe a omis le sigle qui ferait de ce *p* la préposition *per*. Les deux vers devraient donc avoir la forme suivante :

> Per qu'ie·us sopley m'aleugetz del trebayl
> c'ay per vos gran, car totz joys me contrasta

et être traduits par : « C'est pourquoi je vous supplie de me

1. A cet égard, voyez ce que dit M. Jeanroy sur ces épithètes attribuées à la Vierge (*Hist. litt. de la France*, XXVIII, 119).

soulager le grand tourment que je souffre par (ou : pour) vous ; car il s'oppose à toutes mes joies ».

La construction d'*aver* avec le double accusatif du régime direct [1] et d'un adjectif complément du verbe est fort usité en ancien provençal. En voici quelques exemples, pour lesquels nous nous bornons à ceux où le régime direct est, comme dans notre texte, un pronom relatif. *E près escut e lansa que ac melhor* (*Gir. Ross* ; éd. Michel, p. 14, v. 9) ; *Ar estay totz segurs Honoratz le cors santz, Quitis de la paor c'avia tan gran enantz* (*Sant Honorat*, éd. Suwe, v. 2187) ; *Mostra lo poder c'as tan grant, L'arma rent ad aquesi enfant* (*Sant Honorat*, éd. Sardou, LXXI, 81) ; *Ges Bretanha no·s pot enquers calhar Que no·s planha per un rey que ac bo* (Mat. de Caerci, *P.-C.*, 299, 1, éd. Appel, *Prov. Ined.*, p. 193, IV, 2).

concost

Le mot est un *hapax legomenon*. Il se trouve dans la pièce n° XVII (Bertran d'Espayna), dont nous allons reproduire la strophe (III) qui le contient :

Si visso·l rich la fi lor, com ve tost,
e quals destrichs aprop la mort los sech,
ges contra Pretz no foron tan irech,
mas franxamens camino al *concost*,
si que no vey lo verai sendier quest
per lo qual van, Amors, li vostre amich,
entr'els amans, hon nuyls avars no·s vich
ni nuyl malvat home ni dezonest.

Notre texte diffère légèrement de celui de M. Jeanroy. Au lieu de *vey* (v. 21), qui est la leçon du manuscrit, l'éditeur avait mis *van* dans le texte. Mais *van* se retrouve dans le vers suivant, tandis que *vey* donne un sens tout à fait satisfaisant. La construction de *vey* accompagné de l'accusatif d'un substantif et d'un participe passé se rencontre aussi dans la deuxième strophe de notre poésie :

Mas lo mon truep de tans de mals compost
qu'a penas *pretz vey* per homes *request*.

1. Substantif ou pronom, dans notre cas le pronom relatif *que* (dans *c'ay*).

Elle n'est cependant pas une particularité de notre poète. L'auteur de la poésie n° III, Thomas Periz de Fozes, l'emploie également (v. 25-27) :

> *Lo reprovier* c'om ditz mest nos soven
> que per servir leyalmen s'endeve
> mal e destrichs *vey* clar *proat* en me.

Une deuxième fois nous nous sommes écartés du texte de M. Jeanroy : c'est au vers 23, où nous lisons *entr'els amans* au lieu d'*entre·ls amans*. Dans *entre·ls amans*, le mot *amans* est un substantif, dont le sens est identique à celui d'*amich* du vers précédent (*Amors, li vostr'amich*), et nous ne voyons pas quelle valeur il faudrait attribuer à la préposition *entre*, flanquée ainsi de deux synonymes. Dans *entr'els amans*, au contraire, *amans* (pour *aman*) serait le gérondif, et l'expression voudrait dire « s'aimant entre eux » [1].

Ces retouches textuelles ne changent rien au sens général de la strophe. « Si les riches, dit le poète, savaient avec quelle rapidité la fin s'approche, et quelles peines les attendent après la mort, ils ne seraient pas si hostiles à *Pretz* ; mais ils marchent franchement à leur destruction (perdition) de sorte que je ne (les) vois pas chercher le vrai chemin que vont, Amour, s'entr'aimant, vos amis et où on ne voit nul cupide ni nul homme mauvais et deshonnête. »

Dans cette traduction, nous avons donné au mot *concost* la signification de « destruction, perdition », la seule qui nous semble s'accorder avec le contexte. La poésie qui nous occupe ici est d'un caractère moral et religieux plutôt qu'amoureux, malgré les expressions empruntées au langage des troubadours, particulièrement le mot « amour ». L'image du *verai sendier* et de son contraste, la mauvaise voie, pour désigner la vie bonne ou mauvaise, est une réminiscence de la Bible, où on la rencontre à bien des endroits. Le passage qui, à notre avis, exprime cette idée des deux chemins le plus clairement est celui cité ci-dessous *in extenso* au chapitre sur *encreza* et où il est dit que le chemin spacieux mène à la perdition, tandis que l'autre, le chemin resserré, mène à la « vie ».

1. Dans l'ancienne langue, le pronom réfléchi est, comme on sait, souvent supprimé devant le gérondif.

Si donc la traduction de *concost* par « destruction, perdition » peut être regardée comme presque évidente, il est moins aisé de justifier l'existence de ce mot devant la linguistique. Nous allons le tenter, si aventureuse que puisse paraître notre entreprise. Pour en indiquer par avance le résultat, nous croyons que *concost* se rattache, de manière ou d'autre, au lat. concŭssum (substantif ou participe passé employé substantivement). Le sens ne s'y opposera pas. Comme concutere voulait dire « labefacere, frangere, delere » (*Thes. Ling. Lat.*, IV, 120), le substantif pouvait bien avoir développé le sens de « destruction ». Cependant, *concŭssum* aurait dû devenir **concọs* en ancien provençal. Ce n'est pas seulement le *-t* final qui est embarrassant, c'est aussi la nature ouverte de l'*o*. Car, dans notre poésie, *concost* rime avec des mots en *-ọst*. Or, c'est un fait singulier que quelques substantifs (ou participes passés employés substantivement) en *-ọs* avaient, à côté d'eux, des formes en *-ọst*. Dans les trois exemples que Raynouard (*Lex. Rom.*, III, 154) donne de la locution adverbiale *a rescos* « en cachette, secrètement », le mot *rescọs* (< *re* + *exco(n)sum*) a indubitablement un *e* fermé, tandis que, dans les trois passages cités par Levy dans son *Suppl. Wb.* (VII, 258) pour *a rescost* (même sens), l'*o* de *rescost* est aussi indubitablement ouvert [1]. Semblablement, à côté de *respọs* (< *respo(n)sum*) avec *ọ*, il y avait *respọst*, qui dérive son *o* ouvert d'un *resposĭtum (influence de pŏsĭtum, participe de ponere) pour responsum (lat. class.) ou *respondūtum (lat. vulg.). Ce doublet *respọs–respọst* a probablement donné le branle au développement de celui de *rescọs-rescọst*. C'est dans ce moule qu'a été jeté, à ce que nous croyons, le mot *concost*. Seulement, la forme correcte *concọs* [2] n'est pas

1. Il y avait, de la même locution, la forme sans le préfixe *re-* : *a escos*, *en escost* (Levy, III, 186) ; mais les exemples trouvés jusqu'ici sont tous en prose. La seule fois, que le participe pur *ẹscost* paraît dans la rime, c'est dans une laisse très courte de la « Croisade contre les Albigeois », laquelle comprend les mots *aọst*, *cọst* d'un côté, *ọst*, *tọst*, *rọst*, *prebọst*, *respọst* de l'autre. Rien n'est donc à inférer de là sur la nature de l'*o*.

2. Ainsi qu'il n'existe aucun exemple de **concos* (du verbe non attesté **concodre*), il ne semble pas qu'on ait formé un substantif (ou participe passé employé substantivement) d'aucun des verbes attestés du type *-cūtere*. Cependant, il y a dans Levy (VII, 736) un passage obscur pris dans « Sünders

attestée. Il n'y a pas même trace du verbe **concodre* (< *concutere*), ni en ancien provençal ni, que nous sachions, en aucune autre langue romane. Il y a *escodre*, *rescodre*, *socodre* mais pas de **concodre*. Cela veut-il dire que *concodre* et *concos* n'ont pas existé dans la langue parlée non plus ? Si l'on nie cette possibilité, ne serait-il pas possible de supposer que *concos(t)* est un néologisme qu'on aurait créé en remplaçant, sous l'influence d'un verbe tel que *confondre* « détruire », la première syllabe de *socodre* ou *escodre* par le préfixe *con-*, parce que le sens du radical *-codre* paraissait être plus fort, plus intense que celui du radical *-fondre* ?

congalhar

Le glossaire enregistre le verbe, mais sans traduction. Dans les variantes, qui contiennent parfois de courtes notes explicatives, le numéro du vers où se trouve le mot est suivi de cette remarque laconique : « Sens (?). » Nous allons faire une tentative, assez osée, pour répondre à l'interrogation de l'éditeur.

Voici le texte en question, tiré d'une poésie de Guillem Vetzinas (Jeanroy, n° XVI), V, 1-4.

> Poder avetz sobre mi caschu mes
> tan principal que lo pretz d'una mayla
> no pretz mon cors, car nuy[l] gautg no·s *congalha*,
> si per merce no·m prenetz per sotzmes.

Reue » qui pourrait nous en fournir un. Il s'y agit d'un péché commis par un vieillard :

> Et ai meravilas d'ome vielh ni dios,
> can pecca per flaquesa, quant es de son sen blos
> e·l jovens e la forsa l'a laissat e *socos*.

L'éditeur du poème (Suchier), voyant dans *laissat* et *socos* deux participes passés, avait traduit *socos* par « (geschüttelt) geleert ». Levy remarque, avec raison, que cette définition ne convient pas et qu'il faut s'attendre à quelque chose comme « abandonné ». Mais, ajoute-t-il, comment le mot *socos* serait-il parvenu à cette signification ? Nous osons proposer une autre solution, d'après laquelle le mot *e* ne serait pas la conjonction (*et*), mais la préposition *en* et *socos* le substantif *subcussum*. Le verbe *socodre* veut dire « secouer » aussi bien que « dénuer ». Le substantif *socos* pourrait donc avoir signifié l'état d'être secoué (par l'âge) ou dénué (de ses forces par l'âge), c'est-à-dire la décrépitude (de la vieillesse). Si notre interprétation est correcte, le dernier vers serait à traduire par : « et la jeunesse et la force l'ont laissé dans la décrépitude ».

D'abord un mot sur la construction de la phrase. Nous croyons que le deuxième hémistiche du troisième vers (*car nuyl gautg no's congalha*) est une sorte d'intercalation et pourrait aussi bien être mis entre parenthèses. Le reste de la phrase n'offre pas de trop graves difficultés : la dame a un tel pouvoir sur le poète qu'il ne considère pas « son corps » comme ayant la valeur d'une « maille » si la dame ne l'accepte pas comme son esclave.

Mais quel est le sens de *congalha?* Nous aimerions le rapprocher du verbe *egalar*. Les formes avec *l* mouillé sont fréquentes en ancien provençal, et, au lieu d'un simple *e-* au commencement du verbe *egal(h)ar*, on rencontre assez souvent *-en*, et aussi *-es*. Cela semble prouver qu'on avait fini par regarder *-gal(h)ar* comme le radical d'un verbe qu'on préfixait de divers éléments formatifs bien connus, tels que *en-* et *es-* au lieu de *e-*. Il ne serait donc pas du tout étonnant de trouver aussi *con-* parmi ces préfixes. Au contraire, on aurait pu s'attendre à rencontrer *congalhar*, au lieu d'*e(n)galhar*, plus tôt et plus souvent. Tandis que les préfixes *en-* et *es-* n'ont aucun rapport visible avec le sens du verbe « égaler », le préfixe *con-*, voulant dire « ensemble, avec » [1], serait bien à sa place dans un verbe qui exprime l'action de réunir plusieurs objets pour en constater les qualités respectives. En effet, le verbe *comparar*, synonyme d'*e(n)gal(h)ar*, offre ce préfixe dès son origine latine. En vue de cette affinité sémantique des deux verbes, on pourrait aussi dire que *congalhar* est une forme hybride, née d'une contamination de *comparar* et d'*engalhar*. C'est au moins une des autres langues romanes qui a formé un verbe d'après ce principe. L'italien possède *conguagliare* à côté d'*agguagliare* et *ugualhare*. Nous ne croyons pas que Guillem Vetzinas ait inventé le verbe provençal *congalhar* : rien ne l'aurait empêché d'employer *engalhar*, la forme du verbe qui nous est familière.

La phrase dont *congalha* est le verbe (*car nuyl gautg no's congalha*) veut donc, à notre avis, dire : « car aucune joie ne se compare. » Elle se comprendrait plus aisément si elle était placée après *sotzmes*. Il est vrai qu'il y manque l'indication de

1. Cp. *composer, complot, concourir, condenser, confondre, consonance,* etc.

ce à quoi aucune joie ne peut être égalée. Mais, c'est un fait bien connu que les pronoms personnels sont souvent supprimés, si ce à quoi ils se rapportent est facile à sous-entendre. C'est le cas ici : pour le poète, aucune joie ne serait comparable à celle de voir la dame l'accepter comme entièrement soumis à elle. Pour rendre cette pensée plus claire, le poète aurait pu ajouter *i* après *no·s* et dire : *car nuyl gautg no s'i congalha*. Mais ce procédé rendrait le vers trop long d'une syllabe.

deviza

Ce mot aurait mérité une mention dans le glossaire. Les dictionnaires de Raynouard (*L.R.*, II, 38) et de Levy (*SWB*, II, 205) ne sont pas très rassurants sur le ou les sens de *deviza*. Raynouard en donne deux : « division, partage » et « devise », illustrant chacun d'eux par deux exemples. De ces quatre interprétations, Levy met les trois dernières en doute, tandis qu'il semble accepter la première. Celle-ci, cependant, ne nous semble pas valoir mieux que les autres. Il s'agit d'une *tenson* entre le Dauphin et Bauzan, composée de trois poésies différentes : une question de Bauzan, la réponse du Dauphin et une réplique de l'interrogateur (*P.-C.*, 45, 1, publié par *A. Kolsen, Trobadorgedichte*, Halle, 1925, n° 5). Bauzan donne au Dauphin à choisir la meilleure d'entre quatre *amistatz*[1]. C'est le Dauphin qui emploie le mot *deviza* dans sa réponse (II, 1) :

> De catre *devizas* d'amor
> me mandatz chauzir la meillor.

Raynouard traduit : « quatre divisions d'amour. » Mais ce n'est pas de parties d'un tout qu'il s'agit ici, et Kolsen a, avec plus de droit, rendu *deviza* par « manière », c'est-à-dire « catégorie, type »[2].

Les constatations de Raynouard n'offrant pas de base assez sûre pour la discussion, nous allons nous borner, dans ce qui suit, à analyser l'article *deviza* de Levy.

1. A savoir : a) *bona domna-druts prezatz*, b) *pros cavaliers-tozeta*, c) *domn'avinentz-bels tozetz*, d) *tozeta-tozetz*.

2. Cp. *T.-L.*, II, 1878, 26 ss. et Godefroy, II, 702 ; tous les deux glosent par : « manière, sorte, genre, qualité ».

Nous en acceptons sans hésiter le premier titre : « Teilung, Trennung. » Il est parfaitement justifié par rapport à l'origine du mot *deviza* et de l'unique exemple offert par Levy : *Paire, filh e sanch esperit Crei un dieu ses deviza.*

La deuxième signification établie par Levy, celle de « Meinung » est sans doute à éliminer. Levy l'adopte de Bartsch, non sans la munir d'un point d'interrogation. Les deux exemples qu'il cite montrent la locution *a ma (sa) deviza*. Ici, encore, l'ancien français nous vient en aide. *T.-L.* (II, 1878, 6 ss.) donnent de nombreux exemples de l'expression *a devise d'aucun*, qu'ils interprètent par « nach jemandes Begehr, Wunsch ». Cette interprétation, nous aimerions l'appliquer aux deux passages que Levy offre sous « Meinung ». Le premier est de Bernart de Ventadorn (*P.-C.* 70, 44 éd. Appel, p. 260 ; III, 5) :

Et ai ne [1] *a ma deviza*
tan de benanansa
que ja·l jorn que l'aurai viza
non aurai pezansa.

Nous sommes du même avis qu'Appel, qui traduit « nach meinem Wunsch », expliquant dans une note (p. 265-6) les raisons de son interprétation.

Le deuxième passage, tiré de l'*ensenhamen* d'Arnaut Guilhem de Marsan, n'est pas sans difficultés. Parlant de Tristan, l'auteur dit :

No fo tan amoros
ni fes mielhs a sa guiza
d'amors *a sa deviza*.
So diretz vos mezis
cant o auretz apris.

Voici comment on pourrait comprendre ces vers. D'un côté, les mots *a sa guiza d'amors* représentent une locution dans laquelle l'adjectif possessif, comme souvent en ancien provençal, joint un substantif, quoique ce dernier soit suivi d'un complément possessif, introduit par *de*. *A sa guiza d'amors* serait donc égal à *a la guiza d'amors* et voudrait dire : « à-la

1. C'est-à-dire de la « *bela semblansa* » que la dame fait au poète.

ancien français [1] il n'existe un seul exemple sûr où ce mot désigne une vraie devise. Et pourtant, les auteurs de chansons de geste, de romans et d'œuvres historiques auraient eu bien des occasions d'en user. Est-il, en vue de ce fait, probable qu'Arnaut Daniel ait employé un mot métaphoriquement [2] qui ne semble pas avoir existé dans le sens réel ? Il est bien remarquable que le *Dictionnaire de la langue française du XVI^e siècle* de Huguet (III, 154) ne donne aucun exemple de cet usage métaphorique du mot, qui, dans les exemples du XVII^e siècle reproduits dans la note, paraît complètement détaché de son origine héraldique. Attribuer à un auteur provençal du XII^e siècle cet emploi de *deviza* que le nord de la France ne semble avoir établi qu'au XVII^e, constituerait, à notre avis, un acte d'anachronisme [3].

Il ne faut du reste pas oublier que le texte d'Arnaut Daniel

---

1. Godefroy (II, 101-2) ne donne pas de passage d'ancien français qui puisse suggérer l'idée de « devise ». *T.-L.* (II, 1875) offrent ces phrases du « Songe Vert » : *Tu portes de ci en avant De cele flor* (le lis) *le droit semblant Toz jors en tote ta cointise. Ço sera ta droite devise.* Cela ressemble de loin à ce qu'on appelle une devise. Mais les éditeurs se gardent bien de donner au mot cette valeur ; ils ont placé cet unique exemple sous le titre de « Merkmal, Abzeichen ». On pourrait appliquer la même interprétation à l'exemple que Godefroy a tiré (Complément, IX, 373) de Brantôme : *Aussi portait-elle pour sa devise la fleur du soucy.* Il le cite, il est vrai, comme preuve du sens de « figure emblématique placée sur une partie de l'écu dans les armoiries ; sentence favorite de quelqu'un ». Ce texte est d'ailleurs trop tardif pour nous servir ici de rien.

2. Le sens serait à peu près celui que le mot a dans les deux passages de La Fontaine cités par Littré et Hatzfeld-Darmesteter : *Et sur ce point, tant qu'il vécut, Diversité fut sa devise* (Contes) et *Plutôt souffrir que mourir, C'est la devise des hommes* (Fables, I, 16). Littré ajoute de M^me^ de Sévigné : *Fais ce que voudras est la devise d'ici*, et de Voltaire : *Il prit pour sa devise : malheur est bon à quelque chose.* Le Larousse du XX^e siècle offre du même auteur : *Variété c'est sa devise*, et de Christine de Suède : *Goûter un peu de tout est l'ingénieuse devise du sage.*

3. Voici ce que dit le dictionnaire étymologique de Bloch-Wartburg (I, 218) : « *Devise*... Le sens moderne développé depuis le XVII^e siècle... paraît venir du langage du blason, où *devise* a désigné une bande de l'écu, puis une formule placée à côté des armoiries ; on trouve déjà le sens de « signe distinctif, livrée » au XV^e siècle ».

contient indubitablement les mots *a deviza*. Devrait-on, quant au sens, les séparer de la locution *a devise* si fréquente en ancien français ? Cp. *T.-L.*, II, 1876-77 « nach Wunsch, gehörig, völlig » et Schulze, *Zschr. f. frz. Spr. u. Lit.*, LX, 149 : « in vollem Mass, volkommen. » Tout en appliquant cette définition *a deviza* au passage d'Arnaut, on pourrait, à la rigueur, garder le texte de Levy et, alléguant un exemple comme le suivant, pris dans *T.-L.* : *S'il eüst biauté a devise, Ne peüst estre en nule guise Qu'il n'eüst ançois mains que plus* (Ille), traduire notre passage par : « car il a le mensonge parfaitement (à sa disposition) ». Mais *aver messoigna* nous semble d'un style fort pauvre et peu digne du *miglior fabbro del parlar materno*. Nous osons donc proposer une autre solution, c'est-à-dire de lire *a devisa* (au lieu de *a devis'a* de Levy) et de voir dans *messoigna* la 3e personne du présent de *messoignar*. Ce verbe n'a pas encore été attesté, il est vrai, en ancien provençal, mais il est dans *Mistral* (II, 330) : *messourga* « dire des mensonges ». Il a existé, en ancien français (Godefroy, V, 232 : *mençongier*) aussi bien qu'en italien, pour lequel Tommaso-Bellini donnent un exemple du XVIe siècle. Pourquoi n'aurait-il pas été d'usage en ancien provençal aussi ? Dans sa formation, il suivrait un type qui est loin d'être rare en ancien provençal. Voici quelques exemples de verbes dérivés de substantifs et ayant, à côté d'eux, des verbes simples auxquels les substantifs sont liés par leur origine : *fa(i)re-afa(i)r(e)-afarar, amar-amor-amorar, batre-batalha-batalhar, coire (cozer)-cozina-cozinar, pen(e)-dir-penedensa-penedensar, tondre-tonsura-tonsurar* [1].

En reconnaissant la légitimité d'un verbe provençal *messoignar*, on donne au vers d'Arnaut Daniel une forme simple et claire : *ques a devisa messoigna*, ce qui veut dire : « car il (l'Amour) ment à perfection [2]. »

1. Le français moderne montre une tendance semblable. Il y a des séries comme ceux-ci : *garnir-garnison-garnisonner, instruire-instruction-instructionner, entendre-intention-intentionner, partir-partition-partitionner, revoir-revue-revuer, trotter-trottoir-trottoirer* (Knauer, *Sprachkunde*, 1932, no 2, p. 3) ; *cloître-clôture-clôturer, réfléchir-réflection-réflectionner, (ré)soudre-solution-solutionner, confondre-confusion-confusionner, émouvoir-émotion-émotionner* (Élise Richter, *Die Entwicklung des neuesten Französisch*, Bielefeld, 1933, p. 43).

2. Les deux derniers vers du passage d'Arnaut Daniel, reproduit ci-dessus,

*
* *

Dans ce qui précède, nous avons mis en doute, pour le mot provençal *deviza*, les significations d' « opinion » (Levy, n° 2) et de « devise » (Levy, n° 3 et Raynouard). En revanche, nous avons établi le sens de « manière, genre, type » et celui de « partage, part, rôle, destin « et démontré l'existence, en ancien provençal, des locutions familières au vieux francais : *a ma (sa) deviza, a deviza, sé metre en la deviza d'alcu*. Grâce à la publication de M. Jeanroy, nous sommes à même d'y ajouter une dernière acception, non encore attestée en ancien provençal, mais évidente à ce qu'il nous paraît. Elle nous est fournie par la poésie n° XI (Bertran de Sant Rocha), V, 5.

> Car el cor dins porte clara *diviza*
> de la fayço vostra que res no·y fayll.

Cela veut dire sans doute : « Car dans mon cœur je porte de

---

n'ont pas encore trouvé une interprétation satisfaisante. Qu'il nous soit permis d'en donner ici une nouvelle explication, différente de celles de Canello et de Lavaud. (Levy ne dit pas comment il les a compris.) Canello, corrigeant, au dernier vers, *men* en *mens* et *posca* en *poiria*, traduit : « che tanto bene sa disputare, potrebbe egli dare dei punti. » Malheureusement il ne dit pas comment le texte provençal se prête à une telle traduction. Lavaud suit, comme Levy, le ms. *A*, adoptant, au dernier vers, la correction de celui-ci, qui ajoute *que* au commencement du vers pour suppléer la syllabe qui manque. Voici la traduction de Lavaud : « car il conteste si doucereusement qu'il pourrait me tromper même sur un fil déjà promis », ce qu'il explique, dans les notes, ainsi : la dame ne tient pas sa promesse, n'eût-elle promis rien qu'un fil. Mais nulle part le poète ne parle d'une promesse. Dans le vers qui précède, il s'agit de la manière dont l'Amour sait discuter. Or, le verbe *falsar*, par rapport aux armes protectrices (écu, haubert, etc.) signifie « percer ». Nous croyons qu'Arnaut l'emploie ici d'une manière métaphorique. L'Amour sait discuter si suavement qu'il peut « percer un fil », ce qui correspondrait à peu près à la locution moderne « couper un cheveu en quatre ».

Laquelle de ces trois interprétations qu'on préfère, le subjonctif *posca* est difficile à justifier. La correction faite par Canello (*poiria* pour *posca*) est donc tentante : elle enlève l'obstacle syntaxique tout en fournissant la syllabe qui manque. Mais la correction nous semble, quoi qu'en dise Canello (p. 205), assez forte.

votre figure une claire *image* sans que rien (aucun trait) y manque ».

Plus d'un troubadour, avant Bertran, a exprimé la même idée. Nous nous bornons à citer un passage de Giraut de Bornelh (éd. Kolsen, n° 4 ; VI, 1-2), parce qu'il nous semble indiquer comment *deviza* est parvenu à la signification d' « image » :

Tan be·m sap lo cor comtar
la beltat e·l pretz sobrer.

Le verbe *comtar* a ici le sens de « décrire, dépeindre », le même que peuvent avoir l'ancien français *deviser* et le provençal *devizar* [1]. De là l'ancien français *devise* « description » (*T.-L.*, II, 1877, 50), dont l'évolution sémantique à « image » n'est pas difficile à comprendre. Le pendant provençal de l'ancien français *devise* « description » n'a pas encore été trouvé, il est vrai ; mais en vue de notre passage, il est bien probable qu'il a existé.

deyops

Dans la *canso-dança* de Bertran de Sant Rosca (Jeanroy, n° XII) se trouvent les vers suivants (5-8) :

Adonchas m'art desiran e·m trasfora
us fochs corals que destreynen m'aflama
de vos amar, qu'etz plans deyops e rama,
cims de valors en cuy bos laus demora.

Dans son glossaire, l'éditeur enregistre le mot qui va nous occuper ici, non seulement sous *deyops*, mais aussi sous *yops*, sans en donner une explication ni à l'un ni à l'autre endroit.

1. C'est au moins le *P. D.* de Levy qui l'enregistre. Dans son *SWB* (II, 205), il ne mentionne que le sens de « einteilen, bestimmen ». Pourtant, son dernier exemple, pris dans Rambertin de Buvalel, prouve, malgré les hésitations du lexicographe, la signification discutée ici. Il semble que Levy soit plus tard revenu des doutes qu'il avait exprimés dans le *SWB*. Peut-être, aussi, avait-il trouvé en attendant d'autres exemples qui lui paraissaient plus sûrs. Quoi qu'il en soit, la définition de « dépeindre » fit son entrée dans le *P. D.*, qui fut rédigé après la publication du deuxième volume de la grande édition de son lexique.

Cela montre qu'il était incertain sur la forme même de ce mot énigmatique. Ne sachant non plus ce que pourrait être *deyops*, nous proposons de décomposer ce groupe, non en *de yops*, mais en *d'eyops* et de voir en *eyops* le mot qui se présente en ancien provençal ordinairement sous la forme *isop*, en fr. mod. sous la forme *hysope*.

L'hysope est un arbrisseau aromatique et médicinal qui semble avoir joui, au moyen âge, d'une certaine popularité. Originairement une plante sauvage, l'hysope se cultivait aussi dans les jardins, soit pour son arome, soit pour sa valeur médicinale. Un passage, datant de 1363 et cité par Godefroy (IX, 779) n'admet aucun doute là-dessus : *Pour avoir esdits jardins faict plusieurs carreaux de sauge, exope, lavende...* C'est sans doute l'usage qu'on faisait de cette plante comme un des ingrédients de l'eau bénite qui fit prendre au mot *isop* la signification de « goupillon » [1], et le fait que l'hysope porte de nombreuses fleurs, inspira au troubadour Guilhem de Cabestanh la comparaison suivante :

> Adonc suy cobertz, claus e cins
> d'amor plus que de flors ysops [2].

Enfin le mot développa un sens figuré ou symbolique, témoin un passage de Rutebeuf cité par Littré (II, 2079) :... *et aumaires de sapience Et ysopes d'umilitei* [3].

Ces faits suffisent, croyons-nous, pour justifier notre supposition que l'auteur provençal a bien pu faire de l'hysope la base d'une comparaison. Le style des poésies publiées par M. Jeanroy ne s'y oppose pas. Au contraire. Dans son article complémentaire de l'*Hist. litt. de la France* (XXXVIII, p. 120), l'éditeur lui-même nous fait remarquer tous les objets, plus ou moins étranges et absurdes, dont usent ces poètes pour symboliser la

1. Voyez les exemples dans Levy, *SWB*, IV, 241 et celui de Raynouard, *L. R.*, III, 577.

2. Éd. A. Långfors (Class. fr. du moyen âge), n° III, v. 28.

3. Sur le développement de ce sens figuré voyez Spitzer, *Essays in Historical Semantics*, New York, 1947, 89 ss. C'est là (p. 92) que nous avons rencontré l'*ysopes d'umilitei* pour la première fois, et c'est de là que nous est venue l'idée d'expliquer le *deyops* du texte provençal, malgré toute la différence de la valeur stylistique que le mot a dans les deux auteurs.

beauté et les vertus de leurs dames. Les fleurs y jouent un rôle assez important, et il n'est pas plus étonnant de voir notre poète comparer sa dame à l'hysope que de lire, dans la *canso* de Gaston, comte de Foix (Jeanroy, n° VIII), la comparaison suivante :

> Qu'ieu volgra ser prop mi dons, car es neta
> pus que la flor de que roman la poma [1].

Si *d'eyops* a vraiment le sens que nous lui attribuons, les mots *plans* et *rama* s'expliquent aisément. Celui-ci veut dire, comme toujours, « ramée », celui-là « plant, plantation » [2]. Pour justifier cette dernière interprétation, nous n'avons qu'à renvoyer au passage cité plus haut, où se trouvent, réunis dans le même jardin, des parterres de sauge, de lavande et d'hysope.

L'ordre dans lequel se suivent les deux expressions, *plans* et *rama*, n'est pas, il est vrai, celui qu'on devrait attendre au point de vue de la logique. C'est que la première représente une idée plus étendue que la deuxième qu'elle comprend. Mais le moyen âge ne se scandalisait pas de cette sorte d'illogismes. Ainsi la figure du *hysteron proteron* est assez fréquente dans la poésie provençale [3], et si notre cas n'est pas tout à fait identique avec elle, il lui ressemble du moins à un certain degré. Il semble que les exemples pour le phénomène de style représenté par *plans-rama* ne soient pas aussi nombreux en ancien provençal que le *hysteron proteron* ; toujours est-il qu'ils ne manquent pas complètement. Nous en offrons deux, l'un tiré de la poésie épique, l'autre de la poésie lyrique : *Tuit n'ieicho per las portas a milhers e a cens*, Crois. Alb. (éd. Paul Meyer), v. 8568 ; *Qu'estranhs dols es E salvatja dolors E greus clamors Qui pert los*

---

1. « La fleur qui devient la pomme ».

2. Non dans Raynouard, mais dans Levy, *P. D.*, et *SWB*, VI, 355.

3. Voici quelques exemples : ... *al saint regne on Dieus fo mortz e natz* Lanfr. Cigala, *P.-C.*, 282, 20 (éd. Bertoni, *Trov. d'Italia*, p. 355), II, 10 ; ... *vas Dieu qui mortz e traïtz fon*... le même, *P.-C.*, 282, 18 (*ib.*, p. 366), IV, 4 ; ... *e la beutatz qu'en lieis sojorn' e nays*, Gaucelm Faidit, *P.-C.*, 167, 30 a (éd. Kolsen, *Zschr. f. fr. Spr. u. Lit.*, 58, 61), II, 2 ; *Can pietz mi fai, Creis l'amors e comensa*, le même, *P.-C.*, 167, 71 (éd. Kolsen, *Rom. Forsch.*, 47, 147), II, 10.

ans e·ls mes E reman blos Del lonc joy atendut, Guiraut de Calanso, *P.-C.*, 243, 8 (éd. Ernst, *Rom. Forsch.*, 44, 317), III, 8 [1].

Quant à la phonétique, la forme *eyop* au lieu d'*isop*, surtout la présence de l'*y* où l'on devrait attendre un *s*, offre à l'explication une certaine difficulté, qui n'est cependant pas plus grande que pour l'ancien français *exope*. Les mots savants ne suivent pas les lois phonétiques et sont sujets, plus que les mots populaires, à des influences autres que phonétiques. Pour *eyop* nous ne saurions suggérer aucun facteur qui eût pu changer *isop* en *eyop*; mais il n'est pas impossible que cette forme étrange soit due à une faute de scribe. Quoi qu'il en soit, nous ne croyons pas que la difficulté phonétique puisse faire tort à une interprétation à laquelle se prêtent les faits réels, le contexte et le style.

Nous n'hésitons donc pas à traduire le deuxième hémistiche du septième vers par : « car vous êtes un plant et une ramée d'hysope. »

doctrina

Bertran de Sant Rocha dit (Jeanroy, n° XI ; IV, 1-4) :

> Mays volgr'aver una pauca d'aizina
> que·us descobris lo mal c'aixi ·m cofon
> per vos, gentils, qu'esser princeps del mon
> e que mant rey fosson sotz ma *doctrina*.

« Je désirerais mieux avoir une petite occasion de vous découvrir le mal qui me tourmente à cause de vous, gentille, que d'être souverain du monde, et d'avoir maint roi sous mon pouvoir ».

Le mot *doctrina* manque dans le glossaire aussi bien que dans les dictionnaires de Levy. Il a ici un sens non encore attesté. C'est le même sens qu'a son synonyme *disciplina* dans deux autres poésies de ce groupe, pour lesquels le glossaire le rend par « autorité, pouvoir ».

La traduction que nous venons de donner ne rend pas jus-

1. Bernart de Ventadorn se sert d'une expression analogue sans cependant pécher contre la logique : *Lo temps vai e ven e vire Per jorns, per mes e per ans*, *P.-C.*, 70, 30 (éd. Appel, p. 181), I, 2.

tice à une particularité syntaxique de notre texte ; c'est qu'on trouve, dans les vers 3-4, la coordination d'un infinif (*esser*, v. 3) et d'une proposition subordonnée introduite par *que* (v. 4 : *que mant rey fosson*), construction anacoluthique qui est loin d'être rare en ancien provençal.

eisauzir

Voici le passage où se trouve ce mot (Guillem Borzach d'Aorlac, Jeanroy, n° X ; II, 7) :

Mas en aycel que de grat s'umilia
a far tot ço quan [1] manda cortezia
deu hom pel mon sa valor *exauzir*,
pus qu'am faytz bos vol son pretz enantir.

« Mais on doit exalter dans le monde la gloire de celui qui de bonne volonté s'humilie [2] à faire tout ce que commande la courtoisie, puisqu'il aspire à faire avancer sa valeur par de bonnes actions. »

Les dictionnaires provençaux distinguent entre *eisausar* « élever, approuver » (Raynouard, *L. R.*, II, 60 ; Levy, *SWB*, II, 332 ; *P. D.*) et *eisauzir* « exaucer » (*L. R.*, II, 150 ; *SWB*, II, 332 ; *P. D.*) [3]. C'est Raynouard qui, sous *esalsar* (II, 60), donne un seul exemple où *eisausar* est employé dans le sens du fr. mod. « exaucer ». Le voici :

Leu sera acabatz
mos precs et *yssausat*.

Raynouard indique comme sa source une pièce du moine de Foissan commençant par *Cor ai*. Parmi les quatre poésies lyriques

1. L'éditeur remplace *quan* par *que*, correction qui ne nous semble pas nécessaire. Il y avait, en ancien provençal, deux expressions synonymes : *tot so que* et *tot can* (voy. Appel, *Chrest.*, s. v. quan). La locution *tot ço quan* pouvait aisément résulter d'une fusion des deux autres.

2. On remarquera le contraste entre *s'umilia* et *exauzir*, qui nous semble confirmer notre traduction « exalter » pour *exauzir* d'une manière absolue.

3. Selon v. Wartburg (*FEW*, III, 261) le dérivé du lat. *exaudire* ne se trouverait que dans les plus anciens textes religieux. Quant à celui de **exaltiare*, Godefroy ne donne (s. v. *essalcier*, III, 565-6, et IX, 553) que des exemples prouvant des sens suggérés par l'étymologie.

de cet auteur catalan énumérées par Pillet-Carstens, aucune ne commence par *Cor ai* ; il semble même que dans toute la littérature des troubadours il n'y ait pas de poème pareil. Nous ne pouvons donc vérifier ni l'exactitude de la citation ni le vrai sens du mot *yssausat*, qui ne ressortira que quand on verra les deux vers dans leur contexte.

Si le sens du mot est vraiment celui que Raynouard lui attribue, il s'agirait ici du premier pas que le mot *eisausar* a fait sur le chemin que les étymologistes lui font parcourir de « élever, exhausser, exalter » à « exaucer » [1]. Ils voient dans le fr. mod. *exaucer* une contamination sémantique et formelle des deux mots qui naissaient du latin **exaltiare* et **exaudire*. Pourvu que cette opinion soit juste, il n'est pas étonnant de voir que, par suite de cette confusion, le développement a aussi pris le cours inverse et que le verbe provenant du lat. *exaudire* paraît là où, du point de vue étymologique, *eisausar* seul serait justifié. C'est le cas de notre *exauzir*, le seul, d'ailleurs qui nous soit connu et qui, partant, aurait mérité une mention dans le glossaire. Il forme, pour ainsi dire, le pendant de l'unique exemple de *eisausar* « exaucer » que Raynouard donne dans son *L. R.* et que nous avons reproduit plus haut.

empenh

Le mot, pas encore enregistré par les dictionnaires, se rencontre dans une poésie de Guillem Borzatz d'Aorlac commençant par *El temps que xay* [2] *la neus* (Jeanroy, n° IX), V, 9. Pour bien saisir la valeur du mot, nous croyons opportun de reproduire ici la strophe entière :

Tan affinatz es d'Amor sos betums
que joyn dos cors en un, don iey [3] trop ara
en mi lo ver senten, pros dona cara,
lo dous foch sieu, don non voli que 'l fums

1. Meyer-Lübke, n° 2935 ; Bloch-v. Wartburg, s. v. *hausser* ; Gamillscheg, *EWFS.*, s. v. *exaucer* ; v. Wartburg, III, 257.

2. Le texte offre *vay*. Mais dans *Hist. litt.*, 38, 128, où M. Jeanroy avait déjà publié cette pièce, il lit *xay*, ce qui est sans doute la leçon correcte.

3. Ce mot ne pourrait être autre chose que *ieu*. Est-ce une faute de scribe ?

paresca, tan que lauzengiers avars
puscha saber per que· us tenc en recort,
car lay hon es plazers met dezacort,
44 per que·m val may del rich joy l'espera[r]s
que metre vos a sa votz en *empeyns*.

Nous ne savons pas comment M. Jeanroy a compris les quatre premiers vers. Nous aimerions marquer la césure du vers 39 par une virgule après *ver*, liant ainsi *senten* à *lo dous foch sieu* (v. 40), son régime direct. Voici la traduction des vers 37-43 comme nous les entendons : « Si parfait est le ciment d'Amour qu'il fait de deux cœurs un, ce dont j'éprouve en moi maintenant la vérité en en sentant, chère et noble dame, le doux feu, dont je ne veux pas que paraisse la fumée [1] de sorte que le médisant cupide [2], puisse savoir pourquoi je pense à vous ; car là où règne le plaisir, il sème le désaccord ».

Pour comprendre le reste de la strophe, il faut savoir ce que veut dire *empen(h)s*. M. Jeanroy, dans son glossaire, dit : « embarras. » Mais qu'est-ce alors *a sa votz* ? Et comment le mot *empenh* pouvait-il développer cette signification ? A notre avis, il ne peut être qu'un substantif verbal tiré ou d'*empenher* ou d'*empenhar*. Le premier de ces deux verbes veut dire « pousser, heurter, frapper à une porte, faire échouer un navire » (Levy, *P. D.*), le deuxième « mettre en gage, hypothéquer ». Nous ne voyons pas comment un substantif dérivé d'*empenher* pourrait servir à expliquer notre passage. *Empenh*, venant d'*empenhar* et signifiant « gage », a beaucoup plus de chance. D'abord, le simple mot *penh* « gage » est attesté en ancien provençal (*L. R.*, IV, 480 et *P. D.*) ; puis, Mistral (I, 877) enregistre *empegn* « gage », pour la contrée niçoise du moins. Quant au sens de *metre en empenh*, qui ne saurait être que « mettre en gage », il conviendrait, à notre avis, au contexte. Avant de démontrer cela, il faudra préciser la signification du mot *votz*.

Le même poète l'emploie une seconde fois (Jeanroy, n° X ; I, 8) dans un passage où il discute la valeur du « dire du bien » :

---

1. C'est-à-dire un signe extérieur qui puisse trahir cet amour, p. e. un mot, un geste, une mine.

2. C'est-à-dire cupide de médisance.

Pero no dich qu'el benditg [bes] no sia [1],
car, dizen be, si fay mans homs grazir
e·ls malvatz flachs ab sa votz enardir.

Il n'y a pas de doute que le poète ne donne ici au mot *votz* le sens de « dire, discours » : en disant du bien des hommes mauvais et faibles on peut les inciter, encourager. C'est le même sens que nous aimerions réclamer pour le *votz* de notre passage, avec cette nuance, cependant, qu'il faut le prendre, parce qu'il s'agit ici d'un *lauzengier*, dans un mauvais sens et le rendre par « bavardage, médisance ».

Voici donc la traduction des deux derniers vers de la strophe reproduite au commencement de ce chapitre : « C'est pourquoi l'attente de la riche joie vaut mieux pour moi que de vous mettre en gage à sa médisance ». Ce qu'on met en gage à quelqu'un, on le lui délivre, du moins transitoirement. Ainsi le poète ne veut pas abandonner, exposer sa dame au bavardage du médisant ; il préfère attendre en silence plutôt que de trahir son amour ou, comme il dit, d'en faire connaître le feu par la fumée.

Empenh est employé ici au sens figuré. Il n'est pas sans intérêt de constater que le même poète use du verbe *empenhar* d'une manière pareille dans la pièce *Trop home son*, III, 3 (Jeanroy, n° X) :

Mant hom'ay vist qu'en sa jove tenor
era trop prest, en faitz e en semblan,
a conquistar laus, son cors *empeynan*,
per ço que fos de lui bes ditg alor.

« J'ai vu maint homme qui, dans la ferveur de sa jeunesse, était très disposé à acquérir, par ses actes et son attitude, de la gloire en engageant tout son être, pour que du bien fût dit de lui ailleurs. »

encreza

C'est Bertran de Falgar qui emploie ce mot dans une prière à la Vierge (Jeanroy, n° XV ; IV, 8) :

1. Le ms. porte : *quez el ben ditz no sia*, ce qui n'a pas de sens. M. Jeanroy propose de lire : *qu'el ben ditg* [*pros*] *no sia*.

Per qu'ieu, mi dons, vos que raïtz e cims
etz de bontat, prech de cor humilmens...
que dreytz governs me siatz, clars robis,
si ques am joy puscha mondes e fis
passar al portestretg de gran *encressa*.

Le dernier de ces vers a été évidemment suggéré au poète par l'évangile (selon saint Matthieu, 7, 13) : « Intrate per angustam portam : quia lata porta, et spatiosa via est, quae ducit ad perditionem et multi sunt qui intrant per eam. Quam angusta porta, et arcta via est, quae ducit ad vitam : et pauci sunt, qui inveniunt eam. »

Les vers provençaux sont faciles à comprendre ; ce n'est que le mot *encressa* — ou mieux *encreza*, comme *nobleza*, *auteza*, mots avec lesquels il est lié par la rime — qui fait quelque difficulté. Il manque dans les dictionnaires. L'éditeur le rend par « difficulté, péril » et voudrait y voir une contraction de *engreseza*. L'existence de la forme *encreseza* (avec *c* au lieu de *g*) se laisserait, à la rigueur, justifier par le fait qu'il y avait *esgremir* à côté de *escremir*, *esglat* à côté de *esclat*, etc. ; mais la contraction de **encreseza* en *encreza* est sujette à des doutes sérieux. Quant à la signification du mot proposée par M. Jeanroy, celles que les dictionnaires enregistrent pour *engreseza* [1] et l'adjectif *engres* [2] dont il est dérivé, ne sont pas, à notre avis, propres à former la base pour l'évolution sémantique qui mène à « difficulté, péril ». L'éditeur s'est-il laissé guider par le mot *arcta* de la Bible, lequel peut aussi signifier « difficile » ? Nous ne le savons pas. Quoi qu'il en soit, l'adjectif *arcta* est clairement opposé à *spatiosa* de la première partie du passage de l'évangile que nous avons cité plus haut, et il est épithète, non de la porte, comme l'est *encreza* de notre texte provençal, mais du chemin [3].

1. « Colère (?) » ou « entêtement, obstination (?) ».

2. « Violent, impétueux ; vif, fort ; fâché, mécontent ; dur, cruel ; méchant ; désagréable, odieux ; récalcitrant (?) ou entêté (?) ».

3. La version française de la Bible ne laisse pas non plus de doute sur le sens du mot *arcta* : « Entrez par la porte étroite. Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là. Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent. »

Il faudra donc chercher dans une autre direction. Le mot *encressa* rime avec *nobleza*, *auteza*, *doucessa*, substantifs qui sont dérivés d'adjectifs à l'aide du suffixe *-eza* [1]. Quoi de plus naturel que de voir dans *encreza* un substantif formé de la même manière ? L'adjectif qui s'offre à nous comme base de *encreza* est *encre* « foncé, sombre », qui se trouve dans Levy (*S.W.B.* II, 156 et Mistral (I, 898). Le *port estretg de gran encressa* serait donc « la porte étroite d'une obscurité profonde ». Il ne fallait pas un poète de génie pour imaginer que « la porte étroite » était en même temps une porte (ou « passage, entrée ») obscure, contrastant avec la clarté du royaume céleste auquel elle donnait accès.

enfrimar

M. Jeanroy croit reconnaître ce verbe dans le passage suivant de sa pièce VIII (Gaston de Foix, *Aras can vey*, III, 5) :

> Las ! E que·m val deffensio n'esgrima
> contra l'amor, pus de tan luyn s'aprima
> de me ferir ab sa mortal sageta
> que de fogir no cal pus m'entremeta ?
> Qu'ieu soi fugitz tan que mon cors s'enfrima.

Dans le glossaire, *enfrimar* est pourvu d'un astérisque, qui indique que le mot n'est pas dans les dictionnaires, mais une traduction n'y est pas donnée. Nous ne croyons pas que ce verbe ait un meilleur droit à l'existence que le verbe simple *frimar*, que Raynouard avait recueilli dans son *L. R.*, III, 400 (cp. Levy, *S.W.B.*, III, 602). A notre avis, il faudra lire *s'en frima*, où *frima* serait le présent du subjonctif de *fremir*. La même forme *frĭma*, avec *l'i* dans le radical, se trouve dans Peire d'Alvernhe, P.-C. 333,24 (éd. Zenker n° III), IV, 1 : *E qui qu'en frima ni fragel...* (voyez la note de Zenker, p. 180-181) [2]. Le verbe réfléchi au lieu du verbe neutre n'a rien de surprenant

1. E. L. Adams, *Word-formation in Provençal*, *New York*, 1913, p. 195-201, énumère une centaine de substantifs de ce type. Il paraît donc que le suffixe *-eza* pouvait être ajouté par n'importe qui à n'importe quel adjectif.

2. L'*i* se trouve aussi dans le substantif *frim*. C'est un phénomène semblable à celui qui nous montre *sirven* à côté de *servir* et dont Appel parle dans sa *Provenzalische Lautlehre*, Leipzig, 1918, § 81 a.

dans les textes du moyen âge. Le subjonctif ne se trouve généralement après *tan que* que quand la proposition introduite par cette conjonction exprime une action à effet voulu. Mais la règle n'est pas toujours strictement observée ; cp. l'exemple suivant pris dans une des *coblas* de Guilhem d'Olivier d'Arle (no 65 dans l'édition de Schultz-Gora, *Prov. Studien*, Strasbourg, 1919, p. 53) : *Per qu'es fols qui tan si plieu E* (= *en*) *so qu'es a conquerer Qu'en gast so c'a en poder Ni'n fa trop may que non déu*, où l'auteur emploie même, sans une raison apparente, le subjonctif dans l'une de deux propositions coordonnées (*gast*), l'indicatif (*fa*) dans l'autre.

Le verbe *fremir* convient très bien au contexte. L'amant se complaint qu'il ne puisse se défendre contre l'amour, qui l'attaque de loin avec sa flèche mortelle. Même la fuite ne lui vaut plus rien ; car il a déjà tant fui, que tout son corps lui tremble de cet effort.

frechura

Voici le passage qui contient ce mot :

> Car gran senyor pot caser en *fretxura*
> per sa gent fort regir contra mesura.
> Bertran del Falgar (Jeanroy, no XVIII), V, 4.

L'astérisque que le mot porte dans le glossaire donne à entendre qu'il ne se trouve pas dans les dictionnaires provençaux. Il y manque en effet. Mais la question est de savoir s'il a vraiment le droit d'y figurer, si sa forme n'est pas plutôt due à un catalanisme ou hispanisme du copiste [1]. En effet, le « Diccionari Aguiló », IV, 99 énumère *fretura* avec les variantes *freitura*, *freytura*, qu'il rend par « necesidad, falta, carestia ». Nous croyons donc que *fretxura* ne fait que représenter prov. *frachura*, *fraitura*.

A côté de « brisure », signification littérale, le mot provençal veut dire aussi, comme le mot catalan, « manque, disette », et il est possible que le poète ait eu en vue ce sens ou celui de « dénuement » que lui donne M. Jeanroy. Nous sommes moins

1. Cp. lat. *factu* > prov. *fach*, esp. *hecho*, cat. *fet* ; *tractu* > *trach*, *trecho*, *tret* ; *lacte* > *lach*, *leche*, *let*.

sûr que la deuxième traduction proposée par l'éditeur, celle de « détresse », soit vraiment justifiée. Il y a, cependant, une autre possibilité. Levy (*S. W. B.*, III, 578, n° 2) cite, d'après Suchier, deux passages où le mot *frachura* paraît signifier « faute, péché » [1]. *Cazer en frachura* voudrait donc dire « commettre une faute, un péché », tout comme prov. *cazer en pecat* [2] ou anc. fr. *chëoir en pechié* (*T.-L.*, II, 350, 16 : *en grant pechie chaïr*). C'est cette signification qui nous semble le mieux convenir à notre passage, qui fournirait ainsi le troisième exemple pour ce sens de *frachura*.

perforsar

Ce verbe n'est connu des dictionnaires provençaux que sous sa forme réfléchie, voulant dire « s'efforcer ». Raynouard en donne trois exemples en prose ; le *S. W. B.* de Levy ne le donne pas du tout, tandis que son *P. D.* le mentionne dûment. Selon Mistral (II, 544), il est en usage encore aujourd'hui et uniquement comme verbe réfléchi : *perfourça* (*se*) v. r. « employer toutes ses forces, faire tous ses efforts ». C'est donc avec une certaine surprise qu'on trouve le verbe actif *perforsar* dans une des poésies publiées par M. Jeanroy, n° XII (Bertran de Sant Rocha, III, 1) :

> Per que·m destrenh d'amar vos e·m *perforssa*
> ferma calors que·l cor e·l cors m'abraça
> de vos servir...

Ce n'est cependant pas seulement la catégorie grammaticale qui paraît changée, c'est aussi le sens qui est différent. Car, dans le passage que nous venons de citer, *perforsar* veut évidemment dire, comme le verbe simple *forsar*, « forcer qqn à faire qch. » [3].

Beaucoup de verbes réfléchis doivent leur existence à un verbe actif auquel on a ajouté le pronom réfléchi, qui simplement indique que l'action retombe sur le sujet de la phrase et

1. Nous ne comprenons pas pourquoi Levy hésite à accepter ce sens.

2. *Sept vegadas lo jorn cas lo drechurier en peccat* (Rayn., *L. R.*, II, 345).

3. Voici comment nous traduisons le passage reproduit ci-dessus : « C'est pourquoi un feu constant, qui m'enflamme le cœur et le corps, me contraint de vous aimer et me force à vous servir... »

non sur une autre chose ou personne. Il est fort douteux que ce procédé ait servi à former *sé perforsar* « s'efforcer », parce que la seule signification connue du verbe actif *perforsar*, celle de « forcer », ne s'y prête pas. Le cas de *sé esforsar* est pareil : ici, à ce que nous savons, il n'y a pas même de verbe actif *esforsar* qui puisse fournir la base d'un verbe réfléchi au sens de « s'efforcer » [1]. Comme *sé esforsar* est beaucoup plus vieux que *sé perforsar*, dont nous n'avons que les trois exemples donnés par Raynouard [2] et qui sont apparemment assez récents, il nous semble probable qu'on a formé *sé perforsar* d'après le modèle de *sé esforsar* en remplaçant *es-* par *per-*. Le caractère intensif du préfixe *per-* est un fait bien connu. Ainsi l'idée de l'action exprimée par des verbes tels que *percasar*, *perestendre*, *perdurar*, *perfaire*, *pergostar*, *permaner*, *perpensar*, *perquerir*, etc., est-elle plus forte que celle des verbes simples. Il semble donc que, dans *sé perforsar*, le préfixe *per-*, à cause de cette fonction, se soit substitué au préfixe *es-*, dont on n'aurait plus très bien compris l'importance qu'il avait eue pour la formation de *sé esforsar* [3].

Le parallèle de (*sé*)*perfosar* et (*sé*)*esforsar* n'est cependant pas parfait. La nature transitive et le sens de « forcer » développés par le premier manquent au second de ces deux verbes. Dans l'absence d'un verbe actif *esforsar* [4], le verbe *perforsar* « forcer »

1. E. Gamillscheg (*EWFS*, p. 344) cherche à rendre cela clair en établissant comme sens primitif de « s'efforcer » celui de « seine Kraft hervortreten lassen ».

2. *sé esforsar* se trouve déjà chez les troubadours du temps classique : Arnaut Daniel, Giraut de Bornelh, Raïmbaut de Vaqueiras, Sordel, etc. L'expression analogue du vieux français, *soi esforcier*, est déjà dans *Saint Alexis*.

3. Le verbe *se esperforsar*, dont Levy donne un seul exemple des *Comptes de Riscle* (*S. W. B.*, III, 260) et que v. Wartburg (*F E W*, III, 730) dit être encore en usage à Toulouse, est une contamination de *sé esforsar* et de *sé perforsar*.

4. L'ancien français possède un verbe transitif *perforcier* aussi bien qu'un verbe transitif, *esforcier* (Godefroy, V, 766 ; III, 557 et IX, 527). En général, l'évolution sémantique de l'ancien fr. *esforcier* est beaucoup plus riche en nuances que celle du prov. (*sé*) *esforsar*. Il a développé toute une série de significations dont on ne trouve aucune trace en ancien provençal. Quoique le point de départ du développement sémantique, pour vieux fr. *esforcier* aussi, semble avoir été le verbe réfléchi (premier exemple dans *Saint Alexis* !),

ne pouvait être modelé, comme c'était le cas pour *sé perforsar*, sur *esforsar*. Il s'agirait donc ici d'un néologisme formé de *forsar* « forcer » à l'aide de ce préfixe intensif *per-* dont nous avons parlé tout à l'heure. Il n'est pas impossible non plus que la locution adverbiale *per forsa* ait joué un certain rôle dans la formation du verbe *perforsar* « forcer ».

perdensa

A l'une des deux poésies de Thomas Periz de Fozes (*Trop me desplay*, Jeanroy n° IV), l'éditeur accorde une « mention honorable » dans *Hist. litt. de la Fr.* 38, 111. Ce seigneur aragonais y recommande un noble rebelle à la grâce du roi, tout en reprochant au coupable le tort qu'il a eu de suivre sa propre volonté et de se révolter contre son « seigneur naturel ». Dans la deuxième strophe, il le compare à un joueur hasardeux :

Tot aysi, segon mon albir,
li pren com al fol jugador
que non ha de perdre pahor,
e, can ve puys al departir,
amena lo joc en *perdença* [1];
car no vol aver abstinensa;
donchs cel qui sech voler descomunall
pert ço del sieu [2] e son amich coral.

Le mot *perdença* manque dans les dictionnaires provençaux et dans le glossaire de M. Jeanroy. C'est un de ces très nombreux substantifs en *-ensa* dérivés d'un verbe. Notre poésie elle-même en contient, au moins, neuf autres : *abstinença*, *desconoxença*, *defal(h)ensa*, *descasensa*, *cresensa*, *guirensa*, *sufrensa*, *conoixensa*, *parvensa*. La formation du mot n'a donc rien d'extraordinaire; il n'aurait pas frappé le Consistoire même s'il avait

l'évolution du mot français a apparemment suivi d'autres chemins que le verbe provençal, ce qui justifie, à notre avis, le traitement séparé que ce dernier a subi ici.

1. Le texte a *perdança*. Faute d'impression ou de scribe? La rime exige *perdença*.

2. *ço del sieu* = « son bien », locution étrange enregistrée dans le glossaire et dont on ne connaît qu'un seul autre exemple (Levy, *S. W. B*, VII, 669, *so*, n° 3).

été inventé par l'étranger qu'était Thomas. Aussi ne devrait-on pas hésiter à l'enregistrer dans le dictionnaire comme légitimement provençal.

Le sens du mot *perdença* n'est pas tout à fait clair. Veut-il simplement indiquer l'action de perdre ou est-il employé dans ce sens plus fort qu'a aussi le mot français *perte* [1], c'est-à-dire « ruine » ? Tout dépend de la manière dont on interprète la construction syntaxique de la phrase. Quel est le sujet de *amena* ? Est-ce le joueur qui « mène le jeu à la perte », ou est-ce le jeu qui mène le joueur à la ruine ? La deuxième de ces deux interprétations, plus rigoureuse, semble s'imposer. Elle n'est cependant pas possible sans la supposition d'une petite contorsion syntaxique. Ou on admet que le pronom relatif *que* (v. 3), qui est le sujet de *ha*, serve en même temps de régime direct à *amena* (v. 5), ou on voit dans *amena lo joc en perdença* une de ces constructions anacoluthiques assez fréquentes où une proposition principale introduite par *et* ou *ni* est liée à une proposition relative sans autrement déranger la construction de la phrase [2]. Voici donc comment il faut, à notre avis, traduire cette strophe : « Selon moi, il en est de lui exactement comme du fou joueur qui n'a pas peur de perdre et [que], quand il vient au partage, le jeu mène à la ruine ; car il ne sait pas s'abstenir (du jeu). Donc celui qui suit sa volonté immorale perd son bien et son ami sincère. »

poten(s), potensa

Dans la quatrième strophe de son poème *Ses vos, Amors* (Jeanroy, n° XVII), Bertran d'Espanha blâme les « cupides félons » :

1. Voyez aussi prov. *perdemen*, qui veut dire « perte » et « perdition ».

2. Voyez Stimming, *Bertran de Born*[1], Halle, 1879, p. 253 ; Appel, *Prov. Inedita*, Leipzig, 1890, p. XXXII et note 1. Voici deux exemples avec *et* : *Que tals mi rete De sa prezo savaya Qu'es plus belh'assatz E sos pretz enansatz, Abque·l dou no m'estraya...* Gauc. Faidit, *P.-C.* 167, 18 (Kolsen, *Dichtungen der Trob.*, Leipzig, 1916-19, n° 36), IV, 8 ; *...Salv autras indulgentias e granz remissions C'an fach autre apostoli* (c'est-à-dire : outre le pape Eugène) *et donat mantz perdons* (*Sant Honorat*, éd. Suwe, Uppsala, 1943, v. 2659).

E tray cascus de lor unglas e bech
en far engans, can peson a rescost
aunir lo rey a cuy son manifest
tutg li meu fatg e dona dretg castich,
car es potens hon poders no falich
e fay del sieu largamen do e prest.

Le glossaire porte **potens[a]* « puissance », et (dans les variantes pour v. 5 on lit : « *es p.*] corr. *ha potensa* (?). » L'astérisque dont est pourvu *potensa* ne nous semble pas absolument nécessaire ; car l'adjectif *poden* « puissant » nous est connu du fragment d'Alexandre v. 19 (cp. Levy, *S. W. B.*, VI, 407), et le substantif *potensa* se trouve dans le roman de Jaufre (*ib.*, p. 491). Il est vrai que *potensa* n'est ni dans le texte de Breuer ni dans celui de M. Brunel. C'est que le manuscrit *A* que suit ce dernier, a *valensa* au lieu de *potensa*, et Breuer, qui généralement a pris *B* pour base, préfère la leçon de *A* pour ce passage. Les variantes des deux éditions n'oublient pas d'offrir *potensa* ; Breuer, en outre, a inséré *potensa* dans son glossaire. La leçon de *B* ne nous semble d'ailleurs pas tout à fait rejetable ; au moins se recommande-t-elle par le fait qu'elle représente la *lectio difficilior*.

Si le *-t-* de *potensa* dans le ms. *B* du roman de Jaufre est un des italianismes du scribe ou s'il n'est pas plutôt dû à l'influence du latin [1], c'est une question que nous ne sommes pas à même de décider. D'autre part, le *potença* de notre texte, qui est composé par un poète d'au delà des Pyrénées, pourrait être suspect d'être un hispanisme, quoique le *-t-* dans esp. *potencia* ne soit pas non plus le résultat d'un développement populaire. Mais le fait même que deux manuscrits, l'un avec des tendances italianisantes prononcées, l'autre avec des tendances hispanisantes possibles, usent de la forme *potensa*, nous semble indiquer qu'elle a vraiment existé en provençal.

Le choix entre *potens* (texte de M. Jeanroy) et *potens'* = *potensa* (variantes et glossaire) est difficile à faire. En tout cas, la correction proposée par l'éditeur, de lire *ha* au lieu de *es*, ne

1. Cp. prov. *potestat* à côté de *podestat*, *pozestat* et *poestat* (Levy, *S. W. B.*, VI, 417), *potestadiu* à côté de *podestadiu* (*ib.* 416 et Raynouard, *L. R.*, IV, 583) et le pur latinisme *potencia* (Raynouard, IV, 585).

nous semble pas être de rigueur. Si on lit *potens* en considérant cet adjectif comme employé substantivement [1], *ha* est même impossible. Dans le cas où l'on met *potens'* dans le texte, ce que nous préférerions faire, il faut attribuer à ce mot le même sens qu'ont ses synonymes *podesta* et *podestat*, qui, à côté de leur signification abstraite de « puissance », ont développé celle de « personnage puissant, grand seigneur ». Pas de difficulté enfin de la part de l'adverbe relatif (*h*)*on* (v. 5), qui se rapporte assez fréquemment à des personnes (voy. Levy, *S. W. B.*, V, 485).

Nous n'aimerions pas finir ce chapitre sans essayer d'expliquer un passage du texte qui nous occupe ici. Nous sommes d'avis que le *potentat* visé par l'auteur (v. 5) aussi bien que le roi mentionné au v. 3 ne sauraient être que Dieu lui-même. Mais que veut dire *tutg li meu fatg* (v. 4) ? Faut-il lire *tutg li sieu fatg* et y voir les actes des « cupides félons » ? Alors *sieu* représenterait plusieurs possesseurs. Cela n'impliquerait pas nécessairement un hispanisme de la part de Bertran d'Espanha ; car cette fonction du pronom (ou de l'adjectif) possessif *sieu* n'est pas tout à fait étrangère au provençal [2]. Elle est, par exemple, propre au ms. *G* de la « Vida de Sant Honorat » (cp. l'édition de M^me^ Suwe, p. CVI), où se trouvent des passages comme ceux-ci : *Mal creyre fay tals dieus Que fan morir los sieus* (v. 682) ; *Ben saps que tota gentz Desiran sa salut* (111) ; *Cinq centz milia dyables formeron aytals dieus Que si laysan enblar et aucire los sieus* (1148) [3].

Si, au contraire, on garde la leçon du manuscrit, nous ne saurions expliquer *li meu fatg* que par le fait que l'adjectif et le pronom possessifs s'emploient souvent très librement pour exprimer des relations autres que purement possessives. Guillaume IX fait déjà usage de cette liberté : *Si·m vol midons s'amor*

1. Cp. *podestaditz* qui est a) adjectif voulant dire « qui a puissance (sur), b) substantif voulant dire « personnage puissant, grand seigneur ». La deuxième signification ne semble cependant pas tout à fait sûre (voyez Levy, *S. W. B.*, VI, 416). Le *P. D.* de Levy n'exprime pas de doutes à cet égard.

2. Cf. Emil Levy, *ASNS*, 140, 119 avec littérature.

3. L'éditrice croit cet usage caractéristique des dialectes de la Provence propre et du Bas-Languedoc.

donar, Pres suy... de sos plazers dir e far, P.-C. 183,8 (éd. Jeanroy, n° IX), III, 4, ce que l'éditeur rend par : « ... parler et agir de façon à lui plaire ». Nous n'allons pas discuter ce phénomène ici ; nous nous bornons à renvoyer aux deux exemples cités par Levy (*S. W. B.*, VIII, 655, n°s 8 et 9), qui montrent que *mon ver* voulait dire « ce que je crois être vrai » et « la vérité que je dis » [1]. Ainsi il ne serait peut-être pas trop osé de rendre *li meu fatg* par « les faits énoncés par moi ».

Voici enfin une traduction des six vers reproduits ci-dessus : « Et chacun d'eux use de ses ongles et de son bec [2] pour faire des tromperies, quand [3] ils songent à déshonorer en secret le roi, à qui sont manifestes tous les faits énoncés par moi, et il inflige de justes punitions ; car il est un seigneur dont la puissance ne fait jamais défaut, et il donne et il prête largement du sien ».

preza

Ce mot se trouve à deux endroits d'une poésie de Guillem Vetzinas (Jeanroy, n° XVI). Le glossaire les énumère tous les deux sous *presa*, que l'éditeur a pourvu d'un astérisque sans, cependant, ajouter une traduction. Nous ne croyons pas qu'il

---

1. Il va sans dire que ce n'est pas le sens du mot *ver* qui fait l'essentiel de la locution *mon ver* ; c'est l'extension du concept de l'adjectif possessif. C'est ce qui est clairement démontré par un passage de Folquet de Marselha. Ce troubadour aime à user du mot *ver* (adjectif employé substantivement) = « vérité ». Le glossaire de Stroński n'énumère pas moins de sept passages. Il aurait dû en ajouter un huitième, où, cependant, il voit dans *mos vers* « mon vers », c'est-à-dire « mon poème ». Comme le mot *vers* est à la fin du vers, rimant avec des mots dont l'*e* est fermé, *vers* n'est pas *versus*, mais *verus*. Voici le passage en question (éd. Stroński, n° II, v. 2) :

Chantan volgra mon fin cor descobrir
lai on m'agr'ops que fos saubutz *mos vers*.

Cela veut dire : « En chantant je voudrais révéler mon cœur fidèle là où j'aurais besoin de faire connaître la vérité (que je connais) ». Mais, continue le poète, tout son savoir ne suffit pas pour louer sa dame selon ses mérites et en dire la vérité (cp. strophe II, où revient le mot *ver* = « vérité »).

2. Symboles de l'homme cupide.

3. La conjonction temporelle « quand » n'a pas beaucoup de sens ici. Faut-il lire *tan* et traduire : « tellement ils songent à tromper... ? »

s'agisse ici de mots non encore attestés ou de significations nouvelles de mots connus. Nous allons donc essayer d'expliquer les deux passages à l'aide de ce que nous apprennent les dictionnaires. C'est assez facile, nous pensons, pour le premier passage (v. 23-24). Le voici :

E si aytal son, domna, ·l vostre usatge,
siray plus richs que l rey franchs ab sa *preza*.

Le poète se sert ici d'une formule stylistique très fréquente chez les troubadours, qui prétendent que leur amour les rend plus heureux ou plus riches qu'un prince avec tous ses trésors. Or, selon Levy, *S. W. B.*, VI, 532, n° 3, le mot *preza* peut signifier « recette, revenu ». Il semble avoir été un terme technique (expression commerciale ou de droit), dont l'antonyme était *mesa* « dépense » (voy. les exemples sous ce mot, *ib.*, p. 241). Ainsi, si la dame lui accorde une faveur, le poète s'estimera plus riche que le roi de France avec tout son revenu.

Le mot *preza* dont il s'agit ici est lié au verbe « prendre » (**pre(n)sa*). C'est un fait bien connu que les règles strictes de la versification n'admettent pas, dans la même poésie, deux rimes formées par des mots identiques. Nous voyons donc dans le second *preza* de notre poème celui qui vient du lat. *praeda*. L'auteur dit à sa dame (v. 31-33) :

Car m'es parven ques etz cap de linatge,
per qu'eu sopley qu'el vostre poderatge
me retengatz sirven de vostra *preza*.

L'amant se sent absolument à la merci de sa dame, qui peut disposer de lui comme d'une proie, d'un butin. Cette attitude se rencontre chez plus d'un troubadour. La dame peut le « vendre » ou « donner », comme un objet quelconque, dit Bernart de Ventadorn de la sienne (éd. Appel, n° 26, p. 28) :

Tan sui de la bela doptans,
per que·m ven a leis merceyans :
si·lh platz, que·m don o que·m venda !

Semblablement, Peire Raimon de Toloza se compare, dans

ses rapports avec sa dame, à un objet qu'elle a acheté (éd. Cavaliere, n° XIII, v. 41-48) :

> Que vostr' endomeniatz
> sui, cum s'era compratz.

Il est à remarquer que trois des manuscrits qui nous ont transmis cette poésie lisent *cum serf compratz*. C'est aussi comme serf, comme esclave que Giraut de Bornelh se considère vis-à-vis de sa dame (éd. Kolsen, n° 30, v. 7) :

> S'ab leis m'aparei ni m'ec,
> cui sui plus liges que sers,
> terra, tu com me sofers ?

Et un poète de notre groupe, Thomas Periz de Fozes, dans la pièce *Trop me desplay* (Jeanroy, n° IV, v. 55), se nomme pareillement le serf loyal de sa dame :

> Car si merce del vostre serf lial
> No·us pren dese, pecat faitz criminal.

En vue de tels passages, dont le nombre se laisserait augmenter[1], l'interprétation proposée ici pour *preza* ne saurait être jugée incompatible avec l'idéologie des troubadours. Reste à expliquer la construction du dernier des trois vers reproduits ci-dessus.

Comme la césure exige une pause après *retengatz* il est probable que les mots *sirven de vostra preza* forment une unité syntaxique. La construction *servir de*, si commune en français moderne, ne semble pas avoir été trop populaire en ancien provençal. Levy ne la mentionne dans aucun de ses dictionnaires ; mais Raynouard en offre un exemple (*L. R.*, V, 213) tiré de Rigaut de Barbezieux (*P.-C.*, 421, 3 éd. Anglade, *Rev. des Langues Rom.*, 60, 262) : *Atressi com Persavaus El temps que vivia, Que s'esbaï d'esgardar Tant qu'anc no saup demandar De que servia La lansa ni ·l grazaus*... Rien ne nous empêche de supposer que Guillem Vetzinas usait de la même construction du verbe *servir*. On pourrait donc traduire les deux derniers

1. Cp. E. Wechssler, *Das Kulturproblem des Minnesangs*, I, Halle, 1909, p. 159.

vers comme suit : « C'est pourquoi je (vous) implore de me retenir[1] sous votre domination, vous servant de butin », c'est-à-dire comme quelqu'un ou quelque chose dont vous avez le droit de disposer à votre bon plaisir.

teza

Ce mot est connu en ancien provençal, où il veut dire, selon Levy, *S. W. B.*, VIII, 219, 1° « toise » (ancienne mesure de longueur), 2° « allée d'arbres où l'on tend des filets pour prendre les oiseaux ». Aucune de ces deux acceptions ne vaut pour le passage suivant de la poésie *Ben hay razo* par Johan Blanch (Jeanroy, n° XIV) V, 6 :

E pus Dieus l'a de tans de bes montada
que, per lo mon se fay lauzar a *teza*,
no deu sufrir la sua gran nobleza
que mortz per liey a mi sia donada.

L'éditeur enregistre le mot dans son glossaire en lui donnant un astérisque, mais pas de traduction.

Johan Blanch était Catalan. Or, le *Diccionari Aguiló* (VIII, 64) nous offre *a tesa*, qu'il rend par « en grande, amb abundor, en gran quantitat, en una gran extensió ». Comme exemples il donne les locutions *regar a tesa*, *parlar*, *mengar a tesa*. Il existe aussi l'expression *a tota tesa*, p. e. *treballar, moldre a tota tesa*. Dans notre poésie, *a teza* a sans doute le même sens. Ou il est un circonstantiel de lieu ; alors il faut le rendre par « au loin ». Ou il est un circonstanciel d'intensité ; alors il faut le rendre par « à un haut degré ».

Le fait que l'auteur était Catalan, pourrait nous suggérer l'idée que, *a teza*, dans sa poésie, est un catalanisme. Il ne faut cependant pas oublier que l'ancien provençal avait l'expression *en tes* « en large », qui était opposée à *en lonc*[2] et que Godefroy cite cinq exemples de *a toise* (ou *a la toise*) avec, à peu près, les mêmes significations que nous offre le *Diccionari*

1. Terme technique exprimant l'idée que la dame daigne accepter les services de l'amant.

2. Levy, *S. W. B.*, VIII, 201, cite deux exemples tirés de la « Croisade contre les Albigeois ».

Aguiló. Il est donc vraisemblable que *a teza* a aussi existé en ancien provençal, quoiqu'on n'en ait pas encore trouvé d'autres exemples.

(*de*) *vias*

Cette locution adverbiale est dans le glossaire sans être accompagnée d'une traduction. C'est Bertran d'Espayna qui l'emploie au commencement de la quatrième strophe de son poème *Ses vos, Amors* (Jeanroy, n° XVII) :

> *De vias* trops vos guerregan fan host,
> Amors, li fell avar cruzel e pech,...

Nous avouons franchement que nous ne saurions pas non plus expliquer cette expression en tant que complément circonstanciel. C'est pourquoi nous proposons de lire *Devias*, participe passé de *deviar* ou — les deux formes du verbe ont été en usage — *desviar* « dévier, détourner ». Ce *devias* représenterait donc *deviatz, -tz* final devenant souvent *-s* dans les derniers temps de la poésie provençale. Encore faut-il supposer que le scribe a mis l'accusatif *deviatz* au lieu du nominatif pluriel *deviat* [1]. Car nous rapportons ce participe passé à *li fell avar* du second vers.

Le verbe *de(s)viar* s'emploie souvent au sens religieux ou moral ; cf. les deux derniers exemples dans Raynouard (V, 541)

---

1. Les fautes contre la flexion nominale ne se trouvent guère dans les fins de vers des poésies publiées par M. Jeanroy. Elles ne manquent, cependant, pas dans l'intérieur des vers ; cf. II, 1 ; II, 3 ; III, 1 ; V, 3 ; VIII, 11 ; IX, 21 ; XIII, 5 ; XIV, 3, 6, 33 ; XVIII, 23, 26, 33, 36, 39, 41. Il ne faut pas oublier non plus que l'auteur de notre poésie est probablement né au delà des Pyrénées (cf. Jeanroy, *Ann. du Midi*, 52, 242). Aussi n'est-il pas trop étonnant de trouver chez lui une véritable faute de grammaire. A la fin de la troisième strophe il dit :

> hon nuyls avars no·s vich
> ni nuyl malvat home ni dezonest.

Ici, nous avons deux sujets coordonnés : *nuyls avars* et *nuyl malvat home ni dezonest*. Le premier montre la forme correcte du nominatif du singulier ; le deuxième, qui devrait être au même cas, se présente sous la forme de l'accusatif.

et, également dans Levy (II, 184). En voici un autre pris dans la poésie n° X du groupe publié par M. Jeanroy (v. 29) :

Car de be far cobeytatz no·l desvía.

Nous traduisons donc les deux vers cités au commencement du chapitre comme suit : « Fort déviés, hostiles à vous, Amour, ils vous font la guerre, ces félons cupides, cruels et fous... » ! Conçu ainsi, ce commencement de strophe se rattache on ne peut mieux à la fin de la strophe précédente, qu'on trouve citée en entier dans le chapitre sur *concost*. Là, le poète parle des riches qui ne suivent pas le vrai chemin des amis de l'Amour. C'est donc à juste titre qu'il les appelle, dans les deux vers discutés ici, des déviés, des hommes qui se sont écartés du chemin qui mène au salut.

votz

Voyez *empenh*.

yops

Voyez *deyops*.

Kurt Lewent.

LAI DU *CHIEVREFUEIL*, 61-78 ; 107-13.

Of all the *lais* of Marie de France, that of *Chievrefueil* has been the most subject to contradictory interpretations, particularly as concerns the two sections 61-78 and 107-13. In the first, after telling us that Tristram had carved his name upon a *bastun* of hazelwood (in order to inform Iseut of his presence in the forest along which she and her retinue will pass), and after describing to us his hopes that the Queen will recognize the sign, as she had done once before, Marie writes : « ceo fu la sume de l'escrit / qu'il li aveit mandé e dit [1], / que lunges ot ilec esté », etc.

Were these words written on the *bastun* ? Miss Schöpperle takes this for granted [2], as did also Warnke in the first two editions of his « Lais » (in which he follows the reading of S for line 62). In the third edition, however, he, like Sudre [3] before him, adopts the reading of H, and interprets the words « qu'il li aveit mandé et dit » as referring to the contents of a previous letter sent by Tristram to the Queen, in which he would also have warned her to be on the look-out for the *bastun*, as a sign of his whereabouts [4]. And Foulet [5]

1. ...*qu'il li avait mandé e dit* is the reading of H ; S reads *qui fu el baston que j'é dit*.

2. *Romania*, XXXVIII, [1909], p. 196.

3. *Romania*, XV, [1886], 551.

4. Miss Schöpperle, too, believes that the reading *qu'il li aveit mandé e dit* probably refers to a previous message. However, this reading represents to her a later alteration, S (*qui fu el baston*) being original. According to her, we have to do with a theme originally Irish : the use of a piece of wood inscribed with ogham letters which has the magical effect of halting an army (a charm known as a *geis*). As for the use of this theme in the many

Voir note 5, p. 331.

insists that this interpretation is the only one possible, both because of the practical difficulty of carving so long a message on a « baguette », and also because of the improbability of this being discovered by the Queen, unless she had been previously forewarned. He cites a similar objection on the part of Miss Rickert, who, in addition, finds it difficult to imagine that the Queen could have read the seventeen lines while passing on horseback [1].

How pedantic and how trivially literal is this concern for a verisimilitude that should conform to the situations of everyday life ; and how banal (and gratuitous) the expedient chosen by Sudre and enthusiastically adopted by Foulet ! The supposition of a previous letter, sent by a messenger, efficiently preparing the way for Iseut's recognition of the *bastun*, would deprive this whole incident of the element of the « aventure ». Nor, in the story as Marie tells it, is there the slightest indication that she is interrupting her account of the preparation of the *bastun* in order to quote from an earlier communication.

The awkwardness of this supposition has been sensed by Professor Grace Frank [2] ; and, in opposition to the « needlessly realistic scepticism » of Sudre and Foulet, she declares that « if Marie writes of werewolves, magic potions, speaking hinds, birds that turn into knights at will, I do not ask how such

---

treatments of the meeting between Tristram and Yseut, it is only in *Chievrefueil* (and only in S) that we find it in pure form (but what of the chips, « les cospels » in Thomas ?) ; to the more rational-minded French (and Germanic) writers, such a device seemed to be impracticable. And so we find them combining the idea of this fanciful type of signal with the more prosaic expedient of sending a previous message : this is what we find in H, and similar combinations exist in certain other (later) versions of the Tristram story (Eilhart, Heinrich von Freiberg). Indeed, to such an extent did practical considerations come to prevail that, in still later versions of « Tristram », we find only the conventional messenger (*Sir Tristram*, the *Saga*, Ulrich).

5. Cf. Miss Rickert's translation of « Seven Lays » of Marie de France (New York, 1901), p. 193, note to p. 96. As for her own explanation, however, see below (note 10).

1. *ZRPh*, XXXII, [1906], 278 ff.

2. *PMLA*, LXIII, [1948], 405 ff.

things can be. Tristram might carve a message whose import fills twice 17 lines and I should not question Marie's poetic right to have him do so » (p. 406). At the same time, however, Professor Frank declares that Foulet's scruples are unjustified even from a realistic point of view ; there is nothing in the poem to suggest that we have to do with a small branch (p. 407, note) : « it is the *coldre* itself that Tristram cuts *par mi*... Incidentally, the European hazel, Corylus Avellana, may attain considerable size and has a tough, pliant, close-textured wood much used in the Middle Ages for making bows and cross-bows, and, as is well known, the OF *baston* might be a very big stick indeed. » Moreover, she points to the existence, in mediaeval literature, of the literary convention (if not the actual practise) of writing whole messages upon wood [1].

Thus Mrs. Frank maintains that Tristram could have carved his message in full upon the bastun of hazelwood. But it is one thing to believe that it is theoretically possible for a person to cut 17 lines or more on the half of a hazel tree, or that similar acts have been recorded in Irish and other literatures ; it is quite another to believe that, in our particular poem, this was actually done by the particular character Tristram — when Marie herself has not told us so ! For, let us read Marie's own words, considering the problem *simply* from the data of the poem itself :

51 *Une coldre trencha par mi,*
tute quarree la fendi.
Quant il a paré le bastun,
de sun cultel escrit sun nun.
Se la reïne s'aparceit,
ki mult grant guarde s'en perneit,

1. It is true that Professor Frank's examples of messages written out in full upon wood are all non-French (English, Irish, Scandinavian). In several versions of the Tristram legend we find a reference to wood (chip, branches) bearing an inscription as a device used by Tristram, to apprise the Queen of his presence ; in none of these does there appear to be a question of a consecutive message — but, according to Professor Frank, it is these versions (with which Marie must, she believes, have been familiar) which inspired our author to expand « the wooden chips inscribed by Tristram » to the size of a hazel tablet containing many lines.

de sun ami bien conuistra
le bastun quant el le verra ;
altre feiz li fu avenu
que si l'aveit aparceü,
Ceo fu la sume de l'escrit
qu'il li aveit mandé e dit [or : *qui fu el baston que j'é dit*,
que lunges ot ilec esté
e atendu e surjurné
pur espiër e pur saveir
coment il la peüst veeir
kar ne poeit vivre senz li.
D'els dous fu il tut altresi
cume del chievrefueil esteit
ki a la coldre se perneit :
quant il s'i est laciez e pris
e tut entur le fust s'est mis,
ensemble poeent bien durer ;
mes ki puis les vuelt desevrer,
la coldre muert hastivement
e li chievrefueilz ensement.
' Bele amie, si est de nus :
78 ne vus senz mei ne jeo senz vus ! '

It is clear that Marie says nothing of Tristram's carving a message on the *bastun* : what she tells us is that he carved his *name* thereupon [1].

Evidently Professor Frank (like Miss Schöpperle, and the earlier Warnke) believes that, in the relative clause « [l'escrit] qu'il li aveit mandé e dit (or : qui fu el baston que j'é dit) » Marie is telling us, if belatedly and parenthetically, that a

---

1. I must confess that I find something incongruous (not to say, indiscreet) in the idea of Tristram busily covering a large piece of wood with a message, and then leaving this conspicuous object by the highway, as an advertisement of his relations with the Queen !

Moreover, when Yseut later will come upon the *bastun*, Marie's words hardly suggest the perusal of a (rather long) message : Spitzer has already noted the quick (and confident : *veni, vidi, vici !*) movement of the lines : « La reïne vint chevalchant. / Ele esguarda un poi avant, / *le bastun vit, bien l'aparceut, / tutes les letres i conut* ». (And will one ever find *conoistre les letres* used to describe the perusal of a message ?)

message was added to the name ; thus, the account would run : « When Tristram had prepared the wood, he cut his name upon it ; surely, he thought, the Queen would recognize it, as once before she had done. *This is « la sume » of the message he also wrote* [on the wood] ». But what a round-about way to tell us the fact (surely, all-important, if true) that Tristram had written not only his name but a love-poem on the wood ! With this, the reader, is immediately set back upon his heels : we have been sympathetically following the movements of Tristram as he prepares for the meeting with the Queen ; under our eyes he splits the hazel ; we watch him prepare the *bastun*, we see him carve his name : T-R-I-S-T-A-N ; we accompany him in his hope that the Queen, for the second time, will recognize the wood carved with his name — only to learn (according to Professor Frank's interpretation) that we have been visualizing quite imperfectly. Instead of following him, step by step, as we had thought, we have been sidetracked without knowing it : the main course of the action (the slow carving of a message) has taken place on another path. What, for example, should be the natural reaction of any reader to such a narrative sequence as « He sent her *a book of poems*, which he wrapped with care ; he hoped this would console her in her grief. *These were the titles of the 17 books* he sent her... » Would we not expect a more coherent account from an eight-year old child ? And, if we find, with a narrator of Marie's skill, first the statement, « he cut his name upon the wood... » and then, after an interval of some lines, « this is the meaning, the gist, of the message he wrote upon the wood », the only natural reaction is that of bewilderment. Why should Marie delay this information — then to present it (in a dependent clause) as if already known to us ? Why, when she is so careful to present the factual details of the preparation of the wood for the carving of the name (« Une coldre trencha par mi, / tute quarree la fendi. / Quant il a paré le bastun, / de sun cultel escrit sun non »), should she treat the writing of the message itself so parenthetically ?

This is a *difficult* line : « Ceo fu la sume de l'escrit... » : it surely does not reveal « the usual limpidity and forthrightness of Marie's narrative style » which has become, wrongly, « clouded

by her modern interpreters » (as Professor Frank believes). There is a cloud here, and of Marie's making — or rather, a knot, which the reader must try to undo, if he would discover the underlying significance, « la sume ». Marie has deliberately sought to bring us up short, has challenged us to pause for a moment to reconsider, to wrestle stubbornly (stupidly) with her words, to say to ourselves : « She has told us that Tristram carved his name on the wood ; she has given us to understand, at the moment she describes his treatment of the *bastun*, that this was all he had carved » ; now, suddenly, she is speaking about a message of some lines — and, in a quite off-hand manner, as if we had already been told about it (« ...the gist of the writing *which*... »). But we have been told *only* about the name Tristram. And, obviously, a name cannot be a message. Or — or, can it ?

Of course it can. Of course, a single piece of hazel-wood, found by Iseut unexpectedly in her path and bearing the meaningful letters : « T-R-I-S-T-A-N », would be a message, containing, in itself, « la sume » which Marie goes on to make explicit in the following lines. First, it would be the sign that Tristram had been in the neighborhood for some time, seeking a means for contriving a meeting (« ...que lunges ot ilec esté / e atendu e surjurné / pur espiër e pur saveir / coment il la peüst veeir ») — for he could not live without her (« kar ne poeit vivre senz li ») : this would be the immediate, the « practical » conclusion to be drawn from the discovery of the hazelwood carved with Tristram's name. But then, by an inevitable process of association (of which Tristram was aware as he chose the wood), « coudre » must suggest « chievrefueil » — just as the name « Tristan » must suggest « Iseut » ; and the relationship existing in nature between the first pair, *coudre* and *chievrefueil*, must symbolize immediately the similar dependency of the two lovers upon each other (« D'els dous fu il tut altresi / cume del chievrefueil esteit / ki a la coldre se perneit : / quand il s'i est laciez e pris / e tut entur le fust s'est mis, / ensemble poeent bien durer ; / mes ki puis les vuelt desevrer, / la coldre muert hastivement / e li chievrefueilz ensement »). This is « la sume » of what Tristram wrote when he carved his name on hazelwood for Iseut to see. The unwritten is, implicitly (« pa-

renthetically » !) written ; and, as the climax of the « message », the unspoken becomes spoken — as we seem to hear the voice of Tristram himself in the last two lines : « Bele amie, si est de nus ; / ne vus senz mei ne jeo senz vus » !

The idea that only the name was carved on the *hazel* : that « la sume » is simply the inner meaning which is already contained in the name and which will be conveyed to Iseut when she sees the *bastun* ; and, finally, that in the last two lines there is the evocation of the voice of Tristram — this was the brilliant find of Leo Spitzer [1], which he presented several years

1. Or, rather, the re-discovery. For, already in 1832, we find B. de Roquefort (who, apparently, has not been consulted by any of the scholars in question) quietly translating this passage from *Chievrefueil* according to the interpretation just given : « Si la reine aperçoit le nom de son ami, ainsi que cela lui étoit déjà arrivé, il n'y a pas de doute qu'elle ne s'arrête. *Elle devineroit* sur-le-champ qu'il avoit long-temps attendu pour la voir. D'ailleurs *elle ne peut ignorer* que Tristan ne peut vivre sans Yseult, comme Yseult ne peut vivre sans Tristan. *Il vous souvient, disoit-il en lui-même*, de l'arbre au pied duquel est planté du chèvrefeuille. Cet arbuste monte, s'attache et entoure les branches. Tous deux semblent devoir vivre long-temps, et rien ne paroît pouvoir les désunir. Si l'arbre vient à mourir, le chèvrefeuille éprouve sur-le-champ le même sort. Ainsi, belle amie, est-il de nous. Je ne puis vivre sans vous comme vous sans moi, et votre absence me fera périr. » (*Les poésies de Marie de France*, I, edition of 1832 [I have not been able to consult the first edition of 1819], p. 395).

It may be noted that de Roquefort anticipates the last two lines of direct discourse, in order to posit the « inner voice » of Tristram immediately after line 67. But the basic idea is the same : the « message » is in Tristram's mind : the name on hazelwood represents a token of this message — and will serve as a means for aiding Yseut to divine, to re-construct this message.

Incidentally, it would seem from certain lines of Miss Rickert in her Notes that she, too, believes the message to be only implicitly written : « We cannot suppose that Tristram wrote out in full the message of which the « import » fills seventeen lines... The message was probably conveyed to her by the symbolism of the hazel and the honeysuckle ». On the same page, however (193) we find other remarks which would seem to be clearly in opposition to such an assumption : compare, for example, her reference to « ...the *message on the hazel*, of which *the sentence* beginning « Sweet love » is *quoted* directly [and which] may be the substance of another lay... » [?]. Moreover, Miss Rickert's translation, quite unlike that of de Roquefort, is

ago in *Romania* (LXIX, 1946, p. 80) : « Il n'y avait sur la baguette de coudrier comme *letre* que le nom « Tristan », c'était à Iseut de découvrir le sens du message, et c'est l'amour seul qui, Tristan le sait, aiguisera l'intelligence de l'amante, au point de lui faire découvrir l'image du coudrier et du chèvrefeuille (ce dernier n'apparaît pas dans le « texte » du message — il appartient entièrement à son « esprit ») et de lui faire murmurer les deux beaux vers finaux, comme si elle les avait entendus de la bouche de Tristan : le sens du message parle à ses oreilles » (p. 84-5) [1]. In my opinion, this explanation (which Professor Frank notes in passing but discards without discussing) is not only a possible (and a most gracefully poetic) interpretation : it is the only explanation, of those so far discussed, that actually explains *the lines of Marie* : this alone makes it clear why Marie can speak (and as if this were self-evident) of a message, when she has told us only of a name. When an interpretation is able, at the same time, to solve a

---

far from suggesting that the name alone was carved (« This was the import of the writing that he set upon it : that... »).

1. I would only object here that, toward the end, Spitzer seems to be visualizing Yseut as she reacts to the « message » that love inspires her to decipher — as she murmurs to herself the words she seems to hear from Tristram's lips. But I should say that our passage is not intended to describe the reactions of Yseut : it is written not from her point of view but from that of Tristram : it tells us the message he wrote (i. e. « thought ») rather than the message Yseut read (i. e. « divined ») : the moment has not yet come when the Queen espies the hazelwood. And when this moment does come, Marie has nothing to say of Yseut's reactions or of her divination of an inner meaning : she stresses only « perception » and « recognition » (immediate perception, swift recognition).

Is this not puzzling — that we are not allowed to follow the processes of Yseut's thought, as she grasps the inner meaning of the inscription ? But, of course, to present her act of comprehension in any detail would involve a repetition of our passage (61-78). In this passage, the « message » was described, once and for all, as something with an objective existence : *ceo fut la sume de l'escrit* : this was the meaning of the inscription, a meaning which existed from the moment the name was carved, a meaning which must inevitably be conveyed to Yseut the moment she « perceives and recognizes ».

problem of logical sequence and to delight the poetic imagination, we can only accept it gratefully [1].

But Spitzer's interpretation is also a happy one in that it reveals the conformity of our poem to the general technique of Marie as illustrated in her lais. Unfortunately, other scholars, when attempting to place the *Chievrefueil* within a larger framework, have thought in terms of a context exterior to Marie's works : the background of Old Irish folklore, for example, or that given by the different versions of the Tristram legend (most of which, in their written form, are posterior to Marie). But, surely, this *lai* of Marie belongs, first of all, within the ensemble of Marie's *lais*. And, seen against this background, the hazelwood carved with Tristram's name may be more easily expected to contain the dynamic possibilities suggested by Spitzer.

For, in every one of Marie's *lais*, there comes always a moment when the easy flow of the narrative is interrupted : a moment of tension, when we must catch our breath, and realize that a new element has entered the story, or a new configuration has occured. Imagine the *Chievrefueil* without the dynamic interpretation just presented : Tristram, returned from exile, longs to meet Iseut ; he inscribes on wood a pretty poem with his name ; this attracts the attention of the Queen, who finds him nearby in the woods : they have a happy reunion, which Tristram, later, records in a *lai*. Here would be uninterrupted evenness, tameness — the absence of that tiny explosion which, elsewhere, Marie has always achieved [2].

---

1. It was not, however in the name of logic that Spitzer offered his interpretation, but because he saw in the relationship between the letters of Tristram's name, and « la sume » which was their inner meaning, the medieval distinction between « letter » and « spirit », « écorce » and « moelle ». And he cites in this connection the following lines from an exegesis of Genesis : « Quar en l'escorce des bastons / Solement la lefre notons ; / Mes sachez bien que sous l'escorce / Gist li sens morauz et la force » (p. 83).

2. It is true that, in most of the lays, the « tiny explosion » is usually connected with a change from rising to falling movement (or the reverse), and marks one of the peripeties of the action — whereas, in *Chievrefueil* (alone) the action itself flows smoothly from beginning to end, and the shift or twist is given to the *significance* of the action. (That the plot itself is

And, more specifically, the evolution of the *bastun*, as Spitzer presents this, is in harmony with Marie's procedure of choosing a specific, concrete object as the centre of her *lai* which shall develop, within the poem, new varieties of symbolic content. Compare, for example, *Equitan*, *Le Fraisne*, *Les Dous Amanz* and *Austic* : in the first, the central object is the scalding bath prepared by the lovers for the seneschal ; originally intended to bring about the death of the innocent husband, then resorted to as a means of salvation by the king (who, panic-stricken and distracted, leaps therein « pur covrir sa vileinie »), it finally spells the death of both guilty lovers. *Les Dous Amans* centers about the magic potion, which represents, supposedly, a means, and a necessary means, to the fulfilment of the lovers' desire ; as the boy, however, attains the top of the mountain without its aid, it seems to become superfluous ; then, in the end, sprinkled like an oblation upon the grass, it symbolizes love's frustration — its virtue serving, finally, to feed the « meinte bone herbe » : the memorial to the dead lovers. In *Le Fraisne*, it is the *paile roé* whose significance is modified and multiplied : at first serving simply as the rich coverlet in which the abandoned infant is wrapped, it will become, years later, a symbol of her Griselda-like devotion and humility (when the maiden, again abandoned, makes the gesture of embellishing the marriage-bed of her faithless lover with this cherished possession) — to serve, at the last, as the means by which her identity is recognized and her humility rewarded. Finally, in *Austic*, the nightingale emerges suddenly as a topic of conversation : a pretext on the part of the young wife, who explains to her husband that her presence at the window (from which, actually, she looks across to her lover) is motivated by her desire to hear the song of the nightingale — whose existence had not been mentioned before. It is after the husband has sworn to trap the bird that, for the first time, it becomes an actuality, to serve as a target for his malice. And,

---

without surprises is perhaps all the more effective, given the introductory words : « ...lur amur... dunt il eurent meinte dolur ; puis en mururent en un jur » : against this background of eventual doom, the happy course of events recorded in our brief lay has its own tragic irony.)

when, in his wrath, he slays the nightingale, this dead bird must then become a symbol of love slain. — And, so, in *Chievrefueil*, a name engraved for Iseut on hazelwood is first a sign of Tristram's presence, then a message declaring the nature of their love, then the voice of Tristram [1].

Now it is obvious that Spitzer's idea of the « unwritten message » should have important consequences for the interpretation of the passage at the end of our poem (107-13) which tells us of Tristram's decision to compose « un nuvel lai » :

107 Pur la joie qu'il ot eüe
de s'amie qu'il ot veüe
e pur [2] ceo qu'il aveit escrit [*or* : par le baston qu'il ot [escrit],
si cum la reïne l'ot dit,
pur les paroles remembrer,
Tristram ki bien saveit harper,
113 en aveit fet un nuvel lai.

1. Cf. the words of Spitzer : « d'abord le coudrier n'est qu'un moyen de communication, un signal, mais, à mesure que la poésie progresse, il devient un symbole essentiellement poétique, acquiert une sorte de vie à lui, un mouvement propre à lui, attire le symbole complémentaire du chèvrefeuille et, accouplé à celui-ci, en fin de compte il se gravera dans notre mémoire d'une façon si impérieuse que le reste des détails du conte s'y effacent... » (p. 86). He also refers us to his article on Marie in « Romanische Stil- und Literaturstudien » (Marburg, 1931), p. 55-102, where he has discussed a similar « Eigenbewegung » of the symbol in other lays of Marie (in terms somewhat different from those used above).

2. Would it not be better to read in line 109 (H) *par* for *pur* — just as we find *par* in S? (« his friend whom he managed to see by means of what he had written — or, by means of the *bastun* he had inscribed ») ? As it is we have to do, in lines 107 and 109, with two parallel causal expressions which hardly represent parallel ideas : « because of his joy and because of what he had written » (?).

It is perhaps for this reason that G. Cohn (*ZFSL*, XXIV², 15) would break the parallel between *pur* (107) and *pur* (109), by putting the latter in relationship with *pur* (111). But his interpretation is, quite simply, preposterous : that *pur* (109), which expresses purpose and belongs to *remembrer* (111), is simply repeated by *pur* (111) — just as *ceo qu'il aveit escrit* (109) is repeated, in different words, by *les paroles* (111) :

pur / (pur) { ceo qu'il aveit escrit / les paroles } remembrer (!)

What will this *lai* contain ?

Foulet takes it for granted, and Mrs. Frank insists, that in line 111 (*pur les paroles remembrer*), *les paroles* refers to the message composed by Tristram for the Queen ; that is, that the « nouvel lai » will contain the words of this message [1]. And, indeed, clarity demands that the « antecedent » of *les paroles* in 111 must be found in line 109, with its reference to the message. Now, as we know, the two scholars just mentioned believe that this message had already been written out (whether on the *bastun*, or in a letter delivered off-stage) ; accordingly, we should believe that Tristram will now repeat, in the form of a lay, what he had already written in full once before. But if, on the other hand, we believe, with Spitzer, that the message was simply « la sume » contained implicitly in the name, then the passage above must mean that the contents of this message are recorded only in the lay that Tristram is to compose : *only* now, do the disembodied words take on substance.

How, then, to interpret line 110 *si cum la reïne l'ot dit* ? Foulet translates : « just as the Queen commanded him » ; Mrs. Frank : « just as he said it (i. e. the message) to the Queen » [*reïne* = a dative]. Either translation could be accepted within the framework of the theory just proposed (that the message takes on permanent form only in Tristram's lay) ; but, apart from « theories », I would object that Foulet's interpretation offers a second (unnecessary) motivation for the

1. — In addition, evidently, to other elements. Foulet interprets our passage : « Pour conserver le souvenir *de la joie* qu'il avait eue à revoir la reine *et des paroles* qu'il lui avait envoyées (par écrit), Tristan... fit un lai nouvel » (p. 280). But I would say that such a translation is possible only if one construes : « Pur la joie... remembrer » — and it is impossible to imagine that the infinitive *remembrer* of line 111 depends on the *pur* of line 107 ; (to say nothing of the repetition of *pur* : here, Foulet is out-Cohning Cohn !) ; surely the first *pur* is causal. It is thus, indeed, that Mrs. Frank translates : « *Because* of the joy which he had had... ; in order to remember the words » ; yet, when she sums up the passage, she ascribes to Tristram a three-fold purpose for composing the lay : « It is his joy, his mistress whom he has seen, the words he wrote... which are to be recorded... » (410). But our passage mentions only one purpose : « pur *les paroles* remembrer ».

composition of the *lai* (we are told already in line 107 that Tristram is moved *by his own great joy* to write the *lai* [1]; why, then, add [parenthetically] that he did so at the behest of the Queen ?), while that of Mrs. Frank is highly questionable for syntactical reasons : as Foulet tells us in his *Petite Syntaxe* (p. 29, 30), the use of a noun in the oblique case as indirect object was limited in Old French to cases where there was no danger of ambiguity — a danger most apt to be incurred with feminine nouns (which show no distinction between nominative and oblique case) : indeed, Foulet offers only two examples of feminine « datives », in both of which he points out that ambiguity has been avoided. But in *si cum la reïne l'ot dit*, there is nothing to warn us that *reïne* is not a nominative : can we imagine that Marie would be so careless as to offer us an indirect object which would have both the form and the normal word-position of the subject [2] ? Surely, for syntactical reasons, *reïne* must be the subject — and *dire* is better interpreted as « say » : « just as the Queen said [it, them] to him » [3].

What was is that the Quen said to Tristram ? If we consider the sequence of three lines :

> e pur ceo qu'il aveit escrit
> si cum la reïne l'ot dit
> pur les paroles remembrer
> Tristan...

---

1. — We may remember, however, that Foulet rejects the causal meaning of *pur la grant joie...*

Moreover, I would add that the primary meaning of *dire* is « tell » : only if the secondary meaning « command » *imposes* itself should this be adopted.

2. In her construction of this line, Mrs. Frank has adopted the proposal of G. Cohn (*l. c.*) — who has managed to combine in one sentence the unlikely interpretation of *reïne* as subject, and the impossible interpretation of *pur* mentioned earlier : « *pur* vor *ceo qu'il aveit escrit* gehört zu *remembrer* und wird mitsamt dem Objekt *ceo qu'il aveit escrit* nach dem adverbialen Zwischensatz *si cum la reïne l'ot dit*, in dem *la·reïne* Dativ ist, durch *les paroles* nochmals aufgenommen. »

3. That here, *l'* represents the indirect object is rather clearly suggested by the fact (pointed out by Spitzer) that in S we find the *li* unelided : *si cum la reïne li ot dit* (+ l). As for the suppression of the direct object, this was regular in OF syntax when the verb takes also an indirect object (but the reverse does not obtain).

this can only have been *les paroles* : the words which Tristram is to make into a lay — and, of course, the implicit words of his message [*ce qu'il aveit escrit*]. Thus, it is Tristram's own words that Yseut will have told him ! This is Marie's way of giving us to understand, now, that the miracle has taken place : the message intended for Yseut has been fully understood by her (once she had perceived and recognized), and now Tristram is able to hear, from Yseut's lips, the words born in his heart, conveyed by a symbol — and divined by the eye of love. (In this way, the « nouvel lai » will be as well hers as his : « ne vus senz mei, ne jeo senz vus »). — All this, of course, is only a corollary to Spitzer's interpretation of *ceo fu la sume de l'escrit*.

But, mystifying as it may seem, the interpretation which Spitzer actually proposes for the passage above is utterly different ! While he believes that line 110 should be translated « just as the Queen said it to him » he assumes that these words refer, not to Tristram's message but to « les paroles pleines de joie » (p. 87) spoken by Yseut at the time of the rendez-vous ; he would find the antecedent of *les paroles* not in line 109 but in line 96 (*e ele li dist sun plaisir*) ; and he interprets the passage above : « A cause de la joie de Tristan d'avoir réussi à voir son amie par le message de la baguette [here he follows S], joie que la reine lui avait exprimée lors de leur rendez-vous, et pour conserver les paroles [= « paroles de joie »] telles qu'elle les lui avait dites, Tristan... » (l. c.). But surely it is impossible for *les paroles* of line 111 to refer to the joy of Yseut — mentioned 15 lines earlier [1] ! And, as for his words : « A cause de la joie de Tristan... joie que la reine lui avait exprimée... », how could Yseut express to Tristram his own joy ?

And how could Spitzer fail to follow through the implications of his own theory (which, alone, gives coherence to *Ceo fu la sume de l'escrit*) ; it *must* follow from the idea of the message unwritten but divined, that the lay of Tristram

1. Moreover, in this passage, the emphasis is upon Tristram's joy, not that of the Queen. This point has been made by Mrs. Frank (p. 410) — see, however, note 21.

will now, at last, record these words. Indeed, the inevitability of this implication is revealed by the words of Mrs. Frank — who, in reporting Spitzer's interpretations (of the second passage) writes : « Spitzer... believes Tristram made his lay about words divined by the Queen as belonging to her lover, words apparently made into a lay by that lover to record her divination of his message ». But this is not at all what Spitzer said — it is only what he should have said (and what Mrs. Frank « divined ») [1].

And, again, I should say that this interpretation is required both by logic and by the poetic sense. Logically, *les paroles* must refer to Tristram's message. And if we grant that this message existed first only as an evocation, finally to be recorded in a lay — this last step would offer still one more stage in the « development of the symbol » which is such an integral part of Marie's poetic technique : a name engraved for Yseut on hazelwood expands its significance to become, not only a sign of Tristram's presence but a symbol of their love, — that is, a message ; then a silent voice (*Bele amie, si est de nus...*) ; then the voice of Yseut (*...si com la reïne l'ot dit...*), who « repeats » to him the words she had divined — to become, at last, a poem set to music, given final shape by art ; a witness to the miracle of love's understanding.

Anna Granville HATCHER.

---

1. Mrs. Frank rejects, however, the interpretation she attributes to Spitzer, as violating « both the letter and the spirit of the text » (p. 410). In order to show this double violation she states only that in our passage the emphasis is on Tristram, *his* joy and his words. But this means that she is now objecting not to the theory she has just attributed to Spitzer, but to the theory he actually offered (that Tristram would record *the Queen's* word of joy : see note 20) !

Thus we have a triple puzzle : Professor Spitzer, who should have offered interpretation A as the logical consequence of his first theory, offers, unaccountably, interpretation B : Professor Frank reads his interpretation B but presents it as interpretation A — only to attack it in terms which apply not to A but to B !

SUR LES SOURCES DE LA « CHARRETTE »

Dans quelques vers très connus de son roman du *Chevalier à la Charrette*, Chrétien nous confie que c'est la comtesse Marie qui lui a fourni la « matière » et le « san » de son livre. Le « san », c'est-à-dire le pur idéal courtois qu'illustre ce poème de commande, inachevé du reste par l'auteur. Mais quelle pouvait être la matière offerte par Marie à son protégé ? Lui a-t-elle raconté le scénario du roman ? ou procuré un ouvrage où Chrétien a trouvé les données essentielles qui lui permettaient de bâtir une affabulation ?

Dans son célèbre article sur ce roman [1], G. Paris reconstitue la source de Chrétien en s'aidant des versions de Malory et de Henri du Türlin. Bel exemple de méthode, mais où la divination tient sans doute trop de place : rien de plus aventureux que de vouloir avec des documents si rares restaurer le contenu d'un conte perdu.

Dépouillons le roman de la *Charrette* de tous les éléments courtois qui étoffent l'action pour la réduire à sa plus simple architecture. Que reste-t-il ? L'histoire d'une femme (Guenièvre) ravie à son mari (Arthur) par un personnage qui est le roi, ou plus exactement le fils du roi d'un pays inaccessible (Méléaguant, fils de Baudemagu) et délivrée par un héros (Lancelot). Tel est le noyau du livre ; le reste, y compris l'épisode de la Charrette, n'est qu'accessoire.

Thème mythique ? Certes. On a beau jeu d'évoquer ici le mythe d'Orphée et d'Eurydice, ou encore celui de Perséphone enlevée par Hadès. Mais, notons-le, pour Eurydice, le ravisseur n'est pas humainement individualisé : ce sont les divinités

1. *Romania*, XII, 498-516.

infernales qui réclament leur proie ; il n'y a pas « d'enlèvement ». Quant à Perséphone, c'est sa mère qui la délivre, non un époux ou un amant.

Mais partons du texte même de Chrétien, c'est le plus sûr sans doute, et voyons s'il nous permet de conclure avec quelque vraisemblance à l'utilisation d'un mythe quelconque. Pour Méléaguant, aucun trait qui nous permette de discerner en lui un Prince de la mort : Méléaguant est le prototype du chevalier mauvais et félon qui a enlevé une femme et qui prétend la garder[1]. Pas d'avantage d'indications pour son père Baudemagu, débonnaire et conciliant, et marri tout le premier du comportement de son fils qu'il essaye en maintes occasions de faire revenir à la raison : il est très loin d'une divinité rapace et inexorable.

Reste le royaume. Trois passages, en tout et pour tout, pourraient être invoqués à l'appui de l'hypothèse traditionnelle : d'abord les vers 644-47 de l'éd. Fœrster où il est dit, de Méléaguant et de Guenièvre qu'il

> l'a el reaume mise
> Don nus estranges ne retorne :
> Mes par force el païs sejorne
> An servitume et en essil,

puis le v. 1912 ss. où un ermite fait connaître à Lancelot l'inscription qui est sur la lame de la tombe : celui qui sera assez fort pour soulever la lame délivrera les prisonniers de la terre

> Don n'ist ne sers ne jantis hom
> Qui ne soit de la antor nez
> N'ancor n'an est nus retornez

enfin, un peu plus loin (v. 1946-48), le même ermite, répon-

1. On ne voit pas où G. Paris a pris le détail qu'il signale (*art. cit.*, 508) à l'appui de sa thèse : « [Méléaguant] enlève Guenièvre pendant qu'elle cueille le mai, comme Hadès enleva Perséphone pendant qu'elle cueillait des fleurs. » C'est là un des traits « qui ne semblent pas s'être retrouvés dans la version suivie par Malory et qui, étant assurément fort anciens, remontent sans aucun doute à un poème anglo-normand d'abord, et par là à des sources celtiques ». Or ce trait est précisément dans Malory, et nullement dans Chrétien !

dant à la question de Lancelot, lui apprend que la tombe est destinée à celui

qui deliverra
Toz ces qui sont pris a la trape
El reaume don nus n'eschape.

Si le critère qui permet de discerner le champion (lame soulevée grâce à une force herculéenne) est, comme nous l'avons dit ailleurs [1], la variante d'un motif dont il faut sans doute chercher l'origine chez Virgile, la performance à accomplir ne nous est présentée que comme un simple exploit chevaleresque. Les expressions dont use Chrétien montrent assez qu'il ne songeait aucunement au royaume de l'au-delà : *qui ne soit de la antor nez* ramène cette soi-disant descente aux enfers à une plus modeste aventure : exactions d'un seigneur vis-à-vis de son voisin, différends locaux, et pas du tout exigences du dieu de la mort sur l'humanité toute entière. Le *Toz ces qui sont pris a la trape* appelle les mêmes remarques : cette trape fait songer à tel stratagème matériel permettant une séquestration indue pour les imprudents qui se sont laissé prendre [2]. Plan humain, féodal, non mythique ; difficile épreuve qu'il faut proposer à la bravoure d'un héros de choix [3].

1. *L'Épreuve de l'épée*, *Romania*, t. LXX, p. 37.

2. Cette expression n'a-t-elle pas fourni un détail à Malory quand, faisant visiter son château à Lancelot, Méléaguant pour se débarrasser de cet adversaire dangereux l'expédie par une trappe dans un souterrain ?

3. Ce thème, Chrétien l'a mis, parmi tant d'autres, en circulation. Il apparaît dans le *Perceval*, 6602-5 « Que c'est la bosne de Galvoie ; Einz chevaliers n'i puet passer Qui ja mes puisse retorner, N'ancor n'an est nus retornez Fors moi qui si sui atornez.. » Il est facilement reconnaissable à travers les variantes auxquelles se sont livrés les romanciers : dans *Méraugis de Portlesguez* de Raoul de Houdenc, c'est la Cité sans nom, avec l'île où Méraugis doit passer et où il livrera un combat singulier contre un inconnu qui n'est autre que Gauvain ; dans la Continuation du *Perceval*, de Gerbert de Montreuil, c'est la « droite voie » d'où nul n'est revenu et que choisit Perceval (v. 12343-52 de l'éd. Mary Williams, *Cl. fr. du M.. A.*). Le voici encore dans le *Lancelot* propre : le duc de Clarence pénètre dans le Val-sans-Retour où on le retient prisonnier : mais Lancelot y pénètre à son tour et réussit à libérer 150 chevaliers prisonniers parce qu'il n'a jamais « faussé vers amour » (Éd. Sommer, IV, 117-122). Plus loin, dans l'*Agravain*, il entre dans la Forêt

Plusieurs passages au reste nous éclairent fort bien sur la nature et les conséquences de cette épreuve. Qu'un héros vainqueur de la mort ramène au jour la proie des Enfers, c'est une idée que se plaisent à nous présenter les mythologies, et de tous pays. Mais ici, ce sont *tous* les prisonniers que Méléaguant accepte de rendre, s'il est quelqu'un qui puisse conquérir sur lui la reine [1] : résurrection générale, et cette fois aussi bizarre qu'inhabituelle aux mythologies. Le vavasseur natif de Logres, chez qui Lancelot est hébergé, est, comme tant d'autres, victime de la coutume qui le retient en terre étrangère [2], mais il habite — la suite nous le montre — hors des frontières du royaume de Méléaguant, en deçà du pont de l'épée, et même en deçà du passage des pierres et c'est à peu près dans ce même « no man's land », entre le passage des pierres et le pont de l'épée, que se livre l'assaut des gens de Logres contre ceux de Gorre [3] : Lancelot prête main-forte à ses compatriotes qui ont engagé la lutte ouverte contre l'oppresseur, à la seule nouvelle du secours inespéré qui leur arrivait en la personne d'un chevalier invincible [4]. Ici encore il est impossible d'opérer la transposition sur le plan mythique : cette révolte des morts contre la puissance qui les asservit serait de la dernière extravagance. En fait, simple

---

Perdue d'où nul ne revient (V, 121), il en sortira du reste après avoir délivré les danseurs de la carole enchantée et gagné la partie de l'échiquier magique. Dans tout cela, il n'y a pas plus de mythologie cachée que dans le cas qui nous occupe, tout au plus (peut-être ?) dans ce dernier exemple la transposition lointaine du thème d'Œdipe et du Sphinx, avec une notion de partie à jouer et à gagner contre le destin. Dans la *Vulgate* du *Merlin*, la Forêt sans retour est celle précisément où Guinebaut, frère de Bohort, fait l'enchantement de cette carole magique (Sommer, II, 245-46) ; dans la *Suite-Huth*, Balaain doit rejoindre une demoiselle dans son château ; une poutre très mince, jetée sur un fossé, en livre seul l'accès (Éd. G. Paris, S. A. T. F., t. II, p. 37-38). Dans le *Livre d'Arthur* enfin (Sommer, VII, 301), Merlin dépose sur l'Ile Tornoiant la fille d'un duc d'Écosse dont il veut se venger, puis il construit un pont pour y conduire, aussi tranchant qu'une lame de rasoir, et déclare que cet enchantement ne sera rompu que par un roi, fils d'Uter, accompagné du meilleur chevalier du monde.

1. Cf. v. 78-81 ; 1984-86 ; 2122-27.
2. V. 2063-67 ; 2100-2116.
3. V. 2302-5.
4. V. 2306 ss., 2425 ss.

échauffourée entre seigneurs voisins, c'est tout ce que signifie cet épisode. Enfin quand la victoire de Lancelot permettrait aux captifs de rentrer au plus tôt dans leur patrie, tous ne suivent pas leur libérateur : reviendront seulement ceux qui voudront [1], et de fait beaucoup restent encore au royaume de Gorre pour ne le quitter que plus tard, avec la reine [2]. « Malencontreuse addition » remarque G. Paris [3] à propos de la délivrance des prisonniers entraînée par celle de la reine [4], parce que cette addition défigure évidemment la teneur primitive du conte, « entendu » par Chrétien, tel que l'imagine G. Paris. Invention beaucoup moins malencontreuse, et même fort naturelle, si nous voulons bien tourner ailleurs nos pensées.

La *Vita Sancti Gildae* [5] de Caradoc de Llancarvan nous conte l'histoire de Guennevar ravie par Melvas [6] à son époux Arthur. Le ravisseur séquestre Guennevar à Glastonbury défendu par le fleuve et par les marécages de roseaux, jusqu'au jour où enfin Gildas, accompagné d'Arthur depuis un an en quête de son épouse, obtient de Melvas qu'il la rende à son mari [7]. Même si Melvas signifie « Prince de la mort » [8], rien ne désigne ici son royaume, pas plus que celui de Méléaguant, comme le royaume des morts. Le caractère purement hagiographique de la *Vita* ne permet pas d'enrichir ce simple récit d'un sens symbolique qui lui serait totalement étranger. Il appartient à cette littérature « publicitaire » inspirée par Glastonbury pour la plus grande gloire du sanctuaire [9] et ne prétend à rien de plus qu'à doter la

1. V. 4108-4120.

2. V. 5320-22.

3. *Romania*, XII, 515, note 4.

4. Dans la *Suite-Huth* (II, 187). Arthur prisonnier accepte le combat qu'on lui propose, à condition que tous les captifs soient délivrés avec lui : ceci provient de la *Charrette*.

5. Éd. Mommsen, *Mon. Germ. hist. Auctor. antiquis.*, t. XII, *Chron min.*, t. III, p. 107.

6. C'est le Malvasius, rex Islandiae, de Geoffroy de Monmouth, éd. Faral, *Légende arthurienne*, III, § 156, p. 244.

7. Éd. San Marte, § 10, et cité par G. Paris, *Romania*, t. X, p. 491, note 1.

8. Cf. F. Lot, *Celtica*, V, *Melvas roi des Morts et l'île de verre*, *Romania*, t. XXIV, p. 327 ss.

9. Cf. É. Faral, *Légende arthurienne*, t. II, p. 410.

maison de patrons royaux. Le Glastonbury de Caradoc, comme le pays de Gorre de Chrétien, n'est qu'une sorte de pays-prison où le ravisseur garde jalousement sa proie, protégé par des obstacles naturels. Il n'a rien de commun avec Avallon : Caradoc explique dans sa *Vita* (vers 1135) l'étymologie de Glastonbury qui est l'Ynisgutrin des Gallois, c.-à-dire l'Insula Vitrea. C'est plus tard seulement (après 1145), dans un passage interpolé du *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae* (il ne figurait pas dans les 2e et 3e éditions des *Gesta regum Anglorum*) que Guillaume de Malmesbury nous apprend que l'« île » de Glastonbury s'était aussi appelée Avallonie [1]. Or Avallon, si l'on suit cette identification fantaisiste, est pour Geoffroi de Monmouth (dans sa *Vita Merlini*, après 1145) l'île fortunée où Arthur est emporté pour faire soigner ses blessures [2] : sous le nom d'Insula Pomorum elle devient le séjour où le roi *qui n'est pas mort* parviendra à la guérison, soigné par Morgen et ses huit sœurs [3] : elle n'est pas à proprement parler le séjour des morts, mais elle évoque l'Ile de la Répromission de la *Navigatio Sancti Brendani*, lieu privilégié où les navigateurs refont leurs forces après leur épuisante odyssée [4]. Telle elle est aussi à la fin du lai de *Lanval* de Marie de France : non pas triste terre des trépassés, mais pays merveilleux où Lanval goûtera sans doute à jamais l'amour de sa fée. Dans *Érec* enfin, le sire d'Avallon est Guiguemar, l'ami de Morgue la fée (v. 1954 ss.). Quant à l'île de verre, de ce même roman, encore que le souverain en soit Maheloas (autre forme de Melvas), c'est une île fortunée dont la description

> Ne n'i chiet foldre ne tanpeste
> Ne boz ne serpanz n'i s'areste
> N'il n'i fet trop chaut ne n'iverne

s'inspire de très près, ainsi que l'a déjà signalé Fœrster [5] de celle que Giraud de Barry donne de l'Islande dans sa *Topogra-*

1. Faral, *ibid.*, p. 425-432.
2. *Histor. regum Britanniae*, ch. 178, dans *Lég. arthur.*, III, 278.
3. *Vita Merlini*, v. 908-940, *ibid.*, III, p. 334-5.
4. M. Faral a signalé que le pilote qui guide Arthur vers l'île bienheureuse c'est Barinthus, le pilote de la *Navigatio* (*Lég. arthur.*, II, 304).
5. Introd. à son éd. de la *Charrette*, p. LXXIII.

phia Hiverniae. Enfin ni le château de la Pesme Aventure (*Yvain*) où sont les ouvrières condamnées à de durs travaux, que le Chevalier au lion arrachera à leur triste condition, ni dans le *Perceval*, le palais merveilleux des reines dont on n'a plus le droit de sortir quand on en est, comme Gauvain, une fois devenu le maître, ni même le verger aux murs d'air dans l'épisode de la Joie de la Cour d'*Érec* ne font songer au pays des trépassés.

G. Paris généralise donc un peu trop en disant qu'Avallon est chez les Bretons l'île des morts. Glastonbury ne l'est pas en tout cas dans la *Vita Sancti Gildae*, puisque Caradoc ne l'a pas assimilé à Avallon. Des trois conceptions qu'on se fait, sous des noms différents, de ce pays imaginaire : île heureuse, séjour des morts, royaume d'un ravisseur, c'est le troisième que nous relevons chez Chrétien de Troyes et tout se passe comme si Chrétien connaissait, grâce à la comtesse Marie, soit par un livre qu'elle lui a prêté, soit par un récit qu'elle lui a fait oralement, la version de la *Vita*.

La comtesse de Champagne, cultivée comme elle l'était, n'ignorait pas les chroniques latines de la génération précédente, celles de Geoffroy de Monmouth, de Guillaume de Malmesbury, de Caradoc de Llancarvan, et elle aura été d'autant plus retenue chez ce dernier par l'épisode de l'enlèvement que deux des héros en étaient Arthur et Guenièvre, déjà largement connus. Cette princesse ne patronne pas seulement les auteurs mondains : elle accorde son patronage à l'auteur de la paraphrase du psaume *Eructavit*, et plus tard, après son veuvage, à la traduction de la *Genèse* par Évérat. Quoi d'extraordinaire à ce qu'elle ait lu une vie de saint comme celle de Caradoc ? Et la fille d'Éléonore n'avait-elle pas de bonnes raisons pour s'intéresser tout spécialement au passé du pays qui était devenu, depuis 1152, celui de sa mère ?

Dans ce conte, Chrétien a introduit un petit changement, en remplaçant Glastonbury par le royaume de Gorre, et une modification profonde : c'est ici qu'il faut tenir compte du *san* inspiré par Marie, de l'esprit qu'elle entend imposer à l'œuvre : c'est elle qui a eu très vraisemblablement l'idée de l'adultère [1] :

1. Rien de tel chez Ulrich de Zatzikhoven.

ainsi c'est Lancelot, l'amant, qui a le mérite de délivrer la femme ravie, ce n'est plus le saint.

Certes, il n'est nullement impossible que Marie ait entendu de la bouche d'un conteur breton l'histoire de Lancelot qu'elle aura retracée à son tour à son protégé, le sujet du roman de Chrétien constituant le récit essentiel autour duquel on a bâti ensuite tout un roman biographique [1]. Mais n'affirmons pas avec G. Paris que « la source de Chrétien n'a dû lui être accessible *que* par un récit oral ». Cette source peut aussi bien être écrite, et on peut tout aussi vraisemblablement la voir dans cette page fameuse de Caradoc.

Fœrster a établi que, contrairement à ce que pensait G. Paris, Chrétien est au point de départ des versions de Malory et d'Henri du Türlin (*die Crône*) (et, bien entendu, de la *Charrette* en prose). Il est à noter que dans ces deux œuvres, pas plus que dans le poème français d'où dérive le *Lanzelet* d'Ulrich de Zatzikhoven, rien ne vient suggérer le royaume des morts ; elles ne contiennent même pas de passages analogues à ceux de Chrétien que nous citions plus haut et qui ont pu donner le change et induire en tentation. Ni dans l'une ni dans l'autre enfin, il n'est question d'un pont merveilleux permettant d'accéder dans les fiefs du ravisseur. Chez Malory, Lancelot est obligé de renoncer à poursuivre les archers qui viennent de lui tuer son cheval, à cause des haies et des fossés qui gênent sa marche et il continue sa route d'abord à pied, puis grâce au chariot de deux ramasseurs de bois. Chez Henri du Türlin, il y a bien un fleuve près duquel se déroule le combat des deux adversaires, mais ce n'est pas le fleuve qui fait obstacle, ce sont les fourrés de broussailles qui entourent le château de Méléaguant. De pont, point.

Que l'on adopte les vues de G. Paris qui imagine trois formes différentes du conte, l'une source de Malory, l'autre de H. du Türlin, la troisième de Chrétien de Troyes, ou celles de Fœrster, qui fait tout dériver de ce dernier, il est donc certain que l'invention du fleuve, principal obstacle, et du pont qui permet de le franchir est imputable au Champenois. Malory qui a rationalisé les

1. Dont Fœrster nous donne une idée par la comparaison méthodique de tous les textes français et étrangers relatifs à Lancelot.

données premières a supprimé cet élément merveilleux, n'en gardant un très lointain reflet que dans les haies et les fossés qui entravent pour un moment la quête du héros ; tout comme il a supprimé, en supposant qu'il les ait plus ou moins connus, les détails gallois de l'enlèvement grâce à un déguisement de feuillage : il n'en reste dans son récit que l'ordre donné par la reine à ses compagnons de s'habiller de vert. Dans l'hypothèse de G. Paris ceci prouverait que, le pont ne figurant pas dans le soi-disant conte anglo-normand non plus que dans le prototype gallois, il est imprudent d'attribuer une valeur mythique à cet épisode.

C'est bien Chrétien qui, en dehors de toute préoccupation symbolique, a eu recours à cette trouvaille, tout simplement pour faire croître son champion en valeur et en prix : amoureux de belles aventures, non seulement il voudra réserver à son héros la gloire et le bonheur d'arracher sa maîtresse au ravisseur, mais il lui fera mener à bien la plus périlleuse des prouesses : Lancelot franchira les frontières de Gorre sur l'extraordinaire pont de l'épée. La page mentionnée plus haut de la *Vita Sancti Gildae* pouvait aisément lui suggérer cette performance, puisque Melvas se retranche derrière la barrière du fleuve et des marécages. D'autres lectures cependant semblent être à l'origine de cet épisode. G. Paris a déjà noté les rapprochements que l'on peut faire avec les traditions ou les croyances orientales [1]. Ne cherchons pas si loin ; il n'est pas impossible que la littérature des visions ait ici alimenté l'imagination de notre romancier [2]. On songe aux nombreux textes où les âmes pénètrent au royaume de l'éternité par un pont d'une étroitesse extrême, forme christianisée de ce mythe oriental. Après le *Quatrième dialogue* de saint Grégoire (IV, 37) [3], c'est la *Visio Pauli* dont il existe plusieurs versions latines et six versions françaises rimées [4] qui s'échelonnent de la fin du XII[e] s. à la fin

1. *Hist. littér. de la France*, XXIII, 118, et *Romania*, XII, 508, note 2. Il mentionne le « *tchinvat* » des livres zoroastriques, la tradition talmudique, le *sirât* des Musulmans, tranchant comme un glaive.

2. Il y aurait toute une étude à faire sur le merveilleux de la littérature cléricale et sur ce qu'elle a légué à nos romans.

3. Éd. Fœrster, 1876. Cf. *Romania*, VIII, 509-519.

4. P. Meyer, *La descente de saint Paul en enfer*, *Romania*, XXIV, 357 ss. ;

du XIII^e^ : l'apôtre, en compagnie de saint Michel, arrive aux bords d'un fleuve horrible : les âmes passent sur un pont très long, aussi étroit qu'un doigt. C'est aussi la *Vision de Tondale* [1], où par-dessus une vallée est jeté un premier pont de mille pas de long et d'un seul pied de large ; un second, plus long encore, est gardé par des bêtes féroces. Chrétien a pu lire le texte latin, de 1149, mais n'a pas pu connaître les deux versions françaises en prose, ni la rédaction anglo-normande rimée qui sont du XIII^e^ siècle. Le texte à retenir, c'est la page de l'*Espurgatoire de saint Patrice* de Marie de France où Owein entraîné par les diables est poussé jusqu'à un fleuve embrasé et puant (v. 1325 ss.).

Tant le traistrent qu'il ariverent
A une ewe qu'il li mustrerent
Horrible et parfonde et puant...
Par desur cele ewe a un punt
Mult perillus a cels qu'i vunt,
Sur cel punt te cuvient aler...
Le punt vus estuet esprover
Cum vuz purrez ultre passer...
D'autre part li punz esteit teus,
Si estreiz que nus hom morteus
Por nule rien ne se tenist,
Ço li fu vis, qu'il ne chaïst.

Relisons maintenant les vers où Chrétien nous décrit son pont de l'épée (éd. Fœrster, v. 3023 ss.) :

Et voient l'eve felenesse
Roide et bruiant, noire et espesse
Si leide et si espoantable
Com se fust li fluns au deable,
Et tant perilleuse et parfonde
Qu'il n'est riens nule an tot le monde
S'ele i cheoit...
Et li ponz qui est an travers

Notices et Extraits des mss, XXXV, 155-56, et *Hist. litt. de la France*, XXXIII, 372.

1. V. H. Friedel et Kuno Meyer, *La Vision de Tondale*, textes français, anglo-normand et irlandais, 1907. — *Visio Tundali*, lateinisch und altdeutsch, éd. A. Wagner, 1882.

Estoit de toz autres divers
Qu'ains teus ne fu ne ja mes n'iert

A défaut de réminiscences littérales, ne découvre-t-on pas une réelle analogie dans la présentation ? le détail « com se fust li fluns au deable » n'indique-t-il pas l'origine de l'épisode ? Mais il y a plus. La suite du passage de l'*Espurgatoire* nous apprend en effet que le pont infernal, si étroit qu'un homme ne pourrait y poser le pied, s'affermit et s'élargit à mesure qu'Owein s'y avance : un char pourrait y cheminer, puis deux ; il n'est que d'oser, et d'être un juste. C'est un détail que Chrétien a su habilement utiliser, jusqu'à l'enrichir d'une signification symbolique. Quand Lancelot, laissant ses deux compagnons timorés à la berge, a réussi, malgré ses blessures, à atteindre sain et sauf l'autre rive, il s'étonne de ne plus avoir à affronter aucun des deux lions qu'il croyait avoir vus de l'autre côté, avant la traversée. Chrétien a admirablement tiré parti du texte de Marie et donné tout son sens à l'enseignement moral que contenaient en germe les quelques vers de sa devancière ; le didactisme ne l'abandonnant jamais, il use ici du merveilleux pour illustrer une leçon exemplaire : les dangers sont souvent le fruit de notre imagination, il suffit d'aller hardiment au-devant d'eux pour qu'ils s'évanouissent.

Cette habileté constitue une présomption de plus en faveur de l'antériorité de Marie de France par rapport à Chrétien. L'art plus fruste, plus raide de Marie (qui n'a d'ailleurs pas d'autre ambition ici que de traduire le *Tractatus de Purgatorio sancti Patricii* d'Henri de Saltrey), nous invite à la placer avant le Champenois. Si l'on se refuse à admettre l'antériorité de l'*Espurgatoire*, il n'est pas dit que le *Tractatus* ait été inconnu de Chrétien : la chronologie incertaine de ces différentes œuvres n'exclut pas cette hypothèse. On a beaucoup rajeuni le traité de Saltrey ; M. Hœpffner [1] ne le situe guère avant 1189. Nous n'avons au fond qu'une seule certitude : c'est qu'il est postérieur à 1150 [2].

Jusqu'à présent on n'a pu faire valoir aucune preuve péremp-

1. *Les Lais de Marie de France*, Boivin, p. 55.

2. Ward, *Catalogue of Romance*, Londres, 1893, t. II, 435-92, le date de 1153.

toire pour placer l'*Espurgatoire* après les *Lais* et les *Fables*. Dans son prologue des *Lais*, la poétesse nous fait un aveu qui nous semble assez clair :

> Pur ce commencai a penser
> D'alkune bone estoire faire
> E de latin en romanz traire ;
> Mais ne me fust guaires de pris :
> Itant s'en sunt altre entremis.
> Des lais pensai qu'oïz aveie.

Ainsi, avant de composer les *lais*, elle avait débuté dans la carrière des lettres par des traductions auxquelles elle renonce désormais : trop peu de gloire en revient, la mode en est passée. Ce n'est donc pas pour y revenir plus tard. L'*Espurgatoire* appartient à ses écrits de début. Si les *Lais* sont de 1165-70, ils sont plutôt antérieurs à la *Charrette* (de 1170-72 environ) ; à plus forte raison à cette date l'*Espurgatoire* avait vu le jour.

Dans aucun de ces textes il n'est question d'un pont constitué par le tranchant d'une épée ; il apparaît seulement dans le poème néerlandais de *Walewein* [1] ; mais il n'est pas prouvé, comme le juge G. Paris [2], que ce poème procède d'un original français perdu ; il est en tout cas postérieur à Chrétien et semble être dans sa filiation : l'auteur de *Walewein*, imaginant que la rivière à franchir sur la lame d'acier n'est autre que le purgatoire, nous aide à tirer au clair cette question ; il explicite un rapport que Chrétien avait laissé dans l'ombre, redonne un caractère religieux (où il n'a d'ailleurs que faire en l'occurrence) à un épisode que Chrétien avait laïcisé [3]. La poésie celtique fait

1. Éd. Jonckbloet, 1846-48, 2 volumes.

2. *Art. cit.*, p. 509.

3. Le thème du pont est devenu ensuite une pure et simple utilité du roman d'aventure : on le trouve dans la *Mule sans frein* (pont fait d'une épée, comme chez Chrétien) ; dans le *Merlin-Huth* (éd. G. Paris, S. A. T. F., t. II, p. 37 et 59), c'est un pont étroit à franchir, comme dans les *Visions*. Dans sa continuation du *Conte du Graal*, Wauchier brode une variante facile : le pont de verre que Perceval traverse pour atteindre le château du roi Pêcheur, contamination probable du pont de Chrétien et des fables sur l'Insula Vitrea de Guillaume de Malmesbury. Quant au pont de Mautrible de *Fierabras* (Éd. Krœber et Servois, *Anciens Poètes de la France*, p. 75), il n'a rien de commun avec le thème qui nous retient : ce pont de trente arches où cent

état d'un pont d'une autre nature : le pont de verre de la *Navigation de Maël-Duin* [1] permet d'aborder à une forteresse bâtie dans une île ; les compagnons de Maël-Duin retombent chaque fois en arrière, une fois engagés sur ce pont qui nous rappelle le pont « escolurjables » (= glissant) de l'*Espurgatoire*. Ce n'est en fait qu'une simple variante, dans des compositions relativement de basse époque (x^e^ siècle) de la légende chrétienne qui provient surtout de saint Grégoire le Grand, et non une invention originale. Jusqu'à plus ample information il faut donc admettre que Chrétien a imaginé ce pont tranchant comme une épée dont il n'y a pas de trace avant lui.

Concluons. Rien ne nous prouve que Chrétien ait élaboré son sujet en partant d'un conte oral. Les sources livresques ne sont pas à exclure, soit que la comtesse Marie lui ait indiqué de vive voix, soit qu'elle lui ait signalé, en lui prêtant le livre, le contenu de la page de Caradoc sur l'enlèvement de Guenièvre. Que Chrétien ait eu connaissance par ailleurs d'un conte breton sur Lancelot, nous sommes dans l'impossibilité de le contester, mais il est certain que, partant des données de Caradoc, il n'était pas besoin de déployer des trésors d'imagination pour dresser le scénario de la *Charrette* ; l'insuccès de Keu, la nécessité de monter sur la charrette que G. Paris attribue à cette source problématique, autant d'épisodes que notre romancier était capable de trouver, au même titre que les épisodes du cimetière, du passage des pierres, du combat contre l'insulteur, du tournoi de Pomelegloi, et tant d'autres encore. Aucun d'eux du reste n'a un caractère celtique, de l'aveu même de G. Paris. Nous ne le pensons pas davantage de la donnée centrale. On représente Chrétien comme traitant des thèmes folkloriques ou mythologiques qu'il ne comprend pas : c'est ici lui faire tort. L'épisode lu dans la *Vita Sancti Gildae* n'a aucun caractère merveilleux, et si nous apercevons aujourd'hui, avertis par une méthode comparative, tout un travail

chevaliers peuvent passer à la fois, l'auteur l'a-t-il imaginé par opposition avec les ponts étroits de la littérature cléricale ? Le *Fierabras* (provençal ou français) ne remonte pas au delà du 1^er^ tiers du XIII^e^ siècle. Le pont de l'épée du *Lancelot* (Sommer, IV, 41) est décrit dans des termes assez voisins de ceux de Chrétien.

1. D'Arbois de Jubainville, *Cours de Littér. celtique*, V, 475.

d'évhémérisation qui a métamorphosé ce roi des morts en un simple souverain, le Melvas de Glastonbury, Marie n'a aperçu que la valeur humaine de la page et l'a confiée pour cette seule raison à son poète favori.

Il y a donc autant de chances pour que ce soit la production hagiographique (Caradoc, les Visions, l'*Espurgatoire*) que la légende bretonne qui soit à l'origine des thèmes mis en œuvre par Chrétien. Cette hypothèse confirme un trait de la physionomie de notre romancier, telle que la critique l'a dessinée avec quelque vraisemblance. Chrétien de Troyes était un lettré, un « clerc », et non un jongleur du vulgaire.

A. Micha.

A PROPOS D'AMADAS ET YDOINE

(Version continentale et version insulaire.)

Dans une note parue en 1901 et reproduite dans les *Mélanges de littérature du moyen âge* [1], Gaston Paris a montré que la version continentale du roman d'*Amadas* corrige ou remanie certains passages qui, dans la version anglo-normande qu'elle suit, auraient pu gêner les habitudes linguistiques proprement françaises. Cette démonstration faisait intervenir avant tout trois faits caractéristiques, l'élision de l'*e* féminin en hiatus à l'intérieur des mots, la réduction de *ié* à *é*, enfin le mécanisme de la déclinaison nominale — pour autant bien entendu que ces particularités ont une répercussion sur la mesure des vers ou sur les rimes. On sait que le travail de G. Paris ne tient compte que des courts fragments de Göttingen [2]. Une recherche analogue, portant cette fois sur le fragment de la Vaticane, donc sur plus de mille vers, permettra-t-elle non seulement de confirmer les conclusions du grand romaniste, mais encore d'en élargir la portée ?

Deux types de corrections sont d'abord à distinguer. Les premières sont exactement semblables à celles que signalait déjà la note de G. Paris : elles ont pour origine des phénomènes de caractère phonétique ou grammatical. Les autres se présentent comme des coupures, dont certaines sont assez étendues. Ces coupures, dont les fragments de Göttingen ne permettaient pas de mesurer toute l'importance, ont une cause,

---

1. *An English Miscellany presented to Dr. Furnivall*, 1901, p. 386 à 393 ; *Mélanges*, p. 328 à 336.

2. Pub. pour la première fois par H. Andresen avec une étude linguistique, dans la *Zeit. f. rom. Phil.*, t. XIII, p. 85 à 98.

elles aussi. Peut-être y a-t-il quelque intérêt à déterminer cette cause avec précision ?

Les particularités qui, dès la fin du XII^e siècle, opposent l'anglo-normand aux dialectes continentaux sont bien connues [1]. Les corrections du ms. *P* soulignent bien celles de ces particularités qui, dans la première moitié du XIII^e siècle, pouvaient être les plus choquantes pour un Français de France. A vrai dire, les corrections qui ont pour origine un fait phonétique ne sont pas très nombreuses. Les rimes de *V* peuvent en général être *francisées* sans difficulté, parce que, normalement, elles associent des sons de même provenance.

La confusion de *o* et de *u* ne donne lieu à aucune remarque. Mais la réduction de *ié* à *é*, un des traits les plus caractéristiques de l'anglo-normand, est attestée à la rime dans les passages suivants de *V* :

Malvais leschere surquidé — Icest fera finablement.
Garz enuius, fol assoté... (841) Cum il ainz pot a la curt vent... (756)

qui sont respectivement devenus dans *P* :

Et dist : Leciere outrequidiés, — A cest voloir du tout se tient.
Gars anïeus, fox assotiés... (736) Com il ains puet a la cort vient... (650)

On voit que, dans le premier cas, le remanieur a laissé passer la rime fautive. Distinguait-il mal lui-même des autres verbes ceux dans lesquels la loi de Bartsch jouait régulièrement

1. Nous renvoyons aux travaux classiques de J. Vising : *Étude sur le dialecte anglo-normand du XII^e siècle*, Upsal, 1882 ; Stimming, éd. *Boeve de Haumtone*, *Bibl. Normannica*, n° VII, Halle, 1899 ; Tanquerey, *Évolution du verbe en anglo-français*, Paris, 1915 ; et de Miss M. K. Pope : *From Latin ...with especial consideration of Anglo-normanm phonology and morphology*, Manchester, 1934. On consultera en outre : Hilding Kjellmann, éd. de *La vie seint Edmund le rei, poème anglo-normand du XII^e s. par Denis Piramus*, Göteborg, 1935, in-8°, CXXXVI-211 p. (cr. très élogieuse de A. Jeanroy dans *Romania*, 1936, p. 399) ; F. B. Agard, *Anglo-norman Versification and the Roman de Toute Chevalerie*, *Rom. Rev.*, 1942, p. 216 à 235 ; Ruth J. Dean, *Anglo-norman Studies*, *Rom. Rev.*, 1939, p. 3 à 14. Voir, pour compléments bibliographiques, R.L. Wagner : *Introd. à la lingu. franç.*, Paris, 1947, p. 96

ou a-t-il estimé la rime acceptable ? La discordance était évidemment plus grave dans le second cas : elle n'a pas subsisté [1].

Une autre particularité, la confusion de *ai, ei, ę,* donne lieu aux remarques suivantes. Les rimes de *V*, *maistre : estre* (453), *requerre : afaire* (753), *fais : aprés* (1105), semblent avoir été volontairement écartées dans *P* ; elles ne l'ont pourtant pas été toujours aussi régulièrement par la suite. On trouve en effet dans *P*, *aprés : eslés* (1853), *forest : desplest* (1844), *maistre : estre* (1961, 2132, 2157), *pais : aprés* (2025), *laisse : presse* (2432). Il semble que le remanieur, gêné d'abord, s'est accommodé ensuite de ces rimes ; on est donc en droit de supposer qu'elles ne choquaient pas véritablement son oreille [2].

J'ai dit que Gaston Paris s'était intéressé au cas de l'hiatus intérieur : on sait que l'anglo-normand l'élimine de bonne heure. Que *P* réagisse ici d'une façon assez nette, comme on va le voir par les exemples qui suivent, rien de plus naturel :

Quo s'il estait fiz a un rei,	Que s'il estoit fius a un roi,
U fiz de un riche empereur... *V*, 89	Ou fius a rice emperëour... *P*, 79
De emperer, de duc ne de cunte,	N'emperëour, n'a duc, n'a conte
Qui tenist issi poi de cunte... *V*, 197	Qui si tenist petit de conte... *P*, 173

1. Il n'a pas davantage admis *nent* (nient) : *tent* (tient) au vers 742 de *V*. La rime *finablement : vent* met aussi en cause la prononciation de *-en-* et de *-an-*, nettement distinguée dans les textes anglo-normands, comme c'est le cas ici.

2. Rappelons que Thomas d'Angleterre admet déjà *palęstres : mestres*, *lais : aprés*, mais rejette encore *terre : faire*, *guerre : faire* (cf. Bédier, *Tristan*, *S.A.T.F.*, t. II, p. 17). L'auteur d'*Amadas* se rapproche donc davantage d'Adgar, de Fantosme, de Chardri, ou de la *Vie de saint Thomas*, ce qui évidemment ne saurait surprendre.

Pour ce qui est de *ain* et *ein*, confondus naturellement dans *V*, *P* semble avoir réagi une première fois aux vers 573 et suiv., mais il écrit un peu plus loin : *paine : prochaine* (687 de *V* ; cf. aussi 772 de *P*).

On sait enfin que l'anglo-normand confond dès le XII[e] siècle l'*e* provenant de l'*é* bref entravé et l'*e* provenant de *e/i* entravé ; qu'il confond même ces deux *e* avec celui qui provient de l'*ā* latin. La rime *tu es : engrés* a été éliminée au vers 657 de *V*, pour une raison qui n'est pas forcément phonétique. Rien à relever au sujet des rimes du type *-els/illos : -els/alis* ; un autre fait typiquement anglo-normand, et très nettement perceptible au début du XIII[e] siècle, est la réduction de *ui* à *u* ; il n'apparaît pas dans les rimes de *V*.

A lui parole de envaisure		Parole a lui d'envoisëure	
De plusurs coses en segrai.	*V*, 550	De pluseurs coses en secroi.	*P*, 455
Kar ele out chef ben fait et rund		Le chief ot bel et bien rëont,	
La greve bele et droit le frund	*V*, 147.	La greve droite et blanc le front.	
			P, 131 [1]

On peut rapprocher ce phénomène de certains faits qui se rattachent à la métrique. Je veux parler de l'élision de l'*e* à la fin des mots [2]. Il est incontestable qu'à ce point de vue le texte de *V* marque un flottement assez accusé ; il présente en effet un nombre relativement élevé de vers trop longs ou trop courts et ces accidents mettent souvent en cause la valeur syllabique de l'*e* dont il est question. En réalité, il est difficile de dire si ces fautes de versification correspondent à des habitudes définies ; elles peuvent très bien être mises sur le compte de la négligence et même être attribuées moins à l'auteur qu'au copiste. Il est possible en effet, dans la plupart des cas, de rétablir une bonne scansion en ajoutant ou en retranchant un monosyllabe courant, en remplaçant *ele* par *el* (par ex. au vers 121), en comptant pour deux syllabes des formes comme *avera* (vers 274, 278). Un fait est sûr en tout cas : aucun des accidents dont nous parlons ne se retrouve dans *P*, soit que l'auteur de cette version ait suivi un texte plus soigné que *V*, soit qu'il ait plutôt fait disparaître délibérément les *anglo-normannismes* de son modèle [3].

C'est, indiscutablement, dans le domaine de la morphologie que le contraste entre la version continentale et la version insulaire se manifeste avec le plus de netteté. Il s'agit d'ailleurs moins des formes que de la déclinaison elle-même. Dans ce dernier cas, les faits prennent un relief saisissant. On peut dire en effet, que le remanieur est ici particulièrement attentif et

1. Cf. également vers 253 de *V*.

2. Voir les différents cas qui se présentent dans les textes anglo-normands dans Bédier, *loc. cit.*, p. 29 ; M. K. Pope, *Étude sur la langue de Frère Angier*, Paris, 1903, p. 71 et suiv.

3. Cf. J. Vising, *La versif. anglo-normande*, Upsal, 1884, et surtout les travaux déjà signalés plus haut, p. 360, note 1, de Hilding Kjellman et de F. B. Agard. J. Vising parle de versification *approximative*. Les autres critiques essaient de dégager des tendances plus précises. Peu nous importe ici ; le fait à souligner est la correction relative de *P* par rapport à *V*.

logique avec lui-même. Toutes les fois qu'une faute de déclinaison est commise par *V*, *P* corrige, rectifie ou supprime. Le plus souvent, il conserve la rime primitive, mais il modifie la construction de manière à changer, de façon appropriée, la fonction des mots ; il obtient ainsi un texte où l'*s* de flexion joue son rôle traditionnel. Prenons quelques exemples :

Texte de *V*	Texte de *P*
Qu'il n'avait per ne vaisin	Tuit si proçain, tuit si voisin
Un sul quo ne li fust enclin... (31)	Estoient tuit a lui enclin... (31)
Li dux avait un senescal	Cil dus avoit un senescal
Ki mut ert prux et bon vassal... (35)	Preu et vaillant et mult loial... (35)
Ne fu de autre vice blamé	Ne l'ont d'autre chose blasmé
Mais quo trop tint casteé... (104)	Fors que trop amoit casteé. (94)
Kar mil humes en unt dulur	Plus de mil houme en ont doleur
Et grant pité de sun fort mal.	Et mult grant pité de son mal.
Li dux, plus quo li senescal... (704)	Li dus, mult plus du senescal... (597) [1]

Dans les autres cas les modifications sont beaucoup plus importantes :

Texte de *V*	Texte de *P*
Ne mains vaillant de vasselage	Ne mains vaillans de vasselage
Del duc, fors sulement de tant	Dou duc, fors que tant seulement
Quo sis hom ert et sun tenant. (56)	Que ses hom ert tout ligement. (50)
Quo il en languist ben demi an,	Que demi an gist en langueur.
A tel dolur quo unches Tristran	Mais ainc Trisrans si grant doleur
Ne sufri pur Isoude la bloie... (429)	Ne souffri por Yseu la bloie... (340)
Fors sul de lui jo ne quid pas,	Fors que de lui je ne cuic pas,
N'a de certes ne a gas,	Ne a de certes ne a gas,
Fust mais enfant de enfermeté	Fust mais enfes de mal ataint
Itant plaint ne regreté. (721)	Si regreté ne itant plaint. (614) [2]

1. Voir encore : *V*, 719/720 et *P*, 612/613 ; *V*, 757/758 et *P*, 652/653 ; *V*, 795/796 et *P*, 690/691 ; *V*, 1031/1032 et *P*, 876/877 ; *V*, 1047/1048 et *P*, 894/895 ; *V*, 1081/1082 et *P*, 928/929 ; *V*, 1091/1092 et *P*, 938/939.

2. Exemple curieux à la fois par la substitution de *enfes* à *enfant* et par la

A base voix, a chef de pose,	A basse vois, a chief de pose,
L'at salué cum esbaï,	La salue comme esmaiiés ;
Si se agenuille devant lui. (770)	Devant li s'est agenouilliés. (665) [1]

Lorsque la rime n'est plus en cause, mais la mesure du vers, mêmes réactions :

Texte de *V*	Texte de *P*
Ert mut ben fait et alinné,	Li damoisiax bien ensengniés,
Curtais et sage et enseinné(255)...	Comme courtois et afaitiés... (217)
Al ostel vent feble, a quer fade,	A foible cuer vient a l'ostal,
Plus quo hunc mais refut malade. (689)	A nul jour mais n'ot si grant mal. (584) [2]
Kar mil humes en unt dulur,	Plus de mil houme en ont doleur
Et grant pité de sun fort mal. (704)	Et mult grant pité de son mal. (597)

Il est donc manifeste que le remanieur montre, touchant la déclinaison, un remarquable souci de correction : entre le français de France et le français d'Angleterre les divergences morphologiques, au début du XIII[e] siècle, sont très nettement perçues. Il serait toutefois intéressant de préciser si les réactions de notre remanieur ont un caractère spontané ou, au contraire, systématique — autrement dit, si les corrections qu'il fait étaient absolument indispensables pour que le texte ne choquât pas un public continental, ou si elles procèdent plutôt d'un souci quelque peu artificiel de purisme grammatical. Il est assez difficile de répondre à cette question. En effet, dans un cas comme dans l'autre, il faut s'attendre à ce que les corrections soient constantes et cohérentes, et c'est bien ainsi que les

---

faute inattendue du copiste de *P*, qui omet de donner aux participes *ataint* et *plaint* la forme du cas sujet.

1. Voir encore *V*, 581/582 et *P*, 482/483 ; *V*, 773/774 et *P*, 668/669 ; *V*, 903/904 et *P*, 780/781. Enfin : *V*, 175/176 et *P*, 155/156 ; *V*, 239/240 et *P*, 205/206.

2. On notera encore les vers suivants de *V*, 37, 41, 43, 61 par exemple. On notera enfin que *P* garde la rime *ber : gouverner* au vers 43 de *V*, *ber* sans s analogique au cas sujet singulier.

choses se présentent, on vient de le voir [1]. Mais nous avons un autre moyen de juger les réflexes du remanieur. Poussons donc plus loin notre enquête, avant de conclure sur ce premier point [2].

On sait que le texte de *P* présente un certain nombre de coupures ou d'arrangements qui lui donnent souvent, par rapport à *V*, l'allure d'une sorte de résumé. Que se passe-t-il exactement en pareil cas ? Le premier accident se produit au vers 36. Deux vers ont été ici omis ; voici d'ailleurs les textes :

Li dux avait un senescal	Cil dus avoit un senescal
Ki mut ert prux et bon vassal ;	Preu et vaillant et mult loial ;
Noble estait de haut parage	
De parenté et de linnage,	
Fors li dux al men avis	N'ot si vaillant houme u païs
N'out si gentil hume el païs...	Fors seul le duc, ce m'est avis.

Il peut s'agir d'un simple oubli. Mis en défiance par la faute de déclinaison qu'il a dû corriger, le remanieur a pris la précaution de lire à l'avance quelques vers ; transcrivant ensuite, en partie de mémoire, il a sauté deux vers et interverti l'ordre des vers 39 et 40 de *V* : ce dernier réflexe lui est assez habituel. Notons cependant que les vers 37 et 38 de *V* font, au point de vue du sens, double emploi avec les précédents. L'omission pourrait donc avoir, finalement, des causes moins accidentelles que logiques.

---

1. Signalons toutefois une faute non corrigée, une inadvertance sans doute et peut-être imputable au seul copiste (*P*, 60/61) :

Ne fust en nul païs trouvés
Uns damoisiaus de sa biautés.

On pourrait citer d'autres cas, dans la partie où nous n'avons conservé que la version *P*.

2. Il conviendrait d'étudier aussi certains faits de vocabulaire. Ainsi le remanieur paraît avoir évité le mot *oriol* deux fois employé par *V* (898 et 957) ; également certains mots dérivés en *-ance*, qui ne devaient pas faire partie à ses yeux du bon usage (cf. *nonsavance* au vers 455 de *V* et 31 de *G* 1). Il a renoncé à la locution *en aines* au vers 346, mais l'a acceptée au vers 3083. Au vers 175 il a été surpris par le mot *air* (*hoir*) qu'il n'a pas reconnu tout de suite, ce qui l'a amené à changer la rime : *air : avair* devient *boin aire : afaire*.

La seconde coupure se produit aux vers 51-54, qui n'ont pas de correspondants dans *P*. Ce passage n'est en somme qu'une amplification des vers 49 et 50. Un certain souci de sobriété semble donc inspirer le remanieur continental. A vrai dire, un fait de versification est peut-être à l'origine du désaccord. La succession des rimes *casteaus : beaus*, *cauz : assauz*, dans *V*, a pu, en effet, être considérée comme une négligence. Pourtant le remanieur, un peu plus loin, à la suite d'une coupure, laisse passer quatre vers qui riment ensemble en *-ens* (v. 121/124). Il n'est donc pas toujours logique avec lui-même, ni à l'abri d'une étourderie [1].

Les vers 129 et 130 de *V*, ainsi que les vers 135-138, ont disparu de *P*. Dans le premier cas, le fait s'explique fort bien : les deux vers de *V* sont obscurs et au surplus contiennent une faute de déclinaison. Dans le second, la raison est peut-être à chercher dans l'emploi des mots *grevances : alejances* ; en réalité, le passage faisant double emploi au point de vue du sens avec 139 et 140, la suppression pourrait bien avoir eu pour objet de faire disparaître une répétition superflue [2] :

Texte de *V*	Texte de *P*
Mais puis avint en mult bref tens	Mais puis avint en peu de tens
Quo il fut tut en autre purpens,	Qu'il fu en tout autre pourpens,
En anguisse et en tel dolur,	
Quo asez sout des paines de amur	
Les turmens et les granz grevances,	
Les ires senz les alejances ;	
Asez senti paine et turment	Dont il ot ires et tourmens,
E poi del asuagement (133 et suiv.).	Et petit d'assouagemens (121 et suiv.).

Au vers 149-150 de *V*, une faute de déclinaison marque le début d'un nouvel arrangement, qui rétablit d'abord un texte correct et fait ensuite disparaître deux vers, lesquels ne sont qu'une amplification subtile des précédents [3] :

---

1. La rime *dancel : damisel* paraît pourtant l'avoir choqué, d'où une coupure de 4 vers (71/74), dont les deux derniers au moins n'étaient pas inutiles.

2. Avantage compensé toutefois par l'inconvénient, déjà envisagé, qui résulte d'une succession de quatre vers rimant en *-ent/-ens*.

3. Le mot *auburnes* a peut-être créé une difficulté supplémentaire.

Mut deugez et beaus les crins,
Quo par une perent orins,
[Auburnes, blunz, ne bloi, ne sor,
Ne resemblent cum fil de hor].

La disparition des vers 163 et 164 :

Et le mentun, col et paetrine
Out plus blanche quo flur de espine,

peut être une simple étourderie, car on hésite à parler d'un réflexe de pruderie, bien qu'un peu plus loin (342-343) un détail du même genre ait été soigneusement éliminé : *Ne sait... si il la vait a nue*. Il est possible encore que le mot *paetrine* soit à l'origine de l'accident, quoiqu'il se rencontre au sens de *piz* dans l'*Eneas* et dans le *Purgatoire* de Marie de France.

Le cas des vers 175-178 est plus simple. Ils contiennent une précision intéressante sur le compte d'Ydoine, mais cette précision ne fait que reprendre et compléter une indication parfaitement claire des vers précédents ; le remanieur a pu juger inutile, ayant dit qu'Ydoine était fille unique, d'ajouter qu'elle était l'unique héritière de son père et que c'était là la raison pour laquelle celui-ci l'aimait tout particulièrement.

Un peu plus loin, c'est à une sorte de résumé que nous avons affaire. Après avoir transcrit un développement assez long sur l'attitude dédaigneuse d'Ydoine à l'égard de l'amour, le remanieur supprime tout d'abord deux vers qui contiennent une faute de flexion (vers 209 et 210), puis il condense les redites dans lesquelles se complaît son modèle, ramenant à six les quatorze vers de *V* :

A nul ja ne fust tant vaillant. (v. 209)
Ele ne prisout hume vivant
Quo ele *deinnast* amer de amur.
Requise le avaient ja plusur, — REQUISE ENT L'AVOIENT PLUISOUR, (185),
Mais ne *deinnat un regarder.* — *Mais ainc n'i vaut metre s'amor* ;
De orguil ne vout *hume amer* ;
Ne les out pur ço quo ne sout
Trés ben amer, mais ne deinnout
Amer hume par druërie ; — Onques ne vaut PAR DRUËRIE
Par orguil de surquiderie — *Avoir ami ne estre amie ;*

Tuz les amerus despisait.
Ne fust *ceste teche quo avait*,
Ne fust si franche ren veüe
A icel jur desuz la nue.

En despit avoit tous amans
La pucele preus et vaillans.

J'ai indiqué en italique, dans le texte de *V*, ce qui fait double emploi avec le reste du développement et dans *P*, en petites capitales, les passages empruntés à *V*, en italique, les innovations ou arrangements. On apercevra ainsi d'un simple coup d'œil comment ces arrangements ont été faits et à quelles intentions, conscientes semble-t-il, ils répondent. Il est clair que le remanieur, choqué par tant d'inutile verbiage, a cherché à améliorer son texte en le ramenant à de plus raisonnables proportions et en l'allégeant de répétitions trop apparentes.

Si, pour abréger, nous limitons maintenant notre étude comparative de *V* et de *P* aux faits les plus importants, nous verrons sans peine se confirmer nos premières impressions. Au vers 239 de *V* commence un passage que *P* a passablement modifié. Le moment est important, puisqu'il marque la naissance, en coup de foudre, de l'amour d'Amadas pour Ydoine. Le premier accident se produit au vers 243 : quatre vers de *V* ont été ramenés à deux, et les deux rimes remplacées par une rime nouvelle. On ne voit pas bien pourquoi la rime *estut : mut* aurait été évitée, à moins de supposer que le remanieur était picard et employait à la troisième personne du singulier du parfait de *ester* la forme *estiut* au lieu de *estut*. Aux vers 245-246, le changement est en relation avec une faute de déclinaison [1]. Un peu plus loin, quatre vers descriptifs ont disparu (251-254) : dans une scène animée, ont-ils paru déplacés ou inutiles ? Il semble bien qu'une considération d'ordre littéraire est ici intervenue, à côté du simple souci de la correction matérielle. Il n'était pas inutile effectivement de donner à une scène gracieuse toute la vivacité et tout le naturel désirables. On s'étonne toutefois de constater que *P*, contrairement à toutes ses habitudes, ajoute deux vers à la fin du développement. En réalité, fidèle à lui-même, le remanieur paraît avoir voulu insis-

1. La transformation de la rime *porter : cler* en *porter : presenter*, le vers 248 de *V* étant trop court, n'a pas de signification particulière.

ter sur la courtoisie de l'accueil réservé par Ydoine au jeune homme, ou ôter au texte original ce qu'il a d'un peu brusque :

Texte de *V*	Texte de *P*
De part le duc fait le present ;	Le fist de par le duc present ;
Ele l'en merciet bonement :	Et la pucele boinement
	Le reçoit et celui *merchie* :
	Le valet de *remanoir prie*,
A lui *defend* quo il ne s'en aille (263)	*Car n'a cure* ke il s'en aille. (223)

Un souci particulièrement raffiné des bienséances et du bon ton caractériserait donc ici notre rédaction continentale. On a déjà vu, un peu plus haut (163 et 342), ce souci se manifester avec une nuance de pruderie [1] : nous ne sortons donc pas de la vraisemblance.

La coupure la plus importante que le remanieur ait pratiquée dans le texte de l'original porte sur un ensemble de 52 vers qui se placent dans *V* immédiatement après la scène dont nous venons de parler (271 à 322). Il s'agit d'une longue description des tourments qui attendent Amadas, victime de l'amour, et, pour terminer, de considérations générales sur l'étrangeté de ce sentiment qui pousse deux êtres à s'attacher l'un à l'autre jusqu'à la mort. Le remanieur semble avoir considéré que ce passage n'était pas ici à sa place, ou faisait double emploi avec un développement analogue qui se situe aux vers 381 et suivants. Et ce qui le montre, c'est que le passage de *P*, qui correspond à ce second développement, est précisément introduit par une formule empruntée au premier :

Texte de *V*	Texte de *P*
	(vers 291 ; correspond au vers 381 de *V*)
299 D'amer est estrange cose,	D'amer est mervilleuse cose :
Mervailes fait en poi de pose.	Mervelles fait en poi de pose.
Ki ben vudra esgarder,	Qui bien veut Amors esprouver,
Mainte mervaile i pot noter.	Mainte mervelle i put trouver,
381 D'estrange manere ovre Amur,	
Quant ben se paine en sun la-	
[bur :	

1. Le mot *commander* a été également évité, notons-le, dans les paroles attribuées à Ydoine, immédiatement à la suite des vers que nous venons de citer.

De fine amertume fait mel,
E de duçur savur de fel...

295 Car de chose amere fait miel,
Et de douceur fait savoir fiel...

On est un peu étonné de constater que, du passage supprimé, seule ait été conservée la formule liminaire. Certes, ce passage contenait des longueurs et des banalités, mais la courte série d'antithèses que *P* conserve à la suite des vers que nous venons de citer n'a certes pas non plus le mérite de la nouveauté. Toutefois, elle a un double avantage : elle vient à sa place, au moment où Amadas éprouve les premiers effets de l'amour ; en outre, elle est relativement brève et c'est là ce qui explique son maintien, le remanieur paraissant avant tout soucieux de ne pas interrompre le déroulement de la narration par des digressions trop longues ou des propos trop généraux. Il admettra bien, un peu plus loin, des diatribes contre les femmes qui nous paraissent hors du sujet, mais nous devons reconnaître qu'en aucun cas ces digressions ne seront très développées. Malheureusement, nous ne sommes plus en mesure de préciser si, là encore, il a condensé et résumé son modèle. Il n'est pas en tout cas téméraire de lui attribuer un certain sens de la composition et du mouvement, joint à une louable antipathie pour le verbiage.

De même, un peu plus loin, huit vers ont été omis (443/450 de *V*), qui font double emploi avec le monologue au style direct qui les suit ; mais le plus intéressant, c'est que, dans le monologue lui-même, le remanieur a légèrement modifié le sens primitif. Peut-être a-t-il été gêné par les rimes *estre : maistre* (453 de *V*) et *nunsavance : fesance* (455). En tout cas, au lieu de jouer, comme son modèle, sur l'antithèse :

Sanz amie estre ami (461)

il nous montre Amadas en proie au doute et posant une double alternative, à la manière des héros de Chrétien de Troyes :

...j'en sui a la mort livrés,
Se par li n'en sui delivrés.
Par li ? Dix, sui je dont dervés ?
Cuit qu'ele me doie garir ;
Par Diu, ains me lairoit morir.
Morir ? Certes, je ne quic mie :
Ne feroit pas tel vilenie ! (365)

On a reconnu le procédé de l'interrogation oratoire. Tel quel, mise à part la négligence qui a amené une succession de trois vers rimant en *-és*, le texte de *P* a l'avantage de mieux préparer ce qui va suivre, la décision que prend Amadas de faire auprès de son amie une nouvelle tentative. Ici encore la volonté d'amélioration est évidente et s'accompagne d'un certain savoir-faire.

Est-il besoin de continuer le parallèle jusqu'au bout ? Nous connaissons maintenant assez bien les réflexes ou les intentions du remanieur, pour pouvoir formuler une conclusion. Les accidents que nous rencontrerions encore ne nous apprendraient rien de nouveau, les coupures ayant tantôt une cause matérielle, c'est-à-dire un fait d'ordre phonétique ou grammatical, tantôt une cause d'ordre artistique, lorsqu'il s'agit de raccourcir un développement ou de corriger une faute de tact [1]. Notons cependant que les coupures se font progressivement plus rares et plus courtes — fait qui ressort aussi de l'examen comparatif de *P* d'une part et de *G* 1 et *G* 2 d'autre part [2].

Deux soucis en somme semblent avoir déterminé les réactions du remanieur. Il entend en premier lieu offrir, au minimum de frais, à son public un texte lisible, qui ne choque ni son ouïe ni ses réflexes grammaticaux : d'où le soin souvent minutieux apporté à la correction des fautes de déclinaison ou de versification ; d'où l'élimination des quelques rimes anglo-normandes qui ne sauraient être admises par la prononciation continentale. Il a en second lieu voulu débarrasser son modèle de certaines longueurs, de certaines répétitions jugées par lui malheureuses et maladroites. Il est incontestable que ces cou-

1. Cf. dans *V* : vers 689/694, 780/781, 929/930, 1061/1069, 1105/1106 ; également 599/610, 840/878 (on notera que les injures qui terminent la tirade ont été adoucies ou se trouvent réduites à quelques vers seulement), 887/909, 943/954 (description écourtée : il s'agit de la scène où Ydoine reçoit les jeunes gens dans sa chambre et plaisante avec eux. Est-ce la familiarité de cette scène ou le fait que la conversation tarde à commenter la pamoison d'Amadas qui a choqué le remanieur, il est difficile de le dire ; mais la cause des coupures est certainement de cette nature, ce qui implique un sens assez aiguisé des nuances et des convenances), 964/976 (encore un effort pour alléger le texte primitif).

2. Suppression des vers 27/28, 115/116 de *G* 1 ; 83/84 et 91/92 de *G* 2.

pures ont été faites le plus souvent avec goût et discernement.

Les faits sont donc simples et clairs. Mais quelle portée leur attribuer ? Ils confirment d'abord ce que l'on sait depuis longtemps sur les différences qui, à partir de la fin du XII^e siècle, opposent de plus en plus l'anglo-normand et le français proprement dit. Les particularités relevées traduisent un état linguistique qui, dans les deux domaines, correspond sensiblement à la date où les critiques situent habituellement la composition du roman d'*Amadas*. Mon impression toutefois est que cette date, d'ailleurs approximative, devrait être plutôt reculée qu'avancée. Mais le véritable intérêt de cette étude comparative n'est peut-être pas là. Le remanieur continental ne donne pas l'impression d'avoir réagi d'une manière tout à fait spontanée ; on dirait qu'il sait à l'avance le genre de difficultés qu'il aura à résoudre et que, prévenu, il guette les fautes à corriger. Ces fautes exigeaient-elles en réalité des corrections aussi scrupuleuses que celles qu'il a pratiquées ? On peut se le demander. Nous savons par de nombreux témoignages que la corruption de l'anglo-normand était, au XIII^e siècle, un fait notoire et qui fournissait matière à la plaisanterie, ainsi qu'on peut en juger par un épisode bien connu du *Roman de Renard* [1]. La version continentale du roman d'*Amadas* confirme que les productions anglo-normandes ont très tôt acquis sur le continent une réputation fâcheuse. On peut même ajouter qu'elles n'ont pas seulement paru barbares par leurs rimes, leur versification, leur vocabulaire et leur syntaxe, mais encore par leur composition et par leur style. De fait, notre remanieur ne se borne pas à rectifier les fautes matérielles ; il retouche, sous divers prétextes, tel détail ; il élague surtout. Ce faisant, il fournit un témoignage précieux : car il ne manifeste pas seulement un souci spontané de correction et d'élégance ; il s'inspire encore de préventions, se soumet à des exigences qui sont aussi celles de son milieu et de sa clientèle.

Il est donc permis de supposer qu'au début du XIII^e siècle, le public cultivé encourageait les efforts faits à ce moment pour créer en France une langue littéraire raffinée et partageait les

1 Sur ces faits, voir J. Vising, *loc. cit.*, p. 53, et M. Pope, *From Latin...*, au chapitre consacré à l'anglo-normand.

penchants de certains écrivains ou de certaines écoles de copistes pour une sorte de *purisme grammatical*. Certes, cet essai de fixation de la langue écrite est un fait connu, mais le remaniement continental du roman d'*Amadas* nous aide à mieux mesurer l'étendue de l'effort et son efficacité. En outre, ce remaniement, par le souci de sobriété qu'il semble traduire, nous éclaire peut-être aussi sur l'évolution du goût littéraire au même moment. Le public se lasserait-il alors de certaines digressions, amplifications ou redites qui ralentissent le mouvement de l'action dans tant de romans courtois ? Il y a en tout cas, dans les allègements pratiqués par *P*, une indication précieuse, que d'autres œuvres contemporaines permettraient sans doute de recouper [1].

P. Le Gentil.

---

1. C'est à des conclusions analogues que parvient C. B. West, *Courtoisie in Anglo-Norman Lit.*, *M. Aevum Monographs*, 3, Oxford, 1938 (cf. *Speculum*, 1938, p. 479 et suiv. ; *Mod. Lang. Notes*, 1939, p. 446 et suiv.). La littérature insulaire est indiscutablement plus sérieuse que courtoise et sa *courtoisie* est moins raffinée que celle de la littérature continentale. Signalons en passant que M. Walberg, dans *Quelques aspects de la lit. anglo-normande* (Droz, 1936), n'a pas abordé le problème que nous posons ici.

ÉTUDES
SUR
LE ROMAN DE *PERCEFORÊT*

DEUXIÈME ARTICLE

Le premier livre (suite).

II. *Comment et par quelle maniere la tresbelle et excellente cronicque du noble et puissant roy Perceforest fut premierement mise en evidence et apportée du pays d'Angleterre deçà la mer en ce royaulme de France, et puis translatée de latin en langage françois.* (Chapitre II.)

Dans ce chapitre, l'auteur de *Perceforêt* essaye d'authentifier son œuvre en nous faisant entendre qu'il n'a pas créé de toutes pièces la fiction qu'on va lire dans son livre, mais qu'il a simplement mis en langue vulgaire une chronique latine, elle-même traduite d'une chronique grecque remontant au temps d'Alexandre et contemporaine des faits racontés. On sait ce que valent de telles assertions, et l'on connaît le procédé, des plus courants chez les historiens et les trouvères, qui consiste à faire bénéficier leurs œuvres de la double autorité que conféraient l'antiquité d'une part et, de l'autre, la savante et sérieuse langue latine, doublée en outre ici, par surcroît de précautions, de la mystérieuse et en même temps prestigieuse langue grecque [1].

1. Cf. *Berte aus grans piés*, les *Enfances Guillaume*, *Jehan de Lanson*, *Girard de Vienne*, le *Moniage Guillaume*, *Ogier le Danois*, la *Mort Aimeri de Narbonne*, *Charles le Chauve*, etc., se référant aux « Chroniques de Saint-Denis » ; *Baudouin de Sebourc*, à une chronique conservée « à saint Amant à Bruges » ; *Helias*, à une chronique du « mostier saint Fagon » ; etc. Au XVIe siècle même, *Gargantua* ne se donne-t-il pas, à la façon de *Perceforêt*, comme traduit du grec en latin et du latin en français? et le *Roman de Jehan de Paris*

Voici donc ce qu'il nous dit : « L'an de l'Incarnation Nostre Seigneur mil deux cens lxxxvj [1], le jour de la Purification de la benoiste Vierge Marie, Edouard, roy d'Angleterre, espousa la fille du roy de France, que on appelloit le beau roy, ausquelles nopces se trouverent grant nombre de princes et barons, tant d'une part que d'autre, entre lesquelz s'i trouva le conte Guillaume de Haynault, qui avoit espousé la fille de Charles de Valois, frere dudit beau roy. Icelluy Guillaume passa la mer avec grant nombre de chevaliers et gentilzhommes de France pour conduyre et faire honneur à ladicte royne ». Les noces terminées, le comte de Hainaut visite le pays. Il arrive ainsi à « l'abbaye de Burtimer [2], près la rivière de Hombre », et l'abbé lui raconte que, lors de travaux de réfection exécutés à son église, on découvrit une armoire dissimulée dans l'épaisseur de la muraille, et que dans cette armoire on trouva un livre de chroniques écrit en grec par le sage Cressus [3],

---

comme « une histoire joyeuse translatée d'espaignol en langue françoise » (éd. E. Wickersheimer, Paris, 1913, III) ? Bonaventure des Périers n'écrira-t-il pas quelques années plus tard : « Il y a huyct ans ou environ, cher amy, que je te promis de te rendre en langage françois le petit traité que je te monstray, intitulé *Cymbalum mundi*..., lequel j'avoys trouvé en une vieille librairie d'ung monastère qui est auprès de la cité de Dabas » ? (*Cymb. mundi*, éd. P.-L. Jacob, Paris, Garnier, 1872, p. 299) [Dabas = d'à-bas (?) = Lyon (?) où habitait alors l'auteur].

1. Cette date de 1286, que donne l'édition, est fausse, comme le fait remarquer G. Paris, *o. l.*, pp. 80-81 (lui-même a lu par erreur 1287), et « tout à fait inadmissible, Guillaume Ier, né vers 1285, n'étant devenu comte de Hainaut qu'en 1304 et n'ayant épousé Jeanne de Valois qu'en 1305. La date de 1307, que donnent tous les mss., — c'est-à-dire, puisqu'il s'agit de la Purification, du 2 février 1308, — est au contraire à peu près rigoureusement exacte en ce qui concerne le mariage d'Isabel de France avec Édouard II : il eut lieu à Boulogne le 25 janvier 1308, et, quelques jours après, les nouveaux époux passèrent la mer pour aller se faire couronner à Londres le 24 février. Beaucoup de seigneurs français accompagnèrent naturellement la jeune reine. Le comte de Hainaut était-il avec eux ? Je ne le sais pas ; mais cela n'a rien d'invraisemblable, si l'on considère que sa femme était cousine germaine d'Isabel ».

2. Lire *Wortimer* (cf. ms. de l'Arsenal, fo 48 vo). Cette abbaye est d'ailleurs inconnue.

3. Le nom de Cressus, imaginaire également, n'est pas donné dans ce

contemporain d'Alexandre. Ayant fait traduire le livre en latin par un clerc de Grèce qui vint dans le pays [1], l'abbé s'était aperçu qu'il contenait une « hystoire moult plaisante et delectable à ouyr » et qui est, ajoute-t-il, « moult prouffitable et advantageuse en l'art de chevalerie qui bien la vouldra entendre; et n'est nul chevalier que, si une fois l'a leue et visitée, qu'il n'en vaille mieulx ». Alléché par un tel éloge et par quelques fragments que lui en lit l'abbé, le comte Guillaume, que l'auteur représente comme le plus valeureux des chevaliers, demanda la permission d'en faire faire une copie; et c'est cette copie, rapportée en Hainaut, qu'il chargea un moine de « l'abbaye de sainct Landelain à Crespin [2] » de traduire en français, non pas il est vrai littéralement, mais en la développant et l'embellissant; tant et si bien que c'est la chronique de Cressus, « aornée et vestue de parolles dont le personnage ne se sentoit pas bien pourveu » dans l'original, et « colorée d'armes et d'amours », qui forme l'histoire que l'on va lire, — après qu'elle a été « longuement celée et absconsée, — d'un bon roy nommé Perceforest, roy de Bretaigne ».

*
* *

chapitre, mais se lit à plusieurs endroits dans le cours de l'ouvrage : I, f° 121 v°, col. 1, où *Perceforêt* est sollicité de faire mettre en écrit ses faits et gestes; II, 18 « selon ce que Cressus le gentil clerc mîst en escript »; III, 38 « le noble clerc Cressus... »; IV, 1 « Je commenceray le quart volume de ceste presente matiere tout ainsi que le sage et venerable clerc Cressus la compila »; V, 1 « comme Cressus le veritable poete le compila et ordonna »; etc. On a vu plus haut que David Aubert avait déjà mentionné ce nom dans son prologue.

1. Le texte ajoute : « pour vouloir apprendre philosophie en la langue latine, car de cela est l'estude à Paris », — souvenir de la renommée qu'avait eue, aux XII[e] et XIII[e] siècles, l'école de Paris dans l'enseignement de la philosophie avec des maîtres comme Guillaume de Champeaulx, Abélard, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin; — et poursuit : « mais il n'y pouoit plus estre ne demourer pour ung homicide qu'il avoit commis », — ce qui explique son passage en Angleterre.

2. Bourg de l'actuel département du Nord, à 15 km. Nord-Est de Valenciennes. Il y existait bien au XIV[e] s. une abbaye bénédictine, fondée en 646 et dédiée à saint Landelain.

Quoi qu'il faille penser de cette mise en scène, et toutes réserves faites sur l'existence de la chronique du prétendu Cressus, ce chapitre nous confirme que *Perceforêt* n'a pu être écrit avant 1308. Nous avons là une date fournie par l'auteur lui-même et qui correspond, à quelques années près, au terminus a quo de 1313 que Gaston Paris a fixé d'après le texte des *Vœux du Paon*, qui semble avoir été le point de départ de notre roman.

D'autre part, si ce chapitre donne quelques indications sur l'époque où a pu être composé *Perceforêt*, il oriente aussi vers le pays d'où l'auteur devait être originaire, et sur ce point Gaston Paris est resté muet.

Ce n'est sans doute pas par hasard qu'il y est fait mention d'un moine de l'abbaye de Crespin, qui aurait été chargé de « translater de latin en françois » la belle histoire rapportée d'Angleterre. C'est très probablement là pour l'auteur de notre roman une façon d'échapper à l'anonymat total, tout en ne livrant pas son nom. Que cet auteur ait été un moine du Nord de la France, et plus précisément de la Flandre ou du Hainaut, rien n'est plus vraisemblable : le rôle attribué au comte Guillaume de Hainaut est une indication, et en outre on sait combien les lettres étaient cultivées dans cette région au XIV^e^ siècle[1].

1. M. Piétresson de Saint-Aubin, archiviste en chef du département du Nord, qui a bien voulu, sur ma demande, compulser les archives de l'abbaye de Saint-Landelain, actuellement conservées à Lille, aux Archives du Nord, sous la cote 4 H, n'y a trouvé « aucune mention d'une bibliothèque ou d'un centre d'activité littéraire » ; cependant, me signale-t-il, on lit dans un *Mémoire* de Le Glay *sur les Bibliothèques publiques... du département du Nord*, 1841, in-8°, p. 158 : « l'abbaye de Crespin paraît avoir possédé jadis une bonne bibliothèque ; mais les Gueux qui y firent irruption le 25 août 1566 ne se bornèrent pas au pillage de l'or et de l'argent : ils firent aussi main-basse sur les monuments et les livres. » (Dans ce même *Mémoire*, p. 173, à propos de certains livres précieux de la bibliothèque de Valenciennes, est signalé « le Livre de *Perceforest*, translaté de latin en français vers 1307 par un moine de Crespin. ») Et M. de Saint-Aubin ajoute : « Les archives n'ont pas conservé le souvenir de rapports entre l'abbaye et le comte de Hainaut Guillaume I^er^, mais elles ont subi de grandes pertes. L'abbé Trelcat, *Histoire de l'abbaye de Crespin*, 1923, t. I, p. 129, indique, d'après d'autres sources, que ces rapports existèrent, et furent particulièrement étroits au temps de l'abbé Thibaud Gignos (1323-53), qui fit souvent partie du conseil du comte. » Voilà

Ajoutons que notre auteur consacrera plusieurs chapitres à raconter la conquête par les lieutenants du roi d'Écosse Gadiffer de « la Silve Carbonniere » ou « Forest Carbonneuse » (= le Borinage, Hainaut et Brabant) [1], région donnée en apanage par Alexandre à la princesse Liriope (livre II, chap. VIII et XII-XIV); qu'il parlera en divers lieux de la Flandre, de son sol marécageux, de ses pâturages où paissent des vaches, de la rivière Scal (l'Escaut), toutes choses qu'il semble connaître personnellement (III, 40; IV, 19); qu'il trouvera le moyen de placer un résumé de l'histoire légendaire des villes de Nerve (= Bavay; IV, 5, 19) et d'Hostille (= Tournai; III, 40) [2]; — et l'on reconnaîtra que ces indications nous orientent toujours vers la même région.

Enfin, constatation déterminante : l'emploi du dialecte picard, prouvé par la mesure et les rimes des textes en vers disséminés à travers l'ouvrage [3], et la rencontre de termes spéciaux au parler picardo-wallon [4], ne laissent guère de doutes sur la patrie probable de l'auteur : la région comprise entre Tournai, Mons, Valenciennes et Bavay, et dont le centre est justement Crespin.

*
* *

Une remarque encore sur le présent chapitre. Placé dans

---

qui s'accorde très bien avec la rédaction, dans le premier tiers du XIVe s. et pour le comte Guillaume le Bon, du livre de *Perceforêt* par un moine de Crespin. Que M. P. de Saint-Aubin veuille bien trouver ici l'expression de mes vifs remerciements pour sa précieuse communication.

1. Cf. Jean Wauquelin, *Histoire d'Alexandre*, ms. B. N. fr. 1419, f° 204 v° (cité par P. Meyer, *Alex. le Gr. dans la litt. fr. du m. â.*, Paris, 1886, t. II, pp. 323-24) : « ...en laquelle forest Carbonniere sont maintenant constituez pluseurs pays, comme Picardie, Artoix, et par especial Haynnau, Flandres, Brabant, Liege, Hazebain (= le Hasbain ou Hesbaye, pays de l'ancien État de Liège, comprenant Liège, Tongres et Huy), et pluseurs aultres pays adjacens ou voisins ausdix pays. »

2. Cf. L.-F. Flutre, « *Les « Faits des Romains » dans les littér. franç. et ital...* », p. 67 et suiv.

3. Picard « du nord-est », dit G. Paris, qui a fait une étude minutieuse de la langue du *Lai de la rose*, *o. l.*, pp. 89-94.

4. G. Paris, *ibid.*, p. 94.

l'édition entre la description géographique de la Grande-Bretagne et l'histoire de Brutus et des rois ses successeurs, il se lit, au contraire, dans tous les mss., après cette histoire des premiers rois, et immédiatement avant l'histoire personnelle de Perceforêt. Et cela se comprend mieux. En effet, les chapitres III à XVII de l'édition (= chap. II-XVI des mss.), traduisant Geoffroy de Monmouth, ne sont qu'un hors-d'œuvre, une introduction historique étrangère au roman. L'œuvre originale, la nouveauté qu'apporte le livre, c'est l'histoire de Perceforêt, qui commence au chap. XVIII ; et comme le chap. II relate les circonstances de la découverte de cette histoire et de cette histoire seule, « celée » depuis des siècles, il est naturel que l'auteur primitif l'ait introduit au moment où il allait apporter son récit inédit. Si, dans le livre imprimé, l'éditeur l'a déplacé, c'est sans doute pour se conformer à la règle qui veut que les indications de sources et d'origine soient mises en tête de tout l'ouvrage ; mais, ce faisant, il a oublié qu'ici il y a deux œuvres accolées : celle de Geoffroy de Monmouth et celle du prétendu Cressus. Si bien qu'il y a solution de continuité entre le chap. II et le chap. XVIII, que l'histoire annoncée se fait trop longuement attendre, et que le lecteur non prévenu risque d'attribuer à Cressus ce qui vient de Geoffroy de Monmouth.

III. *Histoire de Brutus et des rois ses successeurs jusqu'à l'arrivée d'Alexandre en Grande-Bretagne.* (Chapitres III-XVII.)

Le chapitre III de *Perceforêt* est, pour sa première partie, emprunté à Eusèbe. Il nous rappelle que Tros, roi de Dardanie au troisième âge du monde, fonde la ville de Troie ; qu'il a pour fils Laomédon, qui lui-même engendre Priam et Exionne (Hésione). Sous Laomédon, Troie est détruite par les Grecs, et Exionne emmenée par eux comme captive [1]. Pour venger

1. On connaît la légende, que *Perceforêt* d'ailleurs ne rappelle pas : un monstre marin dévastant les côtes de la Troade, Hésione y fut exposée par ordre d'un oracle, puis délivrée par Hercule, qui tua le monstre ; Laomédon avait promis au héros, comme récompense, ses chevaux immortels, mais il le trompa ; alors Hercule saccagea Troie, enleva Hésione et la donna pour femme à Télamon.

sa famille, Pâris, fils de Priam, enlève Hélène de Sparte : c'est là l'origine de la guerre de Troie, qui provoque une nouvelle destruction de la ville cent quatre-vingts ans après sa fondation [1].

Pour la suite des événements qui vont de la ruine de Troie à l'arrivée d'Alexandre en Grande-Bretagne, l'auteur revient à l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, dont il avait déjà utilisé le chap. V dans son introduction, et en traduit à peu près littéralement les chap. VI à LII.

Mais, avant d'examiner cette traduction, il importe de nous arrêter quelque peu sur le début du chap. III et de l'histoire de Brutus ; car, si on se reporte aux mss., on constate de fortes divergences entre ceux-ci et l'édition, ainsi que de multiples variantes entre ces mss. eux-mêmes.

Voici d'abord les premières lignes du texte imprimé :

Comment Brutus yssu du noble sang des Troyens tua ses pere et mere, puis s'en alla en Grece. — Eusebe, orateur et historiographe très eloquent, racompte que, au temps du tiers aage du monde, Tros, roy de Dardanie, située en Asie, fonda la grande cité de Troye, et que en icelle cité regna Tros par quelque temps, et après lui Laomedon son filz. Laomedon avoit engendré Priam et Exionne. Toutesfois iceluy Laomedon n'avoit esté heureux en son regne, car de son temps fut la cité de Troye destruicte par les Grecz, et par eulx Hexionne prinse et ravie. Et est à toutes genz lettréz notoire que, pour ven-

1. En réalité, d'Eusèbe ne viennent que les indications chronologiques et les noms de Tros, Laomédon et Priam. Cf. Eusèbe, *Chronica*, II, éd. Migne, Patrol. grecque, t. XIX, *Canon chronicus*, col. 391-92 : année 652 d'Abraham (le troisième âge du monde va de la naissance d'Abraham jusqu'à David) : « in Dardania regnavit Tros, a quo Trojani nuncupati sunt » ; col. 397-98, année 709 d'Abraham : « Ilium ab Ilo conditum et nominatum » ; col. 401-402, année 770 d'Abraham : « Hercules Ilium vastat » ; *ibid.*, année 780 d'Abraham : « Priamus Ilii regnavit post Laomedontem » ; col. 327-28 : « Sub hoc (Jephté) Ilium captum est, octingentesimo trigesimo primo (Abrahami) », mais, remarque une note : « paulo aliter in *Canone*, nempe anno DCCCXXXV, judice Labdone » ; et, en effet, col. 407-08, on lit, sous Labdon, année 835 d'Abraham, « Troja capta ». De l'année 655 d'Abraham, date approximative de la fondation de Troie, à l'année 835, date de sa destruction, il y a bien 180 ans. — Pour Hésione, l'auteur a pu recourir à Darès, III ; Dictys, IV, 22 ; Servius *ad Aen.*, I, 550.. ; Ovide, *Métam.*, XI, 194-220 ; Pline, *H. N.*, XXXV, 37, 2, où a quelque mythographe. Les histoires de Troie étaient d'ailleurs bien connues au XIVe siècle.

ger celle destruction et ravissement, Paris, filz de Priam roy de Troye, ravit la belle Helaine, dont les Grecz, par vindication, avec grant exercite, de rechief assiegerent Troye, et finablement fut par eulx destruicte du tout. Et fait cy à noter que les Troyens estoient estiméz en tout le monde le plus noble sang. Et sur toutes villes estoit Troye florissante, tant pour sa noblesse que ung million d'autres choses qui trop longues seroient à racompter. Toutesfois Troye ne fut de longue durée ; car, depuis sa construction faite par Tros jusques à sa finalle destruction, les hystoriographes ne comptent que cent et quatre vingtz ans seullement.

Auquel temps, comme l'on treuve par hystoire, les enfans de Israel estoient en Effraïn gouvernéz par Abdon Tecnités [1].

Avec ce texte, on comparera celui que donnent les deux rédactions restées manuscrites :

rédaction A (Arsenal 3483, f° 12 r°.)	rédaction B (B. N. fr. 345, f° 2 *c*.) [2]
Quatre cens et trente ans avant la fondation de la tres noble cité de Romme, qui fu ediffiée en Ytalie par Romo et Romulo, sept cens et cinquante deux ans avant l'incarnation de Nostre Seigneur Jhesucrist, fu fait le ravissement de la belle Helaine, suer aux nobles rois Castor et Polus, qui estoient seigneurs de Sparten en Achaïe, et femme à Menelay roy de Michenes ; laquelle, demourant en l'isle de Citenoron [3], estoit venue à	Quatre cens ans et .xxx. devant la fondation de la tres noble cité de Romme, qui fut fondée en Ytale de Remus et Romulus, vij^{c} et .lij. ans devant l'incarnacion de Jhesucrist, fut fait le ravissement de la belle Helaine, la seur à Castor et Pollus, qui furent seigneurs de Sparten en Achaye, et femme à Menelaus le roy de Michenes ; laquelle, demourant en l'ylle de Chitenoron [3], estoit venue au port de la mer sur la cité qui

1. Cette dernière indication vient, pour une part, d'Eusèbe, II, *Canon chronicus ap. Hieronym.* : « Ilium captum est anno (Abrahami) DCCCXXXV, judice Labdone » (cf. note précédente); pour une autre part, de la Bible, *Juges*, XII, 13-15 : « Post hunc (Ahialonem) judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites... Et judicavit Israel octo annis, mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terrae Ephraïm, in monte Amalec. » On remarquera que dans Eusèbe, Abdon, — dixième, onzième ou douzième juge d'Israël, selon les auteurs, — est appelé *Labdon* (cf. de même Λαϐδών dans les *Septante* et dans Josèphe, *Antiq.*, V, 7, 15), et que son ethnique *Pharathonitès* (le bourg de Pharathon se trouve à quelques kilomètres au Sud de Samarie) a été altéré par l'éditeur en *Tecnitès*.

2. Le ms. B. N. fr. 106 donne le même texte, à part des variantes insignifiantes.

3. L'île de Cythère.

ung port de mer soubz une cité appellée Yelena [1] pour veoir Alexandre filz au roy Priant de Troies, lequel Alexandre estoit autrement surnommé Paris. Mais lui, veant la grant beaulté d'elle, l'enamoura, et de fait l'emmena en la cité de Troies la Grant. Pour quoy le roy Agamenon, frere à Menelay, empereur de Grece, assembla ses ostz de toutes pars, telement qu'il se retrouva acompaignié de quarante nœuf tres puissans princes ; et arriverent en onze cens trente quatre nefz devant la noble cité de Troies, et ainsi l'assegierent et y furent par l'espace de dix ans sept mois et douze jours ; durant lequel temps les Gregois y perdirent huit cens quatre vings six mil hommes. Et de ceulx de la cité moru par glaive, avant que la trahison fust, environ six cens soixante dix sept mil hommes ; et depuis icelle trahison faitte, l'en en mist à fin deux cens soixante treze mil.

est appellée Helena [1], pour veoir Alexandre, le filz du roy Priant de Troyes, lequel filz par autre nom est appellé Paris ; et lequel ravy Helaine pour sa beaulté et l'emmena à Troies. Et pour cette occasion fut après faicte très grande conjurison et assemblée par le roy Agamenon, frere à Menelaus, qui fut empereur et meneur des Gregoiz, lesquelz furent de princes .xlix., et arriverent en .m. cent et .xxxiiij. nefz à Troyes, et l'assirent par l'espace de .x. ans .vij mois et .xij. jours ; et par lequel temps les Gregois y perdirent .viij^{c}. iiij^{xx}. et .vj^{m}. hommes ; et desquelz Troiens y eut perdus, ançois que la cité fust traye, environ .vi^{c}. lxxvij^{m}. hommes, et depuis la trayson de ladicte cité en y moururent .ij^{c} lxxiij. mil hommes.

Il saute aux yeux que, pour tout ce début du chap. III, nos trois textes se groupent autrement qu'ils ne le faisaient pour le prologue et le chap. I : les rédactions A et B se recouvrent exactement, et l'imprimé présente une rédaction C toute différente. Le sujet traité est bien le même ; mais, tandis que les mss. ont emprunté leur texte à Darès le Phrygien [2], l'édition a

1. La ville d'Hélée, dans l'île de Cythère.

2. C'est ce qu'indiquent expressément les deux mss. de la B. N. dans la rubrique du premier chapitre : « *Darès Frigius. Le prologue de ce premier livre du roy Percheforest de la Grant Bretaigne nommée à present Angleterre. Premier chapitre.* » Cf. Darès, *De excidio Trojae historia*, éd. F. Meister, Leipzig, Teubner, 1873 ; chap. X : « ...At Helena vero Menelai uxor, cum Alexander in insula Cytherea esset, placuit ei eo ire. Qua de causa ad litus processit. Oppidum ad mare est Helaea (*var.* Helena)... Quod ubi Alexandro nuntiatum est Helenam ad mare venisse, conscius formae suae, in conspectu ejus ambulare cœpit cupiens eam videre. Helenae nuntiatum est Alexandrum,

tiré le sien d'Eusèbe. C'est là encore probablement un des effets des remaniements auxquels s'est livré l'éditeur, car il y a de grandes chances pour que le texte des mss., ici comme précédemment, soit le texte original.

Poursuivons notre examen. Nous arrivons à la naissance de Brutus et à l'histoire de ses premières années. A partir d'ici, les trois rédactions procèdent d'une seule et même source, l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth [1]; cependant elles ne concordent pas davantage entre elles, et la rédaction C continue à s'opposer aux rédactions A et B. Qu'on en juge :

Priami regis filium, ad Helaeam oppidum, ubi ipsa erat; venisse ; quem etiam ipsa videre cupiebat. Et cum se utrique respexissent, ambo forma sua incensi tempus dederunt ut gratiam referrent. Alexander imperat ut omnes in navibus sint parati... Helenam non invitam eripiunt... Menelaus ad Agamemnonem fratrem misit... » Chap. XI : « Agamemnonem imperatorem et ducem praeficiunt. Hi legatos mittunt, ut tota Graecia conveniant cum classibus et exercitibus... » Chap. XIV : « Hi fuerunt duces Graecorum .xlviiij., qui adduxerunt naves numero mille .cxxx. » Chap. XIX : « Tota classis accedit ad Trojae litora. » Chap. XLIV : « Pugnatum est annis decem, mensibus sex (*var.* septem), diebus duodecim ad Troiam.... Ruerunt ex Argivis hominum milia DCCCLXXXVI, et ex Trojanis ruerunt usque ad oppidum proditum hominum milia DCLXXVI. »

1. Chap. VI : « Aeneas, post Trojanum bellum, excidium urbis cum Ascanio filio diffugiens, Italiam navigio adivit. Ibi cum a Latino rege honorifice receptus esset, invidit Turnus, rex Rutulorum, et cum illo congressus est. Dimicantibus ergo illis, praevaluit Aeneas, peremptoque Turno, regnum Italiae et Laviniam, filiam Latini, adeptus est. Denique, suprema die ipsius superveniente, Ascanius, regia potestate sublimatus, condidit Albam super Tyberim, genuitque filium, cui nomen erat Silvius. Hic, furtivae Veneri indulgens, nupsit cuidam nepti Laviniae eamque fecit praegnantem. Cumque id Ascanio patri compertum esset, praecepit magis suis explorare quem sexum puella concepisset. Certitudine ergo rei comperta, dixerunt magi ipsam gravidam esse puero qui patrem et matrem interficeret, pluribus quoque terris in exilium peragratis ad summum tandem culmen honoris perveniret. Nec fefellit eos vaticinium suum. Nam, ut dies partus accessit, edidit mulier puerum et in nativitate ejus mortua est. Traditur autem ille obstetrici et vocatur Brutus. Postremo, cum ter quini anni emensi essent, comitabatur juvenis patrem in venando ipsumque inopino ictu sagittae interfecit. Nam, dum famuli cervos in occursum eorum ducerent, Brutus, telum in ipsos dirigere affectans, genitorem sub pectore percussit. »

C

Et en continuant nostre propos des Troyens, après la destruction de Troye, eulx qui de très noble rang (lire : *sang* ?) estoient issuz, plains de cuer et de courage, à tout le moins ce qui peut reschapper, passerent les mers cherchans leurs adventures.

Et entre autres Eneas, gendre de Priam, lequel avec son filz nommé Ascanius parvint en Italie. Ascanius, filz de Enee, eut ung filz nommé Silvius, qui espousa une niepce de la belle royne Lavinia, desquelz yssit Brutus, dont la Bretaigne a prins nom, comme l'on pourra veoir cy après en la deduction de la presente hystoire.

A

Après laquelle destruction, Eneas, le filz de Anchise et mary à Creuca fille du roi Priant, se party de Troies et emmena avec luy Ascanium son filz, autrement appellé Yullus, et print vingt deux nefz que Paris avoit amenees de Grece quant il ravy la belle Helaine, comme dit est, sur quoy il monta; et tant nagerent qu'ilz arriverent en Ytalie. Et se mirent en leur compaignie, dès leur partement de Troies, environ trois mil et quatre cens personnes de divers eages, tant hommes comme femmes, où ilz furent honnourablement receus du roy Latin. Quant Tornus, le roy des Ruthulyens, sceut ces nouvelles, il en eut grant envie; et telement que, par le conseil de sa tante Anatha [1], femme du roi

B

Après laquelle destruction, Eneas, le filz Anchises et maris à Creusa la fille Priam, se party de Troyes et emmena avecques luy Aschanius son filz, qui autremen fut appellé Yulus, et entra es nefz que Paris avoit emmenees en Grece quant il ravy Helaine. Et y avoit .xxij. nefz en nombre. Et ledit Enee sievirent bien mil et .iiij^{c}. personnes de diverses aaiges et sexes. Et finablement il arriva en Ytale, en laquelle il eust esté honnourablement receu ou roy Latin, et avoit desja la grace de Lavine sa fille. Mais Torcius le roy des Ruthilyens en eut envie, et, par le conseil de son ante Amatha, femme audit roy Latin, il se combaty à Enee; et eulx bataillans, Enee eut victoire et Turne occiz.

1. Dans tout ce passage, l'auteur a mêlé à l'*Historia* de G. de M. un cer-

Latin, se combaty à Eneas; mais le vaillant Eneas le desconfy et l'occist de sa main. Ce fait, il se fist couronner roy d'Ytalie et espousa Lanine, fille du roy Latin.

Après le trespas de Eneas, Ascanius son filz fu couronné roy, puis fist fonder la cité de Albe sur la riviere du Tibre, à laquelle il donna à nom Albula [1], et engendra depuis ung filz qui ot nom Silvius. Lequel, entendant secretement à luxure, s'enamoura de la cousine de Lanine, l'espousa et engendra en elle ung beau filz. Tantost que ce vint à la congnoissance de Ascanius son pere, il commanda à ses devins qu'ilz lui deïssent quel hoir la damoiselle avoit conceu; et tantost après, ilz luy respondirent que ce seroit ung filz, lequel occiroit son pere et sa mere et feroit choses mer-

Il saisy le royaume de Ytale et Lavine la fille du roy Latin.

En après, le derrain jour survenant à Enée, Ascanius le filz par le royal poeste suslevé fonda la cité de Albesne sur la riviere du Toivre, qui lors estoit nommée Albula [1], et engendra ung filz qui avoit à nom Silvius. Lequel, entendant secretement à luxure, se maria à une des cousines Lavine et l'engrossa. Et comme ce fust sceu par Aschanion son pere, il commanda à ses adevineurs enquerre quel sexe la damoiselle avoit conceu. Et sceue la certaineté de la chose, respondirent la damoiselle estre grosse de celui qui tueroit son pere et sa mere et qui, plusieurs

Doncques, avant que passer oultre, est assavoir que la mere de Brutus, niepce de Lavinia, estant sur le point d'enfanter, Silvius son mary voulut sçavoir par les devinateurs et magiciens si s'estoit filz ou fille. Et pour responce luy fut dit que ce seroit ung filz qui tue-

tain nombre d'indications prises à d'autres sources : Anchise, Créuse, Iule viennent de l'*Énéide* ou d'une œuvre qui en est dérivée; Amata, tante du roi Latinus, se trouve également dans Virgile, *Én.*, VII, 343, etc. ; quant aux 22 navires sur lesquels Énée part de Troie avec 3.400 compagnons, ils sont mentionnés par Darès dans la dernière phrase de son *Historia de excidio Trojae* : « Aeneas navibus profectus est, in quibus Alexander in Graeciam ierat, numero viginti duabus; quem omnis aetas hominum secuta est in milibus tribus et quadringentis » (chap. XLIV).

1. Autre emprunt à Virgile, *Én.*, VIII, 332 : « Thybris... amisit vetus Albula nomen. » Quant à la forme *Albesne*, elle vient de *Albenses*, qu'on trouve par ex. dans Pline, III, 9, 6.

roit son pere et sa mere, et après seroit grant seigneur terrien. Ce qui advint : car, à l'enfanter, la mere mourut.

veilleuses, et en fin vendront (*sic; lire* : vendroit) à hault honneur et grant regne. Iceulx devins ne faillirent pas, car tantost que la damoiselle fu accouchée et delivre de son enfant, elle trespassa ; et il fu baillié aux dames qui en penserent.

terres chierquies en exil, en la fin il viendroit à très hault comble d'honneur. Ne leurs (*sic ; lire :* les) adevineurs ne les (*sic ; lire :* le) deceut pas, car le jour d'enfanter vint et la femme se delivra d'un enfant, et au naistre de cellui elle mourut. On bailla l'enfant à nourrice et l'appela on Brutus.

Et Brutus estant de l'aage de quinze ans, comme il fust à la chasse d'ung sanglier, cuydant occire sa proye, tua Silvius son pere.

Quant Brutus eut l'eage de quinze ans, il chevauchoit avec Silvius son pere au gibier, à la chasse et autre part. Et telement, comme Silvius chassoit ung jour le cerf, Brutus son filz, pensant ferir le cerf d'une saiette, occist son pere ; de quoy il fu très dolant.

En après, comme .xv. ans fussent passéz, le jouvenceau compaignoit son pere en alant vener ; et là le tua, par un cop non pas avisé, d'une saiette ; car, comme leurs varletz achassoient cerfz à l'encontre de eulx, Brutus, desirant envoier une saiette, feri son pere sur le pis.

Et à cause de ce fut Brutus en grande hayne de tous ses parens et contrainct vuyder et habandonner son pays d'Ytale...

Pour quoy les parens de Brutus le dechasserent d'Italie...

Lequél mort, Brutus fut enchassé de Ytale...

Voilà qui suffit. Les trois textes continuent de traduire assez librement les chapitres VII et VIII de l'*Historia regum Britanniae*, les rédactions A et B serrant de près le latin de Geoffroy, tandis que l'édition abrège assez fortement. C'est ainsi que la lettre de Brutus au roy grec Pandrasus, qui occupe presque tout le chap. VIII de Geoffroy, est omise dans C, alors que A et B en donnent la traduction intégrale. Mais, à partir du chap. IX de Geoffroy (ou chap. IV de l'imprimé), les trois textes français reproduisent à peu près littéralement leur modèle latin, chacun, il est vrai, plus ou moins à sa façon, comme nous allons le voir.

L'*Historia* de Geoffroy de Monmouth étant très répandue et ayant été en outre remarquablement analysée, éclaircie et commentée il y a quelques années par M. Faral [1], il est inutile de la reproduire ici et même d'en donner un résumé. Il suffira, pour faciliter les rapprochements entre ce texte et la traduction qu'en donnent les chap. IV à XVII de *Perceforêt*, de dresser la liste chronologique des rois dont nos auteurs retracent l'histoire. Cela aura de plus l'avantage d'éviter des erreurs sur l'identification de ces rois, dont les noms ont été souvent fortement défigurés [2].

Perceforest	*Historia regum Britanniae*
Chap. 3-9. Brutus	Chap. 6-22. Brutus
— 9. Locrinus	— 23-24. Locrinus
— 10. Guedelona, *éd.* ; Guendolena, *mss. 106 et 345* ; Guedoloneam, Guedolenam, *ms. de l'Ars.*	— 25. Gendoloena (*var.* Guendolena)
Maddam	— 25-26. Maddan, — dam
Membricius, *éd.* ; Mepluchius, Memplu-chius, *mss.*	— 26. Mempricius
Embrancius, Ebrancus, Ebrant, Brancus, *père de vingt fils :*	— 27. Ebraucus

1. E. Faral, *La légende arthurienne, études et documents*, 1re partie, t. II et III, fasc. 256 et 257 de la « Bibliothèque de l'École des Hautes Études », année 1929.

2. Ces déformations de noms propres atteignent leur maximum dans le texte imprimé. Ainsi, au chap. X, se trouve l'énumération des vingt fils du roi *Ebraucus* (que l'éd. appelle *Brancus*, *Embrancius*, *Ebrancus* ou *Ebrant*). Les cinq premiers noms donnés sont : *Brutus*, *Berc*, *Esent*, *May*, *Gadux* ; or ces cinq noms n'en représentent en réalité que deux, et proviennent de coupures défectueuses : les trois premiers doivent être lus : *Brutus Vert Escut* (= *Brutus Viride Scutum* de G. de M.), et les deux suivants : *Margadud*. Ce sont là quelques exemples entre cent, et il en va des noms de lieux comme des noms de personnes. Ex., chap. XV : « *Oscam* flumen » (G. de M., **44**, 9) devient « la riviere de *Escam* » dans les mss. 106 et 345, « de *Estan* » dans l'éd. ; « *Sabrinum* mare » (G. de M., **44**, 10) = « la mer de *Lubrine* » (mss. 106 et 345), « de *Labrine* » (éd.) ; « *Kaer-Usc* », ville d'Angleterre

éd. Brutus, Berc, Esent (Brucus, *éd. 1528*)	*rédac. A* Brutus Vert Escu	*rédac. B* Brucus Verc Escut	Brutus Viride Scutum
May, Gadux	Magadux	Margadux	Margadud
Sillilicus	Bisillius	Sillilus, -lius	Sisillius
Regni	Regind	Regin	Regin
Moriud	Morind	Morind, -rindus	Morvid
Bladud	Bladud	Bladud	Bladud
Jagon	Ragan	Hagon (345) Jacon (106)	Jagon
Goggelian (1528) Godelian (1531)	Bodloam	Godloan	Bodloan
Kingno	Cuibrar	Kincar (345) Kauichar (106)	Kincar
Oxaden	Opadem	Opaden ; *omis.* 106	Spaden
Glaude	Glaud	Glaud	Gaul
Dardan	Dardan	Dardan	Dardan
Eldud	Eldad	Eldad	Eldad
Ivor	Yvor	Inor	Ivor
Changu	Cangu	Changu	Cangu
Hector	Hector	Hector	Hector
Thonin	Enin	Chenim	Kerin
Raude		Rud	Rud
Assaraie (1528) Assarie (1531)	Dudassaracus	Assarcus	Assarach
Buel	Biel	Buel	Buel
	et de trente filles :		
Glorigni	Glorigin	Glorigin	Gloigin
Junogin	Innogin	Innogin	Ignogin, Innogin
Ondas	Ondas	Ondas, Oudas	Oudas
Gueulia	Guenlia	Guenlia	Guenlian
Gandide	Gaurdid	Gaudid, Gandid	Gaurdid
Angarad	Angarad	Angarad	Angarad
Guendolen	Guendolen	Guendolen	Guenlodoe, Guendoloe
Tangusel	Tangustes	Tangustel	Tangustel

(G. de M., **44**, 10) = *Kaeruc* (mss. 106 et 345), *Kaerne* (éd.) ; etc. — Pour l'identification des noms propres de *Perceforét*, voir L.-F. Flutre, *Table des noms propres figurant dans les romans français et provençaux du m. â.*

Soigon (1528) -gnon (1531)	Sorgon	Sorgon	Gorgon
Medlen	Modlan	Medlan	Medlan
Mechaet	Methael	Methael, -chael	Methael
Ciraëd	Curar	Curar	Ourar
Maelure	Maelure	Maelure	Mailure
Kaubreda	Cambreda	Kambreda	Kambreda
Regan	Ragan	Ragan	Ragan
Goel	Gael	Gael	Gael
Ecas	Ecub	Ecus (345) Ecub (106)	Ecub
Nester	Nest	Nestre (345) Nest (106)	Nest
Chem	Gem	Chem	Chein
Stadud	Utadud	Scadud	Stadud
Glade	Glad	Glade	Gladus
Ebien	Ebren	Ebren	Ebrein
Blangiam	Blangam	Blangam	Blangan
Aballac	Aballac	Aballac	Aballac
Agaes	Agaes	Agaes	Angaes
Galaes	Galaes	Galaes	Galaes
Edia	Edra	Edra	Edra
Avor	Anor	Anor	Anor
Scadial	Scadials	Scadiald	Stadiald
Egion	Egron	Egren (345) Egron (106)	Egron

Loir		Leil
	Rududribas, *éd.*; Rud Hudribas, *345 et 106*; Rud, *Ars*.	Chap. 29. Rud Hudibras
Chap. 10.	Baldud, *éd.*; Bladud, *345*; Blaudud, *106*	— 30. Bladud
— 11.	Leyr (a trois filles : Geronilla, *éd.*, Goronilla, *mss.*; Rugau, *éd. 1528*, Ragau, *éd. 1531*, *mss. 106 et Ars*. Ragan, *ms. 345*; Gordeilla)	— 31. Leir (Gonorilla, *var.* Gornorilla, Goronilla; Regau, *var.* Ragau; Cordeilla)
	Gordeilla et Aganipus, *var.* Aganipe, Ganipus; *mss.* Aganippus	Cordeilla et Aganippus.

	Marganus	—	32. Marganus
	Comedagius		Cune-, Conedagius
Chap. 12.	Rivallo	—	33. Rivallo.
	Gurgucius		Gurgustius
	Sissilius, Siffilius ; *mss.* Sisillius		Sisillius
	Jayr ; *mss.* Jago		Iago
	Kymarcus		Kinmarcus, Kimarcus, Kimmarcus
	Gorbodugo		Gorbodugo
	Ferrenx et Porrex ; *mss.* Ferreux, Porreux		Ferreux, Porrex
	Didimallo, *éd.* ; Dunnvallo Molmucius, *106 et 345* ; Dunvirallo Molmutius, *Ars.*	—	34. Dunvallo Molmutius
— 13-15.	Belinus et Brennus, *éd.* ; Brenius, *345* ; Brennius, *106 et Ars.*	—	35-44. Belinus et Brennius.
— 15.	Baptruch ; Gurginter Barbtruc *et* Barbticus, *345*	—	45-46 Gurguint Barbtruc
— 16.	Guinchelinus ; -celinus, *345*	—	47. Guithelinus
	Sissilius ; *mss.* Sisillius		Sisillius
	Caymenus, *éd.* ; Caymarus, *345*		Kimarus ; *var.* Kynarius, Kamiarus
	Lentredamus		Danius
	Morindus	—	48. Morvidus (Moriudus)
	Corbanianus, Gorbonianius	—	49. Gorbonianus.
	Argallo	—	50. Arthgallo
	Elidurus	—	51. Elidurus
— 17.	Jugenius		Iugenius (Ingenius, Uigenius) et Peredurus
		—	52. Regin
	Margantis		Marganus
	Emmanus		Enniaunus, -nian(n)us
	Ydumallo		Idvallo
	Rivolle		Runo
	Geroncius		Geroncius, -tius (Gerennus)
	Cacellus		Catellus

Coillus	Coillus
Porrex	Porrex
« puis] celui [qui eust trois filz »	Cherin
Fulgencius	Fulgentius (-genius, -gelius)
Aldadus	Eldadus (Eldaldus, Edadus)
Andragius	Andragius
Drianus	Urianus
Elnum	Eliud
Clendacus	Elidaucus, Eledaucus, Cledaucus
Clotenus	Clotenus (Elothenus)
Gurguicius	Gurgintius
Merianus	Merianus
Bledudo	Bledudo (-duno)
Cincar	Cap, Caph
Cenus	Oenus (Oetius)
Siffilius	Sisillius
Bredabied	Bledgabred (Blegabred, Bredoabred)
Arthimal	Arthinail (Archinaiol)
Edot	Eldol
Redion	Redion
Redercus	Rederchius (-dechius)
Saniul	Samuil Penissel (Samuil cui [successit] Penissel)
Pensel	
Pyr	Pir

A ce roi s'arrête l'auteur de *Perceforêt*, estimant sans doute qu'il en était arrivé, dans l'ordre des temps, au point où il convenait de placer la venue d'Alexandre en Grande-Bretagne. Sachant qu'Alexandre était antérieur à César, il ne pouvait pousser jusqu'à Cassibellanus, sous le règne duquel Geoffroy de Monmouth avait mentionné l'intervention de César et la conquête de l'Angleterre par les Romains.

Pourquoi s'est-il arrêté à Pir plutôt qu'à un de ses prédécesseurs ? Mystère. Geoffroy de Monmouth ne dit pas un mot sur ce roi, dont seul le nom figure dans la longue énumération du

chap. LII. Aussi notre auteur rompt-il avec son modèle, ou plus exactement le trahit-il complètement, quand il déclare que « par la mort de Pir le royaulme de Bretaigne demoura sans roy en grosse desolation » ; affirmation inexacte, puisqu'à Pir succéda Capoir, à Capoir Cligueillus, à Cligueillus Heli, à Heli Lud, et à Lud Cassibellanus (G. de M., chap. LIII).

(*A suivre.*) L.-F. FLUTRE.

MÉLANGES

NOUVEAU MANUSCRIT CATALAN DU SIRVENTÉS « SI TOTS TEMPS VOLS »

Le manuscrit coté 850 à la Bibliothèque Centrale de Barcelone (ancienne Biblioteca de Catalunya) contient des vers provençaux qui constituent l'un des rares textes lyriques en ancien provençal jusqu'à présent non publiés. Seul son mauvais état de conservation explique pourquoi ce morceau n'a été ni lu ni identifié, bien que, dès 1932, un inventaire[1] en ait signalé l'existence dans le dépôt indiqué.

Le ms. 850 est un recueil de recettes et de notes en catalan, de caractère pharmacologique et médical. Il comprend 32 feuillets de papier, mesurant 215 × 155 millimètres, fort endommagés sur leurs bords, mais soigneusement restaurés ; certains passages sont rendus illisibles par des taches d'humidité. Les textes remontent à deux périodes distinctes. Dans deux cahiers, de deux feuilles doubles chacune, aux fol. 2 à 9 *recto*[2], ont été transcrites, sur deux colonnes, des recettes

1. *Adquisicions de manuscrits fins a 31 de desembre de 1927*, paru dans *Butlletí de la Biblioteca de Catalunya*, t. VII, 1932 ; p. 347, nº 850. Voici le texte de cette indication : *Fragment d'un llibre de medicina català. Al f. 8 v. uns versos en provençal, escrits a rattla seguida. Paper. S. XIV. Donatiu del senyor F. de Sagarra.* — Nous proposons de désigner ce manuscrit par le sigle *FdS*, d'après le nom de Ferràn de Segarra i de Siscar, l'éminent historien et sigillographe.

2. La numérotation des feuillets, postérieure à la rédaction de la notice citée, tient compte d'une bande de papier (contenant également un texte médical) qui a été reliée au volume et qui constitue le fol. 1. La reliure en parchemin a été refaite au XIXe ou XXe siècle.

médicales, pourvues de rubriques, dans une écriture nette de scribe de chartes, écriture qui présente les caractéristiques de la fin du XIII^e^ et du début du XIV^e^ siècle. Le reste du volume [1], à partir du fol. 10 *recto*, est rempli, à longues lignes, de notes et de recettes du même caractère, tracées manifestement à des époques différentes, dans une écriture rapide de la fin du XIV^e^ siècle. La première partie est en somme un fragment de formulaire médical ; la seconde, le carnet de notes d'un médecin.

Le *verso* du fol. 9 ne devait pas rester en blanc pendant longtemps. Une main contemporaine de celle qui avait transcrit le formulaire de la première section, y a copié, en retournant son feuillet sens dessus dessous, un texte provençal. Il n'y a, dans l'état actuel de cette page, aucune marge autour de ses 27 lignes longues. Le texte est fort détérioré sur les bords, par endroits d'une lecture malaisée, et, dans sa disposition, il présente approximativement l'aspect suivant :

1 .....
2 ..... playa hom.....
3 tun... [1] ... ses leyals plens de bes/ [2] etarma menys.....
4 ¶ Tots temps sies cortes *et* amoros/e saluda si pots primeramen esaluda
[a cuy...
5 belamen. ne [1] ... onrant horant [2] *et* es raysos/honra tal qual sen [3]
[esxaiya
6 car hom cortes dix [1] hom que parla braya. tots trops son trop e qui trop
[fay
7 de re li trops noy tany/el pauch si descoue —
8 ¶ Ya plasens hom not trobj corosatz/njl corosatz not trobj trop jausens
9 nil lausenger not trobi trop cresens/nel paubres hom trop auar ne pitos
10 nel mals de bona paya/ne cobret hom ton cor clar not sostraya/ne saui
11 hom not trop fat/ne per res li fat sauis nel fals de bona fe —
12 ¶ Ves ton amich non sies fals neyratz/si ton forfaytz te blasbe net
13 ... ren [1] car gent tayna quit cassa ton foyl seny/e amat pauch quil
[platz ta
14 falisos [1]/amich prouats assaya antes yls [2] obs assayes gen sauaya/e ges

1. Le volume étant fortement réparé, il est malaisé de déterminer la composition des cahiers. Rien ne permet, d'autre part, de dire si la réunion des deux parties du volume est le fait du relieur moderne ou d'une époque plus ancienne. L'état particulièrement abîmé du fol. 9 *verso* — où se trouve le texte provençal — ferait pencher à la première hypothèse.

15 damar [1] not asauts trop de se/sidoncs anans amor nol platz dere —
16 ¶ Non prometes sinon uols far tos dons/ne quires ja/trop grans dons [examen
17 non vules dar/tot [1] aprenent prenen [2]/e part poder despendre a saysos/tos
18 enamichs assaya [1] apaya ab gint parlar mas dels fayts los esglaya.
19 perdona tost petit tort can siue/mas de lag fayt ajes fera merce
20 ¶ Ya per gran gaug not rendes trop yoyos ne per gran mal not [1] . . .
21 trop escosen [1] mas que tos faytz/fay auisadamen/es albira . . . [2]
22 . . . os/fals conseyl te desplaya ia de [1] . . . paubres ton cor p . . .
23 . . . amich val dan auras de que/. . . prar . . . . . .
24 humilitat te playa/queu cre . . . . . .
25 . . . . . saubes trop de . . . . . .
26 . . . . s valens queu . . . . . .
27 [1] . . . . . .

La première ligne est illisible, les deux suivantes le sont en grande partie. Il manque une ligne avant la première.

Ligne 3 : (1) un mot rayé et un mot suscrit, illisibles ; le mot rayé pourrait être *mays*. (2) Les traits obliques marquent les fins de vers, parfois, ils se trouvent aussi à la pause (après la quatrième syllabe). L'habitude de détacher ainsi, par la graphie, les deux hémistiches d'un vers long est particulière à la Catalogne. — Ligne 5 : (1) *ne*, peu clair. (2) lire *honrant*, le tilde au-dessus de la fin du mot étant valable pour la voyelle précédente (?). (3) *sen*, paraît supprimé par barbouillage. — Ligne 6 : (1) *dix*, peu clair. — Ligne 13 : (1) *ren*, obscur. — Ligne 14 : (1) *falisos*, à peine lisible. (2) *yls*, groupe de lettres retouchées ou mal formées. — Ligne 15 : (1) *damar*, à peine visible. — Ligne 17 : (1) *tot*, deux *t* surmontés d'un trait. (2) dans *prenent prenen*, l'abréviation employée pour les premières syllabes est celle qui représente d'habitude *pro-*, comme dans *prometes*, ligne 16, au début. On peut, par conséquent, lire *preuats* au lieu de *prouats* à la ligne 14. — Ligne 18 : (1) *assaya*, mot rayé. — Ligne 20 : (1) *not*, au-dessus d'un mot biffé illisible. — Ligne 21 : (1) *escosen*, *-c-* paraît corrigé sur *-b-*. (2) trou de 10 mm. de long à cet endroit. — Ligne 22 : (1) *ia de*, n'est pas sûr. — Ligne 27 : (1) le coin du feuillet manque au début de cette ligne.

On reconnaît dans ce fragment, incomplet du début et de la fin, le sirventés *Si tots temps vols viure valents e pros* [1] qu'un autre manuscrit de la même bibliothèque [2] a le tort d'attribuer

1. A. Pillet et H. Carstens, *Bibliographie der Troubadours*, Halle, 1933 n° 335, 51 a.

2. Connu sous le sigle *Ve-Ag*, c'est le ms. n° 8 de la Bibliothèque Centrale de Barcelone, t. II du chansonnier catalan Vega-Aguiló.

à Peire Cardenal [1]. Cette pièce a déjà été publiée deux fois, d'après ce texte unique, par C. Fabre [2].

L'apport du nouveau manuscrit, en plus d'un certain nombre de variantes, consiste en quatre vers qui complètent la dernière strophe de l'édition Fabre :

[Ni·l lausengers no·t trobi trop cresen,
ne·l paubres hom trop avar ne pitos]
(lignes 10-11) ne·l mals de bona paya ;
ne cobre·t hom ton cor clar, ne·t sostraya ;
ne savis hom no·t trop fat, ne per re
li fats savi, ne·l fals de bona fe.

On distingue, de plus, aux lignes 24-25, les contours de la première tornade (de 5 vers), à partir de *Humilitat*. On devine, enfin, à la ligne 26, l'ombre du second envoi.

Le couteau du relieur a-t-il emporté, avec la première ligne du texte, la rubrique contenant le nom de l'auteur ? Ce nom se cache-t-il, illisible, dans la 27e ligne ? Nous ignorerons quel est le poète dont les vers sentencieux ont intéressé, aux environs de 1300, quelque médecin catalan [3].

István Frank.

---

1. Sur l'attribution voir les notes polémiques de C. Fabre (éditions citées), de Bertoni (*Archivum romanicum*, t. II, 1918, p. 402, t. III, 1919, p. 42 et t. IV, 1920, p. 557) et d'Anglade (*Annales du Midi*, t. XXXV-XXXVI, 1923-1924, p. 386) et cf. A. Jeanroy, *La poésie lyrique des troubadours*, Paris et Toulouse, 1934, t. I, p. 404.

2. *Archivum romanicum*, t. III, 1919, p. 28-41, et *Romanic Review*, t. XI, 1920, p. 195-222. Voici le résultat d'une collation du texte du ms. *Ve-Ag*, fol. 342 (page 711) : *Rubrique* Seruentesch — I, 3 guasanyar — II, 12 rayssos, 13 sesxaya, 14 dits, 15 de ce, 16 ssi — III (fol. 342 *verso*, p. 712) 17 cosjros, 18 jausen — IV, 29 ffals, 30 pietas, 31 tots hamichs — V, 36 fallisos, 39 auantas, 40 anans — VI, 41 corrocos, 42 currocos, 43 lausenger.

3. Un de ses collègues nous est connu, vers 1275-1285, comme un amateur de la poésie provençale. Voyez sur ce personnage et sur ses curieuses citations les notes d'A. Thomas, *Le « Liber de nobilitate animi » et les troubadours*, dans *Studi medievali*, t. II, 1929, p. 163-172, de J. Anglade, *Peire Vidal et le « Liber de nobilitate animi »*, *ibid.*, p. 445-446, et, en dernier lieu, de M. Marcel Thomas, *Guillaume d'Aragon, auteur du « Liber de nobilitate animi »*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. CVI, 1945-1946, p. 70-79.

JEHAN BEDEL OU JEHAN BODEL ?
(Interprétation du ms. 354 de Berne.)

Dans le *Recueil général et complet des Fabliaux*, le conte *li Sohaiz desvez*, publié en 1893, au t. V, p. 184-191, d'après le manuscrit 354 de Berne, est attribué à un certain Jehan Bedel.

De 1880 à 1942, divers érudits, particulièrement G. Raynaud [1], J. Bédier [2], O. Rohnström [3], Langlade [4], enfin Nardin [5], ont émis l'hypothèse que ce Bedel pourrait bien être le même personnage que le Jehan Bodel, auteur célèbre du *Congé*, du *Jeu de saint Nicolas*, de la *Chanson des Saisnes*. Mais la lecture des éditeurs du *Recueil* venait contredire leurs suppositions.

Nous avons aujourd'hui la possibilité de reprendre l'examen des faits, grâce à un microfilm obligeamment fourni par la Stadt- und Universitäts-Bibliothek de Berne.

Le feuillet 102 v° du ms. de Berne (XIII[e] siècle) présente, sur deux colonnes de trente vers chacune, la fin du *Sohaiz desvez*, et le début d'un autre fabliau, attribué aujourd'hui au même auteur, le *Vilain de Bailleul*.

Voici la transcription des vers qui terminent la première colonne :

Mais pran cestui et lai toz çaus
Tant que tu puisses faire miaus. »
Et ele si fist, ce me sanble ;
La nuit furent mout bien ensanble,
Mais de ce lo tieng a estot
Que l'andemain lo dist par tot,
Tant que lo sot Johans Bodiax,
Uns rimoieres de fabliax
Et por ce qu'il li sembla boens

Et en voici la reproduction photographique :

---

1. *Romania*, IX, pp. 216-218.
2. *Les Fabliaux*, appendice III, p. 141.
3. *Étude sur Jean Bodel* (Uppsala, 1900), avant-propos.
4. *Jehan Bodel*, p. 232.
5. *Lexique comparé des fabliaux de Jehan Bodel* (1942), conclusion.

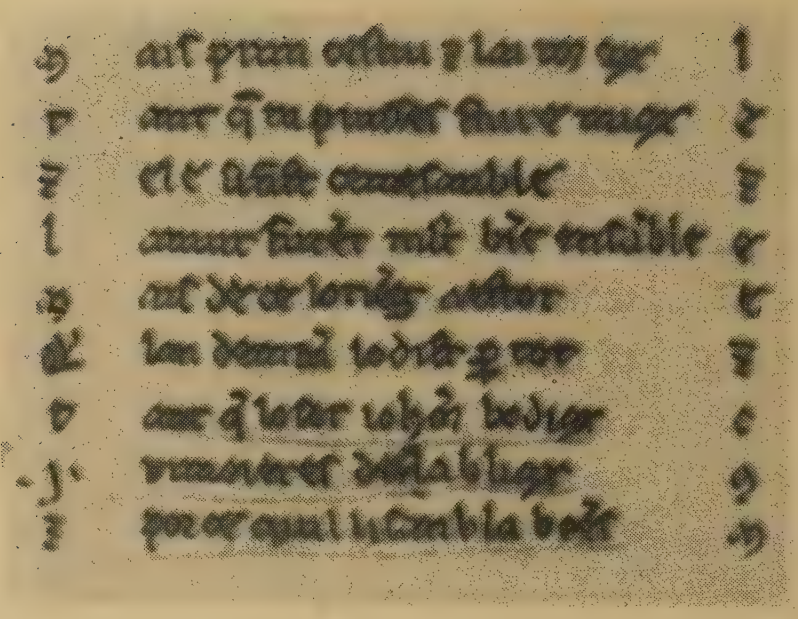

Dans le manuscrit, la lettre qui suit le *b*, au dernier mot du vers antépénultième de la première colonne (vers 28), est un *o*, comme il ressort des observations suivantes, qui justifient notre lecture.

Le scribe a tracé les *o*, dans cette page, suivant le ductus habituel à l'époque, c'est-à-dire à l'aide de deux lignes affectant la forme de deux courbes complémentaires, légèrement inclinées sur la gauche ; la plume semble partir à chaque fois d'en-haut comme pour décrire deux parenthèses. En écrivant la lettre qui suit le *b*, dans le vers 28, il a arrêté la courbe supérieure un peu au-dessus du point de jonction avec la courbe inférieure. Ce « plein » peut en effet être prolongé jusqu'à la moitié déjà tracée de cette lettre *o*.

Quant au petit élément qui semble continuer la lettre vers le *d* à droite, il doit être considéré comme une ligne de liaison. En effet le tracé d'une lettre peut être influencé par une lettre qui la suit, et la hâte dans l'écriture explique qu'avant même l'achèvement d'un signe on passe au suivant.

Au vers 28, trois autres *o* présentent la même hauteur, la même forme, la même largeur que la lettre considérée :

tant que lo sot Johans Bodiax

L'*o* de *rimoieres*, au vers suivant, a un sommet analogue à l'élément correspondant de notre lettre ; la courbe supérieure déborde légèrement à gauche, dans les deux lettres, sur le demi-cercle tracé le premier.

L'examen des autres *o*, dans ce passage, permet des constatations analogues, toz (v. 22), lo, estot- (v. 26), lo, par tot (v. 27), por, boens (v. 30).

Le scribe, par contre, dans cette page, a tracé ses *e* à l'aide de deux éléments presque rectilignes ; l'élément inférieur est plus allongé et plus ouvert que la courbe inférieure gauche de l'*o* ; l'élément de droite est plus court ; il se termine par une petite ligne très fine, venant former un œil avec la courbe inférieure de gauche, et se continue, à son extrémité, vers la droite, par une sorte de crochet : on peut voir les différentes caractéristiques de l'*e* dans les mots *ele*, sanble (v. 24), bien, ensanble (v. 25), de, ce (v. 26) ; dans rimoieres en particulier, au vers 29, les traits composant les *e* sont radicalement différents du tracé de l'*o* qui les accompagne.

Pour ces raisons, il faut donc lire *Bodiaus*, et non *Bediaus*.

C'est la forme que nous retrouvons dans les meilleurs manuscrits contenant des œuvres de Jehan Bodel d'Arras, particulièrement le ms. 3142 de l'Arsenal (ancien B. L. F. 175)[1] et le ms. 25566 du fonds français de la Bibliothèque Nationale (Réserve)[2]. L'auteur du fabliau le *Sohaiz desvez* est un *Jehan Bodel*.

L'examen de la langue (phonétique et vocabulaire) permet de découvrir plus que des analogies entre les deux trouvères. L'étude du fond, dans les différentes œuvres, nous présente les mêmes tendances essentielles de l'esprit entre le dramaturge, le poète lyrique et épique, et le « rimeur de fabliaux ». Il y a donc lieu d'attribuer ces œuvres à un seul et même écrivain, Jehan Bodel d'Arras.

Ch. FOULON.

1. Laisse II de la *Chanson des Saisnes*.
2. f° 83 r°.

COMPTES RENDUS

Studies in French Languages, Literature and History, presented to R. L. Groerne Ritchie ; Cambridge, University Press, 1949 ; in-8°, xvi-260 pages, avec un portrait d'après un original au crayon.

C'est un de mes plus anciens élèves à l'École des Hautes Études, l'un aussi des plus chers, dont on reconnaît par cet hommage l'activité scientifique et l'action professorale : il ne doutera pas que je me réjouisse de l'honneur qui lui est fait et que j'y trouve, moi aussi, une récompense. Et si la plupart des vingt-trois essais qui lui sont présentés sont de caractère littéraire et touchent à l'époque moderne, c'est sans doute qu'il a su, pour son enseignement, ne pas se cantonner dans sa spécialité initiale de philologue et de médiéviste ; mais j'ai plaisir à croire aussi que c'est un peu parce que notre enseignement de méthode à l'École des Hautes Études peut accompagner et aider les travailleurs dans des voies diverses et vers tous les horizons, mais cela m'obligera à ne donner ici qu'un aperçu très partiel du contenu de ce livre d'hommage.

P. 9-23. Paul Barbier, *On the origin and history of three french words*. Il s'agit 1° de *désobtruer*, que P. Barbier signale déjà dans le vocabulaire médical en 1734, et de ses dérivés ; 2° de l'anc. fr. *laman*, *loman*, « pilote de mer ou pilote lamoneur » ; P. B. tient le mot, qui est déjà médiéval, pour anglais d'origine sous les deux formes ; 3° de *patchouli* : le mot vient de l'Inde, où il désigne une plante du genre *basilic* ; il est passé, par les îles Bourbon ou Maurice, au français auquel l'anglais l'a emprunté ; il faut donc renoncer à l'étymologie anglaise ; le plus ancien exemple paraît être de 1826 ; Balzac emploie déjà le mot en 1844.

P. 41-47. W. D. Elcock, *A semantic group in Alpine romance*. Problèmes posés par la rencontre sémantique du rét. *agör*, de l'arag. *agüerro*, du béarn. et du basque *agór*, pour désigner l'automne, le pâturage d'automne, le regain ; M. E. se demande si une composition ad + chordum « regain » ne pourrait pas expliquer ces mots, ou s'il faut penser à une origine préromane ; la conservation, dans l'un ou l'autre cas, de ce type dans les Alpes et

les Pyrénées est un nouvel et précieux exemple des concordances entre ces deux domaines étudiées entre autres par J. Coromines.

P. 63-76. E. A. Francis, *Guillaume d'Angleterre.* Très intéressantes remarques sur le caractère cistercien du roman, sur la place qu'y tiennent « charité » et « humilité », sur les rapports possibles avec des histoires de familles anglaises et sur le cadre géographique, qui implique une connaissance, directe ou non, du pays. Pour le difficile *Sorline*, Mlle Fr. se demande si ce ne serait pas Stirling.

P. 137-146. John Orr, *Textual problems of the* Lai de l'Ombre. M. Orr a récemment édité le *Lai* de Jean Renart : les notes ici réunies se rattachent au travail critique que préparait cette édition.

P. 172-180. Mildred K. Pope, *Variant reading to three anglo-norman poems.* Il s'agit du *Voyage de saint Brendan*, de la *Sainte Resurrection* et du *Roman de Horn*, et des indications que peuvent fournir les variantes des mss de ces œuvres sur le travail de correction des copistes, dans le sens du français continental ou de l'anglo-normand. Nous publions ci-dessus, p. 359, des remarques analogues de M. P. Le Gentil sur les deux versions d'*Amadis* et *Ydoine*.

P. 181-188. T. B. W. Reid, *Grammar, grimoire, glamour, gomerel.* Remarques phonétiques et sémantiques, en particulier sur l'a. fr. *gomerel, glomerel*, formes dissimilées de **gromerel*, altération d'un **gramarellus*, qui aurait désigné railleusement un latiniste débutant.

M. R.

I. **La « Vesió » de Bernat de So et le « Debat entre Honor e Delit » de Jacme March**, *poèmes provenço-catalans du XIVe siècle suivis du « Sirventés » de Joan de Castelnou*, édités et traduits par Amédée Pagès ; Toulouse, Privat ; Paris, Didier, 1945 ; in-8°, XI-156 pages (*Bibliothèque méridionale*, Ire série, t. XXV).

II. **Les « Coblas » ou les poésies lyriques provenço-catalanes de Jacme, Perè et Arnau March**, éditées et traduites par Amédée Pagès ; Toulouse, Privat, 1949 ; in-8°, 142 pages (*Bibliothèque méridionale*, Ire série, t. XXVI).

Le premier de ces ouvrages constitue, en deux de ses parties, une réédition, avec traduction française, de deux *novas rimadas*, extraites du manuscrit Estanislau Aguiló et déjà publiées ici même en 1928.

Bernat de So, l'auteur de la *Vesió*, tire son nom du château de Son ou d'Usson (Ariège), véritable nid d'aigle situé au confluent de l'Aude et de la Bruyante. On ignore la date de sa naissance, mais on sait que, après avoir exercé les fonctions de majordome et de conseiller du roi d'Aragon, il mourut en 1386. Sa « Vision », écrite en vers de six syllabes rimant deux à deux, est un tableau de l'Europe au XIVe siècle : après avoir sommairement

dépeint les mœurs relâchées du clergé, l'auteur décrit les guerres qui ont mis aux prises certains États. Leurs chefs, que précède un géant, le Macrocosme ou le Monde — dont la conception a été empruntée au Tourangeau Bernard Silvestre († 1150) —, ne sont pas nommés ; on ne les reconnaît qu'à leurs bannières armoriées, et à certaines particularités de leur biographie.

Poème historique et héraldique, telle est essentiellement l'œuvre de Bernat de So. M. Pagès a montré qu'elle se rattache très nettement à la littérature de la France du Nord. Elle n'a rien de commun avec le *Somni* de Bernat Metge, qui est d'inspiration presque uniquement humaniste.

Le texte en a été établi avec le plus grand soin. La traduction seule du mot *al*, au vers 1315 (p. 91) est à remplacer par « mauvais », comme s'en est aperçu M. Pagès lui-même, et le mot *vil* par *al*, p. 85, v. 1200. Voir, sur ce mot, *Bibliothèque méridionale*, 1re série, t. XXVI, p. 54.

Le *Debat entre Honor e Delit*, de Jacme March, est un autre exemple de *novas rimadas*, comptant 350 vers octosyllabiques, composé par l'oncle d'Auzias en 1365, vers la fin de la guerre menée par Pierre IV d'Aragon contre Pierre le Cruel de Castille. Un matin de juillet, le chevalier-poète s'éveille, pense à sa dame et veut accomplir pour lui plaire un acte de bravoure. Il assiste alors à une discussion entre deux personnages allégoriques qui sont, l'un, un chevalier casqué, tenant une épée à la main, Honneur, et l'autre, un élégant jouvenceau, les cheveux noués par un ruban de soie, Plaisir. Jacme March est pris pour arbitre dans ce débat et fait, en sa sentence, une place au Plaisir, à condition qu'il se subordonne à l'Honneur.

Quant au *Sirventés* de Joan de Castelnou (130 vers en 14 strophes de décasyllabes, strophes qui riment toutes — véritable tour de force — en *abbaccdeed*), il est déjà connu par la publication qu'en avait faite J. Massó Torrents dans les *Annales du Midi*, t. XXVI (1914), p. 471. L'auteur convie à un tournoi sans merci tous les amants, les bons et les mauvais, ou, plus exactement, tous les partisans de la Gaie Science et leurs adversaires. Sept rois présideront à ce combat, auquel prendront part les plus hauts personnages des royaumes d'Aragon et de Majorque. Parmi les premiers figure Mossen Bernat de So « qui toujours cherche comment il pourra faire maint beau coup de zagaie ». Sur tous ces barons, combattants ou non, M. Pagès a multiplié les renseignements les plus précis, en recourant le plus souvent à la *Chronique catalane* de Pierre IV d'Aragon le Cérémonieux, dont il a lui-même donné, en 1943, une nouvelle édition (*Bibliothèque méridionale*, 2e série, t. XXXI).

Le second des ouvrages que vient de faire paraître M. P. a pour titre *Les « Coblas » ou les poésies lyriques provenço-catalanes de Jacme, Pere et Arnau March*. Cette curieuse collection de poésies de la famille March [1] avait, de

1. Sur les questions généalogiques, on peut lire maintenant l'article inti-

bonne heure, attiré l'attention de M. P. qui déjà dans sa thèse de doctorat (1912) en avait fait une sérieuse étude. Il en a depuis publié une édition complète fondée sur tous les manuscrits [1]. Mais cette édition, parue dans une collection de curiosités bibliographiques, a été à peine répandue même au delà de nos frontières à cause de la guerre d'Espagne.

Or, quelques-uns de ces textes, ceux notamment qui touchent à la philosophie ou à la théologie, sont hérissés de difficultés, et les auteurs s'y perdent aisément dans le dédale de leurs déductions. Il faut bien avouer que M. P. s'était montré, sur ce point, fort avare d'éclaircissements : deux pièces seulement traduites in extenso avec notes exégétiques aussi rares que concises.

Pour combler ces lacunes, M. P. a eu recours à deux moyens : il a donné de tous les textes (sauf de deux platement obscènes) une traduction littérale ; ensuite, il a pourvu chaque pièce d'un commentaire particulier où n'est éludée aucune des difficultés. Il en reste, certes, mais le nombre en a été sensiblement réduit. Un index complet (comprenant aussi des faits de langue) facilite enfin au lecteur l'usage de cet érudit et attrayant volume.

A. Jeanroy.

Jean Sonet, **Le roman de Barlaam et Josaphat**. I, Recherches sur la tradition manuscrite latine et française, Namur et Paris, 1949, 315 p. (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de Namur, fasc. 6).

On sait que le roman de Barlaam et Josaphat a été mis en vers au moins trois fois au cours de la période de l'ancien francais, par l'Anglo-Normand Chardri, par Gui de Cambrai et par un anonyme. Les deux premières versions sont publiées (celle de Gui de Cambrai l'a même été deux fois), la dernière est inédite. C'est celle-ci que le P. Sonet se propose de faire connaître, et le second volume de son travail nous en donnera le texte et l'étude particulière. Ce premier volume est conçu comme une introduction, assez vaste, à cette édition. Il comprend lui-même une introduction et quatre parties. L'introduction nous donne un résumé du roman, puis, en dix paragraphes diversement fournis, une analyse particulière des dix fameuses paraboles que contient le texte, accompagnée de quelques indications touchant la diffusion de ces paraboles dans les littératures médiévales, latine et romanes, avec bibliographie des mss et des éditions. La première partie est consacrée à un exposé de ce que nous savons sur l'origine du roman et sur sa transmission

---

tulé : *Les origines paternelles d'Auzias March, d'après de nouveaux documents* (dans le *Bulletin hispanique*, t. L, 1949, p. 313-33). Cet article, dû à M. P. lui-même, et paru postérieurement au volume, résume des études approfondies, et en grande partie, originales.

1. Castelló de la Plana, 1934. J'en ai publié ici même un compte rendu sommaire (t. LXII, 1936, p. 286).

dans le domaine de la littérature latine ; la seconde à une étude surtout bibliographique des versions latines médiévales (énumération des différentes traductions complètes ou abrégées ; recensement des mss qui nous les ont conservées) ; la troisième à une revue rapide des versions romanes non françaises (Espagne, Portugal, Roumanie, Italie, Provence, domaine rétho-roman), puis au classement et à la description des versions françaises (en vers et en prose, dix en tout) et de leurs mss ; la quatrième, enfin, à l'édition de deux mss fragmentaires de la version rimée anonyme, ms. de Besançon (1.032 vers, le poème complet en comporte environ 12.000), fragment de Cividale del Friuli (143 vers). Le texte de Besançon est suivi d'un glossaire qui prétend être complet, mais où il est facile de relever quelques oublis. Ces différentes parties sont diversement originales — il ne pouvait guère en être autrement — et les pages consacrées à l'origine du roman et à sa transmission, par exemple, ainsi que le déclare l'auteur lui-même, ne sont qu'un exposé rapide de l'état actuel de la question. Nous ne nous attacherons ici qu'à ce que l'auteur a apporté ou voulu apporter d'original.

La partie de l'introduction consacrée à l'étude des dix paraboles (pp. 18-49) est précédée d'une bibliographie générale ; il y aurait lieu d'y ajouter le livre de H. Günter, *Buddha in der abendländischen Legende*, Leipzig, 1912. En ce qui concerne la « trompette de la mort » et les « quatre coffrets », notre auteur ne cite en français que les paragraphes 43 et 84 des *Contes moralisés* de Nicole Bozon, *Li dis dou roi et des hermites* de Jehan de Condé et un texte contenu dans le ms. de Londres B. M. Add. 15606. Mais, tout d'abord, ce dernier texte est mal cité, car *Dou pechié d'orgueil laissier* est le titre de la pièce, non pas son début ; d'autre part, elle n'est pas inédite, ainsi qu'on pourrait le croire sur le vu de ce qui est dit p. 24 ; P. Meyer l'a publiée *Romania*, VI, 29 (l'article est bien mentionné p. 28, mais sans qu'on puisse soupçonner qu'il se rapporte à la pièce du ms. de Londres. Il était plus simple de renvoyer aux *Incipit* de Långfors, p. 145). Enfin l'ancien français connaît un certain nombre de versions de ces deux paraboles qui ont été oubliées. Watriquet de Couvin, *Li mireoirs aus princes* (Scheler, pp. 199-230), le *Dit des quatre glaives*, p. p. Holger Petersen, *Neuph. Mitt.*, XXXIX (1938), p. 23 reproduisent le thème « trompette de la mort », dont une autre version a encore été signalée par Morawski dans une vie inédite de saint Jean Paulus (B. N. fr. 1006), *Lettres romanes*, I, 34. Le *Girart de Rossillon* bourguignon connaît « trompette de la mort » (éd. Ham, vv. 2274-2818) et « quatre coffrets » (vv. 2871-2896). Les notes de l'édition Oesterley des *Gesta romanorum* fournissent un grand nombre de références, surtout latines. On y ajoutera Klapper, *Erzählungen des Mittelalters*, n° 172 et surtout Cesaire d'Heisterbach, *Libri miraculorum* (éd. Meister, p. 118). Je ne dispose pas pour l'instant de l'édition plus récente de Hilka, mais elle doit contenir de nombreuses références bibliographiques. — P. 27, il y a un lapsus dans l'article consacré à Jacques de Vitry, lire XLII (trompette) et XLVII (quatre coffrets).

Les mss du *Dit de l'unicorne* sont cités avec une prolixité un peu trop complaisante. Il suffisait sans doute de partir de la notice de Långfors, *Incipit*, p. 227, en ajoutant les deux mss de Bruxelles qui, chose curieuse, n'y sont pas mentionnés. Cette notice identifiait déjà le fragment de B. N. nouv. acq. fr. 1263 avec le *Dit de l'unicorne*. Par contre, il fallait faire figurer ici le ms. de Carlisle (cf. *Romania*, 50, 108) qui a été signalé postérieurement au Långfors et ajouter aux anciennes éditions de Jubinal, Wollenberg et Lidforss celle, plus récente, de Sven Andolf, *Mélanges Melander*, 1943, pp. 82-108. On trouve une autre mise en français du *Dit de l'unicorne* dans le dit des *Treis moz* de Guillaume le Clerc de Normandie (cf. Id., *Le Besant de Dieu*, éd. Martin, pp. xxx-xxxii en extraits ; Långfors, p. 410, cite deux autres éditions complètes). — P. 37, le renvoi aux *Gesta romanorum* est défiguré par une faute d'impression, lire 168 et non 138.

Le texte français de la parabole des « Trois amis » cité p. 39 d'après le ms. B. N. fr. 1446, sans autre indication, est le *Dis de l'omme qui avoit trois amis* de Jehan de Condé (Scheler, III, pp. 111 ss.). Un simple coup d'œil jeté sur les *Incipit* de Långfors, p. 313, montre qu'il y a un second ms., Arsenal 3524, qu'a d'ailleurs utilisé Scheler. On trouvera une autre version française dans les *Regrés Nostre Dame* de Huon le Roi, éd. Långfors, str. 190-225, et, à part, *Zts*, XX, 64-90 ; et une autre encore dans l'*Estoire dou saint Graal* (rêve du roi Label, éd. Sommer, I. p. 156). On a depuis longtemps signalé que cette parabole est souvent mêlée avec la parabole du « Demi-ami », qui vient, elle, de la *Disciplina clericalis*, cf. G. Huet, *Romania*, 33, 87-91 et 403. Aux références latines que donne Oesterley, *Gesta romanorum*, 129 et 238, il convient d'ajouter Klapper, *Exempla aus Handschriften des Mittelalters*, nº 25 et surtout Henmannus Bononiensis, *Viaticum narrationum*, nº IV (avec la note de Hilka) et Cesaire d'Heisterbach, *Libri miraculorum*, p. 144 de l'éd. Hilka (et la note). Puisqu'on jugeait bon de citer l'insipide *Libro de los exemplos*, il y avait lieu de mentionner Juan Manuel, *Conde Lucanor*, ch. 48. On notera que la parabole du Barlaam est entrée très tôt dans les collections d'*Apophtegmata patrum* ; mais elle ne figure que dans les collections grecque, syriaque et arménienne, cf. W. Bousset, *Apophtegmata*, Tübingen, 1923, pp. 92 et 102.

La note sur les mss des *Quatre âges de l'homme*, qui contient la parabole du « Roi pour un an », est très mal rédigée ; il en résulte que le ms. B. M., Add. 28260 est cité deux fois et que le renvoi aux pages de l'édition de la SAT (pp. 53-55) est introduit dans une phrase où il n'a que faire. La mention du ms. B. N. fr. 24301 est également trompeuse ; en réalité, il s'agit d'un des mss qui contient les œuvres de Robert de Blois, et, en particulier, son roman de *Beaudous* (non de *Beaudoin*, comme il est dit dans le texte) ; or ce roman figure ailleurs, par exemple dans le ms. Arsenal 5201. C'est d'après cette dernière copie qu'Ülrich a publié son texte ; la parabole figure au tome III de l'édition, p. 112, vv. 929-992 ; cette référence, qui n'est pas

donnée, aurait été plus utile que le fatras bibliographique de la page 42. Nous avons encore au moins deux autres versions françaises du thème : le *Dit d'entendement* de Jehan de Condé (Scheler, III, pp. 56-60, vv. 235-358) et les vers 3019-3046 du *Girart de Rossillon* bourguignon. Les *Gesta romanorum* ont raconté la parabole, non seulement au nº 224, mais aussi au nº 74.

Elle figure dans le *Conde Lucanor* de Juan Manuel, ch. 49. Cf. encore une note de P. Toldo, *Archiv de Herrig*, 117 (1906), p. 79, dans son étude de l'*Alphabetum narracionum*.

L'histoire du jeune homme riche et de la pauvre fille, qui n'a pas été très répandue, figure dans le *Libro de los exemplos* CCLXXXVI. En ce qui concerne le thème des « Oies du père Philippe » (10e parabole), on ajoutera à la bibliographie les pp. 78-79 de l'article de P. Toldo cité ci-dessus, et une note de Galtier, *Romania*, 29, 507. On notera qu'une version monastique (ou érémitique) du même conte figurait déjà dans une collection de *Verba seniorum* de la *Vie des pères*, cf. Migne, *PL*, 73, 878, 21.

P. 105, le second des vers français de l'art. I doit être lu : *Qui les retient, s'ait mau dehet*. Les paragraphes consacrés aux versions de la péninsule ibérique (pp. 119-123) sont gâtés par quelques grosses erreurs ou insuffisances. L'inadvertance la plus étrange est la mention, p. 121, d'un ouvrage dont le titre est totalement défiguré (il s'agit du *Libro de los enganños et los assayamientos de las mujeres*) et qui nous est présenté comme la traduction d'une version arabe du *Barlaam*, exécutée par un certain Sendebar. En fait, ce *Libro* est une traduction du *Sendebar*, c'est-à-dire du *Syntipas*, c'est-à-dire du *Roman des sept sages*, dans une de ses versions orientales. Il a été publié autrefois par Comparetti, puis par Bonilla y San Martin en 1904 dans la *Bibliotheca hispanica* ; il n'a rien à voir avec le *Barlaam*. — P. 120, à la suite du P. Olmedo, le texte mentionne un Bernardo de Brihulga (*lire* Brihuega) et sa traduction non identifiée du roman. Le personnage est connu ; il y a longtemps que R. Beer, *Handschriftenschätze Spaniens*, p. 28, a découvert dans un ms. du XIVe siècle de la Bibliotheca de Palacio une copie de l'énorme compilation (environ deux mille pièces) que l'*illustrissimi regis Alfonsi clericus et alumnus* rédigea pour son maître Alfonse le Sage (une autre copie à l'Escorial, f. I, 1) : cette compilation contient, en effet, un *Barlaam* latin, et elle aurait dû être signalée, sans doute, parmi les mss qui nous ont conservé l'*Historia*, p. 81 (elle n'a pas échappé à Moldenhauer, *Die Legende von Barlaam und Josaphat auf der Iberischen Halbinsel*, Halle, 1929, p. 96), car il est inutile de dire que Bernardo de Brihuega n'est qu'un assembleur de textes et de documents, non pas même un traducteur original. — Il est extrêmement douteux que le *Libro de los estados* de Juan Manuel (cf. l'affirmation de la page 121) provienne d'une adaptation d'une version arabe du *Barlaam*, version dont il ne reste aucune trace. La question est très complexe, elle a été longuement discutée par Moldenhauer, pp. 58-100, qui repousse même l'opinion généralement admise (mais sans preuve également) suivant laquelle

Juan Manuel aurait utilisé l'adaptation du Juif barcelonais Abraham ibn Hisdai. Enfin le texte de la page 120 pourrait laisser croire qu'il n'y a pas eu en Espagne de traduction du *Barlaam* avant le XVII^e siècle ; or nous avons une traduction-adaptation de l'*Historia*, de la fin du XIV^e siècle (publiée par Moldedhauer, *op. cit.*, 2^e partie, pp. 1-246) et une traduction de l'épitomé de Vincent de Beauvais de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e (p. p. F. Lauchert, *Rom. Forsch.*, VII (1893), pp. 331-402), sans compter des traductions de la *Légende dorée*.

Dans l'étude des versions françaises, une erreur s'est glissée à propos des mss de la version champenoise en prose (pp. 136-147). P. Meyer connaissait neuf mss de cette version ; le P. Sonet en énumère quatorze. Il ajoute B. N. fr. 22938 et B. N. nouv. acq. fr. 10128, puis un ms. de Turin qu'il n'a pu dentifier et dont on peut lui accorder le crédit. Mais c'est par erreur qu'il a également compté un ms. de Chantilly Condé 734 et un ms. de Cheltenham Phillips 3660. P. Meyer déclare expressément, *Hist. litt.*, XXXIII, p. 423, que ces deux mss ne contiennent pas le *Baarlam*. L'erreur provient d'une utilisation trop rapide du tableau de la même page, où Mazarine 1716 a été confondu avec Cheltenham.

Sur le mystère de Jehan du Périer, pp. 173-175, il existe une dissertation de Max Hippe, Greifswald, 1906, qui aurait pu être citée.

Nous en venons maintenant à l'édition des fragments de Besançon et de Cividale del Friuli. Les fragments de Besançon sont en désordre, et la tentative de classement de P. Meyer est médiocre. Le P. Sonet a réussi à les placer comme il convient, en les comparant au ms. de Tours, qui est complet. Il y a cependant une difficulté à propos du fragment 3, et les explications données p. 208 sont fort obscures. Un peu plus claire est la note critique au vers 911 ; si j'ai bien compris, les mss. de Tours et de Carpentras doivent présenter dans le passage en question une faute commune (déplacement d'un développement), faute qui ne figurait pas dans le ms. de Besançon.

L'édition paraît soignée ; comme presque toujours on pourrait discuter sur quelques détails ou partis pris de ponctuation ; je ne relèverai que les points qui intéressent le sens : 16 *chaeles* dans le discours indirect méritait d'être signalé : je ne comprends pas la glose *céans* — 105 *engroté* est abondamment attesté par Godefroy, III, 16 b — 117 *peut* m'est suspect, cf. 154, 271 — 119 lire *que* au lieu de *qui* ? — 128 lire *acuite* — 144 *deviser*, 146 *estolt* ne sont pas au glossaire — 162 la virgule empêche de comprendre ; le point-virgule de 159 est une ponctuation trop forte ; le sujet de *acort* (sing.) est *des plus mestres* (plur.) ; sur cet accord, cf. Tobler, *Verm. Beitr.*, I, 3^e éd., 242-243 — 179 lire *a percevoir* — 189 *îaux do cuer* méritait d'être relevé au glossaire — 193 supprimer le point, le vers 194 est une sorte de parenthèse ou de reprise, 195-196 sont l'objet de *loent* (193) — 227 virgule à la fin — 228 supprimer le point, le vers 230 est la consécutive de 228 — 274 *sorunde*, 323

prinsaignié manquent au glossaire — 383 point d'interrogation — 402 deux points et non pas point d'interrogation — 411 *viz* au glossaire est tiré de *vif* ; plutôt de *vil*, cf. *vité* 255 — 469 *ce que* « le fait que » méritait d'être relevé — 504 *majestire* au texte, *maiestire* au glossaire — 646 je lirais *delivres*, non *delivrés* (ce que fait le glossaire d'ailleurs) — 683 virgule à la fin — 784 et 785 *osté* et *ceste* (faute d'impression) — 819 lire *a merir* — 851 point à la fin — 863 le glossaire *trop* « abîme », avec un point d'interrogation de prudence, ne donne pas la solution. *Trop* et *sot* ne riment pas ; il y a donc une faute. On peut conjecturer *crot* au vers 863, mot assez rare, mais bien attesté et qui signifie « trou ». Il rime en *o* ouvert, comme *sot*. L'erreur de *crot* en *trop* s'explique assez bien pour un scribe qui ne connaissait pas le mot et qui a pris pour un *t* le *c* initial de son modèle, puis qui a cru devoir corriger le *t* final — 880 et la suite dans les notes critiques me paraissent incompréhensibles. On peut lire *celui par la cui connaissance* et non *par cui la* — 882 lire *a la fosse* — 916 lire *a enviz* et corriger le glossaire — 972 *bien l'en coviegne*, locution fréquente, mais qui n'est pas toujours claire. Le sens de « falloir » donné au glossaire ne convient pas. Ici, sans doute : « Remettons-nous-en à Dieu » (avec cette nuance « que la décision de Dieu soit favorable ») — 973 *sers* est probablement un impératif, malgré l'*s* finale, rectifier le glossaire — 1025 lire *loier*, sans doute. Dans le fragment de Cividale 99 lire *g'é* sans doute, et 116 *entretenon* en un mot.

Les fautes d'impression sont un peu plus nombreuses qu'il n'est excusable. Quelques négligences rendent incompréhensibles certains raisonnements, par exemple en face du vers 870, il faut lire, je pense, T 78 et non 79 ; dans la note critique au vers 911 *qui correspondent aux 8 premiers vers* et non *aux 6* ; p. 107, ligne 9 *Cat. of Romahus* pour *of Romances* est bien laid.

On n'oubliera pas que ce livre a été préparé et écrit pendant des années d'instabilité, ce qui a rendu difficile, parfois impossible, la vérification ou la collation des matériaux nombreux et divers dont il a exigé la collection. D'où, sans aucun doute, les quelques inadvertances que nous venons de signaler. Tel qu'il est, il permet de s'orienter rapidement dans l'abondante littérature qu'a suscitée le *Barlaam* au moyen âge. Espérons que le second volume, qui doit nous donner le texte de la version anonyme, ne se fera pas trop attendre, et nous aurons ainsi une nouvelle et profitable contribution à l'étude de la légende des deux héros.

Félix Lecoy.

Robert Eisler, **Danse macabre** [Extrait de *Traditio*, VI (1948), pp. 187-225].

Dans ce long article un peu confus, M. R. Eisler, après avoir passé en revue les hypothèses que l'on a avancées sur l'origine du mot *macabré*, *macabre*, même celles que, sauf leur auteur, personne n'a jamais prises au

sérieux, propose une nouvelle explication. La voici, résumée aussi exactement que possible. *Meqaber*, mot hébreu, est une forme participiale de *qabar* « enterrer » et signifie « celui qui enterre », le « fossoyeur ». Cette forme est encore employée en yddisch moderne. Elle est la clef de l'étymologie de *macabre*. Malheureusement les sephardim de France ne semblent pas l'avoir connue ; on ne trouve dans leur langage que la variante *qaberîm*, et non **mëqaberîm*. Cependant, nous savons que le texte latin procuré par Pierre Desrey à Guyot Marchand en 1490 pour les gravures de la *Danse des Morts* est précédé de ce précieux renseignement : « *Chorea ab eximio Macabro versibus alemanicis edita et a Petro Desrey Trecacio quodam oratore nuper emendata.* » Ce qui veut dire, déclare sans trembler M. R. E., que le texte latin de Pierre Desrey est traduit en réalité, non d'un poème allemand, mais d'un poème judéo-allemand, qui avait pour auteur un *meqaber*, c'est-à-dire un fossoyeur, ou, plus exactement, un membre d'une confrérie de fossoyeurs, et même un *meqaber* de haut rang, un *rabbi*, d'où *eximio macabro*. En conséquence, il est à peu près certain que la *Dance Macabré* française (qui a très probablement pour auteur Nicolas de Clamenges, M. R. E. *dixit*, p. 203) est, elle aussi, traduite ou imitée du judéo-allemand, ou, si l'on préfère, du yddisch. Cependant *macabré*, avec accent sur la finale, fait quelque difficulté. Il faut, paraît-il, y voir un pluriel *maqabrē(y)*, « les fossoyeurs », de type araméen (ou syrien), et cette nouvelle remarque nous met sur la voie d'une autre découverte. Noël du Fail, dans les *Contes et discours d'Eutrapel*, ch. X, a déclaré que les Parisiens de son temps aimaient à se promener aux Innocents « visitans la danse marcade, poète parisien ». L'ignorance savante (cf. Nicolas de Cues et Pascal) des romanistes modernes hyperspécialisés (toujours M. R. E. *dixit*) a vu dans *marcade* une déformation de *macabre*, malgré l'impossibilité tant paléographique que phonétique d'une pareille confusion. En réalité, il faut sans doute penser (p. 190, note 26) que quelque chose a sauté à l'impression et lire : « la danse marcade < de Macabré et lisans les vers de Pierre Desrey > poète parisien... » Et alors tout devient très simple : *marcade* n'est pas autre chose qu'une « forme parfaitement claire » de la racine sémitique commune *raqad* « danser, sauter, bondir ». Le syrien *marqōdta* « danse » est très employé avec la valeur de « lamentation funèbre ». Et le français a naturellement transcrit par *marcade* la prononciation *marqadta* de *marqōdta*, qui est, paraît-il, normale. La variante *marcade* de (*danse*) *macabré* prouve clairement que le nom original, araméen ou syrien, de la cérémonie était *marqōdta dē' maqabrē* « lamentation funèbre des fossoyeurs ». Sans doute va-t-on se demander ce que les Syriens viennent faire dans l'histoire de la danse Macabré. M. R. E. a réponse à tout. Les Syriens ont joué un rôle important dans la vie économique et religieuse de la Gaule à la fin du VI^e^ ou au début du VII^e^ siècle. Donc, c'est à cette époque que le mot d'emprunt *dance macabré* est entré dans la langue. Il doit remonter au latin vulgaire de la basse époque mérovingienne ou de la haute époque carolin-

gienne. Vient alors une assez longue dissertation, intéressante d'ailleurs pour le profane, sur certaines cérémonies juives concernant la mort ou les morts, en particulier sur des représentations de jeux dramatiques. Mais tout cela, autant qu'on peut s'en rendre compte, n'a aucun rapport avec la *Dance Macabré*. On notera seulement que l'auteur attribue encore à Thibaut de Marly (qu'il appelle d'ailleurs Thibaut de Marles), les *Vers de la Mort* d'Hélinand de Froidmont (p. 211) et qu'il déclare, je ne sais sur quel fondement, que le cimetière paroissial des Innocents à Paris (p. 211, note 170 et p. 215) dépendait du couvent franciscain des Saints-Innocents (?). Le reste de l'article est consacré au commentaire de quelques représentations de la *Danse des morts*, où l'idée de derrière la tête de l'auteur semble bien être l'intention de prouver que la *Danse des morts* est, en réalité, une *Danse des fossoyeurs*.

On peut se demander s'il vaut la peine de s'attacher à réfuter de pareilles imaginations. Les romanistes n'auront pas besoin d'être « hyperspécialisés » pour ne leur accorder aucun crédit. Quant aux autres, il est à craindre que nos arguments ne les touchent pas. Essayons cependant. L'affirmation de Pierre Desrey, qu'il traduit en latin un poème allemand, est une supercherie, une supercherie du plumitif qu'était notre Troyen. En réalité, les vers latins qui commentent l'édition de la *Dance macabre* de 1490 ne sont pas autre chose qu'une version élargie du célèbre *Vado mori*, version dont nous possédons des mss qui remontent au XIVe et, peut-être, au XIIIe siècle, et qui nous sont transmis sans nom d'auteur, ou avec des noms d'auteurs fantaisistes. Par conséquent, Pierre Desrey n'a rien traduit du tout, pas plus un poème allemand qu'un poème en quelque langue que ce soit. Là où le *Vado mori* ne lui fournissait pas de texte, pour les figures de l'évêque, de l'abbé, du moine, du paysan et de quelques autres, il s'est contenté d'une vague sentence latine, qui est, peut-être, de son cru, cf. W. F. Stork, *Zts. für deutsche Philologie*, 42 (1910), pp. 422-428 et G. Huet, *Moyen Age*, 2e série, 20 (1917-1918), pp. 165-166. La mention des *versus alemanici* vient probablement du fait que Pierre Desrey connaissait l'existence de danses des morts allemandes, ainsi que l'a conjecturé G. Huet, et qu'il leur attribuait peut-être la priorité sur les versions françaises. Il a voulu, sans doute, par cette mention donner comme une saveur d'autorité au vieux texte qu'il utilisait. Les vers allemands, modèle supposé des vers latins n'existant pas, l'*eximius Macaber* n'existe pas non plus. C'est un nom latin fabriqué, vraisemblablement par Pierre Desrey lui-même, sur le modèle du *Macabré* français, ce qui tend à prouver, soit dit en passant et ainsi que l'a déja fait remarquer G. Huet, *art. cit.*, p. 158, note 2, qu'au XVe siècle déjà, on voyait dans *Macabré*, à tort ou à raison, un nom de personne et un nom d'auteur. La supercherie a d'ailleurs eu du succès, puisqu'elle a trompé Fabricius (ou ses continuateurs, je ne puis vérifier pour l'instant). La *Bibliotheca latina mediae et infimae aetatis* a, en effet, un article *Macaberé* Cependant, contrairement à ce que dit M. R. E. par suite d'un lapsus incroyable, p. 190, note 26, Noël

du Fail, mort en 1585, n'a pu connaître ni le prétendu Macaber, ni Pierre Desrey par Fabricius, même si la mention des deux personnages figure dans la première édition de la *Bibliotheca*, puisque le cinquième tome de l'ouvrage (lettre M) a paru pour la première fois en 1736.

Venons-en maintenant à l'autre texte qu'utilise M. R. E., le passage des *Contes et discours d'Eutrapel*. Pourquoi manquerait-il quelque chose au membre de phrase « visitans la dance marcade poète parisien » ? Ce texte est parfaitement clair. Je ne sais si certains romanistes, peut-être hypercritiques, ont vu dans *Marcade* une déformation de *Macabre*. Pour moi, je n'en connais pas. Mais s'il y en a, ils ont vraisemblablement eu tort. Il est bien évident qu'à la fin du XVIe siècle, Noël du Fail n'en savait pas beaucoup plus long que nous sur l'origine de la *Danse des Morts* des Innocents. A preuve sa mention de Charles V. Et même s'il s'agit d'une faute de copie pour Charles VII, il y a encore erreur, car en 1424/1425 Paris était sous la domination anglaise et, en aucune manière, Charles VII n'a pu jouer aucun rôle dans la commande ou l'exécution de l'œuvre. A preuve encore l'affirmation que les personnages qui dansent représentent « au vif, les effigies des hommes de marque de ce temps » — ce qui a tout l'air d'être un commentaire de guide ou de sacristain expliquant la peinture aux étrangers, ou, plus simplement, une croyance ayant cours à Paris au XVIe siècle, mais sans aucun fondement. Dans ces conditions, *danse marcade* doit être lue vraisemblablement *danse Marcadé*, et là encore il s'agit d'une opinion, répandue à l'époque ou particulière à Noël du Fail, je ne saurais le dire, qui attribuait les vers de la *Danse* au poète que nous appelons Eustache Mercadé, mais qui s'appelait, en réalité, Marcadé. Marcadé sans doute, n'était pas parisien, mais il suffit de jeter les yeux sur ce qu'a dit A. Thomas de sa biographie, *Romania*, XXXV (1906), pp. 582-590, pour se rendre compte que la désignation de « poète parisien » convient parfaitement à un personnage qui a été membre de la *Cour amoureuse* de Charles VI et, sur la fin de sa vie, doyen de la Faculté de Décret. J'ajoute d'ailleurs que l'attribution des vers de la Danse des Innocents à Marcadé ne se heurte à aucune impossibilité externe ; la faiblesse de l'hypothèse réside uniquement dans le fait que le témoignage de Noël du Fail est tardif et dans la suspicion que fait peser sur ce témoignage la vague ressemblance qui lie *Marcadé* et *Macabré*, si bien qu'on est tenté de ne voir, dans l'affirmation de Noël du Fail, qu'un essai d'interprétation, par à peu près, de l'obscur *Macabré*. D'autre part, la correction que M. R. E. apporte au texte de Noël du Fail l'amène à déclarer que Pierre Desrey était parisien ; or, le personnage fait état de son origine troyenne (*Trecacius*) ; à le considérer comme l'auteur de la *Danse Macabré* française ; or, Pierre Desrey n'intervient que dans l'édition latine du texte ; il a d'ailleurs vécu à une époque bien postérieure à 1424, et M. R. E. oublie qu'il a un peu plus haut attribué la traduction de son texte judéo-allemand à Nicolas de Clamanges. Tout cela, comme on le voit, paraît bien obscur, même dans l'esprit de l'auteur de l'article.

Il semble donc qu'il ne subsiste rien des constructions de M. R. E., constructions qui ne reposent que sur une série de contresens, d'inexactitudes, d'erreurs et de confusions. J'ajoute qu'il aura du mal à convaincre qui que ce soit que la *Danse des Morts* est, en réalité et à l'origine, une « danse des fossoyeurs ». Reste l'incontestable ressemblance de *meqaber* et de *maqabrē(y)* avec *macabre* et *macabré*. Peut-être n'y a-t-il là qu'un jeu du hasard, une coïncidence fortuite, comme celle qui rapprocherait *macabré* du pluriel arabe *maqâbir* « tombes », cf. G. Huet, *art. cit.*, p. 164. Cependant, s'il y a un lien réel entre le mot français et soit l'une ou l'autre de ces familles orientales, nous en sommes encore à en attendre la démonstration. Celle de M. R. Eisler, concernant le judéo-allemand ou le syrien, est inopérante.

Félix Lecoy.

PÉRIODIQUES

Boletin del Instituto Caro y Cuervo, dirigé par J. M. Rivas Sacconi ; Bogotá, Colombia.

I (1945). 1. — P. 46-67. Am. Castro, *Antonio de Guevara. Un hombre y un estilo del siglo XVI.* — P. 68-79. A Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* Vocabulaire très détaillé portant sur tous les pays de l'Amérique de langue espagnole ; se poursuivra pendant de nombreux numéros. — P. 130-139. J. Motta Salas, *Vocabulario castellano arcaico.* — P. 140-145. J. M. Restrepo-Millán, *De la proposición infinitiva.* — P. 173-174. C. r. par J. F. Cirre de J. W. Entwistle, *The Spanish Language.* — P. 177-179. C. r. par L. Flórez de H. Keniston, *The Syntax of Castilian prose. The Sixteen Century.* — P. 189-190. C. r. par L. Flórez de Y. Malkiel, *The Latin Base of the Spanish Suffix* -eño.

2. — P. 205-211. J. R. Cuervo, *Acentuación de las voces hebreas en castellano.* — P. 302-317. A. Malaret. *Lexicón de fauna y flora.* — P. 318-361. L. Flórez, *El habla popular en la literatura colombiana.* — P. 381-387. C. r. par L. Flórez de T. Navarro, *Manual de entonación española.* — C. r. par L. Flórez de T. Navarro, *Cuestionario lingüístico hispanoamericano : I. Fonética, Morfología, Sintaxis.* — P. 414-416. C. r. par F. A. Martínez de A. Alonso, *Una ley fonológica del español.* — P. 419. C. r. par R. Torres Quintero de A. Malaret, *Los americanismos a través de los siglos.* — P. 421. C. r. par F. Sánchez Arévalo de J. B. Selva, *Evolución lingüística del Rio de la Plata.*

3. — P. 433-475. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen de la lengua castellana.* Le Bulletin va publier régulièrement la suite de cet important dictionnaire qui contient une mine d'exemples classés ; les mots étudiés sont : *ea, ebrio, echar.* — P. 493-540. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* — P. 541-546. H. Zamora Elizondo, *Los diminutivos en Costa Rica.* — P. 547-557. E. D. Tovar, *Un puñado de gentilicios salvadoreños.* — P. 594-598. C. r. par J. M. Restrepo-Millán de R. Lenz, *La oración y sus partes.* — P. 609-610. C. r. par L. Flórez de B. Terracini, *Sobre el verbo reflexivo y el problema de los orígenes románicos.* — P. 610-614. C. r. par F. A. Martínez

de L. Spitzer, *Sobre un nuevo método de tipología lingüística.* — P. 614-617. C. r. par A. Pardo de Y. Malkiel, *Old Spanish nadi(e), otri(e).*

II (1946). 1. — L. Spitzer, *Etimologías hispánicas.* Ce sont : *artesa, artesón, barahunda, çeñiglo, vestiglo,* et cat. *migrarse.* — P. 12-38. González de la Calle, *Adiciones lexicológicas.* Insiste sur l'importance et le rôle des dictionnaires idéologiques. — P. 39-54. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* — P. 85-165. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción...* Sont étudiés : *educar, eficaz, ejecutar, ejercer, ejercitar* ; soixante-dix pages sont consacrées à l'article *el, la, lo, los, las.* — P. 166-175. E. Otero D. Costa, *Mestizajes del castellano en Colombia.* — P. 192-195. C. r. par F. A. Martínez de F. Hanssen, *Gramática histórica de la lengua castellana.* — P. 199-201. C. r. par E. Amaya Valencia de *Miscellanea Fabra.* — P. 206-207. C. r. par E. Amaya Valencia de L. Spitzer, *La enumeración caótica en la poesía moderna.*

2. — P. 277-288. J. Balaguer, *Palabras con dos acentos rítmicos.* L'importance de l'accent secondaire dans l'ancienne poésie espagnole. — P. 317-332. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* — P. 333-360. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción...* Sont étudiés : *elección, elegir, elevación, elevar, elogiar, emanar, emancipar, embadurnar, embarazar, embarazoso, embarcar, embargante.* — P. 372-385. C. r. par L. Flórez de Ch. E. Kany, *American-Spanish Syntax.* — P. 390-392. C. r. par J. C. García de J. Vives, *Inscripciones cristianas de la España romana y visigoda.* — P. 392-394. C. r. par A. Panesso Robledo de D. Jones, *Fundamentos de escritura fonética.* — P. 394-395. C. r. par E. Amaya Valencia de M. Asín Palacios, *Glosario de voces romances registradas por un botánico anónimo hispano-musulmán (Siglos XI-XII).* — P. 403-405. C. r. par E. Amaya Valencia de Y. Malkiel, *The Word Family of Old Spanish* recudir. — P. 409-410. C. r. par E. Amaya Valencia de V. Cocco, *Caballus ; studio lessicográfico ed etimologico.* — P. 411-415. C. r. par E. Amaya Valencia de G. S. Lane, *Changes of Emphasis in Lingüistics with Particular Reference to Paul and Bloomfield.*

3. — P. 421-459. E. D. Tovar, *Contribución al estudio del lenguaje salvadoreño. Algo sobre el léxico de Flora.* — P. 485-500. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* — P. 501-529. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción...* Sont étudiés : *embargo, embaucar, embaular, embebecer, embeber, embelesar, embestir, embobar, embocar, emborrachar, emboscar, embozar.* — P. 535-546. González de la Calle, « *Camino a seguir* », « *trabajo a realizar* ». Étude historique du tour, en latin et dans quelques langues romanes. — P. 550-553. C. r. par R. Torres Quintero de Yrarrazaval Larrain, *Chilenismos.* — P. 561-563. C. r. par R. Torres Quintero de Ch. N. Staubach, *Current Variations in the Past Indicative Uses of the* -ra *Form.* — P. 567-568. C. r. par F. Sánchez Arévalo de B. Simin Cano, *En torno a un problema de semántica* [: *mundus*].

III (1947). 1-3. — P. 60-116. F. A. Martínez, *Contribución a una teoría de*

la lexicografía española. Ensayo. — P. 228-259. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* — P. 260-283. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción...* Sont étudiés : *embravecer, embrazar, embreñarse, embriagar, embutir, eminente, empachar, empalagar, empalmar, empapar, emparedar, emparejar.* — P. 302-307. C. r. par E. Amaya Valencia de T. Navarro, *Estudios de fonología española.* — P. 340-341. C. r. par L. Flórez de K. Jaberg, *Géographie linguistique et expressivisme phonétique : les noms de la balançoire en portugais.* — P. 342-343. C. r. par E. Amaya Valencia de Y. Malkiel, *The Etymology of Hispanic* vel(l)ido *and* melindre. — P. 353. C. r. par L. Flórez de M. Malkiel-Jirmeunsky, *La langue et la pensée.* — P. 353-554. C. r. par L. Flórez de V. Pérez Petit, *El gaucho y su lenguaje.* — P. 355. C. r. par L. Flórez de Ch. E. Kany, *Some Aspects of Bolivian Popular Speech.*

IV (1948), 1. — P. 14-28. B. Migliorini, *Calco e irradiazione sinonimica.* Notes sur les calques, métaphores, surnoms... — P. 102-128. R. J. Alfaro, *El anglicismo en el español contemporáneo.* Les anglicismes sont abondants dans les domaines de l'économie et des sports. De son côté, l'anglais a reçu une centaine de mots espagnols. — P. 129-144. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* De *culebra* a *chavelillo.* — P. 145-150. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen...* Sont étudiés : *emparentar, empecer.* — P. 164-184. C. r. par P. U. González de la Galle de A. Tovar, *Gramática histórica latina ; sintaxis.* — P. 184-192. C. r. par F. A. Martínez de R. J. Cuervo, *El castellano en América.*

2. — P. 249-320. P. U. González de la Calle, *Francisco de Vergara y la pronunciación de la z griega.* Étude sur la vie et l'œuvre de cet humaniste espagnol du XVIe siècle ; suit un historique des hypothèses sur la ou les prononciations du ζ. — P. 321-341. J. Balaguer, *En torno a un pretendido vicio prosódico de los poetas hispanoamericanos.* Il s'agit de l'abus prétendu de la synérèse par les poètes mexicains particulièrement. L'auteur montre par de nombreux exemples que des écrivains tels que Garcilaso ou Góngora en ont usé assez abondamment ; les poètes américains n'ont fait que reprendre cette licence, conforme à la prononciation castillane. — P. 342-354. G. Mancini Giancarlo, *Civilización de Cerdeña bajo la dominación de Aragón y de Castilla.* — P. 355-370. A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* De *chaya* a *chivillo.* — P. 371-378. R. J. Cuervo, *Diccionario de construcción y régimen...* Sont étudiés : *empedrar, empeñar.* — P. 416-419, C. r. par L. Flórez de E. H. Sturtevant, *An Introduction to Linguistic Science.* — P. 419-423. C. r. par F. A. Martínez de A. B. Terracini, *Perfiles de lingüistas.*

3. — P. 461-491. H. Hatzfeld, *A Critical Survey of the Recent Baroque Theories.* — P. 492-515. Dámaso Alonso, *La poesía de San Juan de la Cruz.* Étude, entre autres choses, de la langue (où le substantif a la première place) et du style (très condensé) de l'écrivain mystique. — P. 516-537. W. Giese, *Volkskunde der spanisch und portugiesisch sprechenden Völker Amerikas.* — P. 538-550. P. Grases, *Andrés Bello y la cultura colonial.* — P. 551-566.

A. Malaret, *Lexicón de fauna y flora.* De *chivo* à *escorzonera.* — P. 567-580. P. U. González de la Calle, *Aclaraciones a un texto del autor.* Réponse aux objections de R. J. Alfaro à l'article de G. de la C. (*BICC*, II, 535). — P. 580-585. H. Zamora Elizondo, *Una pesquisa acerca del verbo « haber ».* Note sur les anciens emplois de *haber* comme impersonnel et comme auxiliaire. Il y aurait lieu, pensons-nous, de faire parallèlement l'étude du développement de *tener* en a. cast. — P. 595-629. *Reseña de libros y revistas.*

B. POTTIER.

BULLETIN DE LA COMMISSION ROYALE DE TOPONYMIE ET DIALECTOLOGIE, XXII (Bruxelles, 1948). — P. 29-37. H. J. van de Wijer, *Dr J. Cuvelier, In memoriam* (1869-1947). — P. 65-73. A. Carnoy, *De onvaste gronden in de toponymie.* — P. 93-128. Jan Lindemans, *Toponymische Verschijnselen geografisch bewerkt.* Consacrée aux toponymes composés avec le suffixe *-zele*, l'étude de M. L. a le plan méthodique auquel il nous a accoutumé : liste des toponymes ; classification d'après les autres composants (*-inga*, noms de personnes, etc...) ; comparaison statistique avec les toponymes composés avec le suffixe *-heem* ; carte. — P. 273-293. Auguste Vincent, Bouillon *et* Cornillon, *nouvelles recherches sur ces toponymes et leur famille.* M. V. renonce à rattacher ces deux toponymes à un gentilice gallo-romain (*Bullius*, *Cornelius*). Il étudie en deux parties distinctes les noms en *bouill-* et les noms en *corn-* ; dans le premier groupe, il distingue plusieurs radicaux : 1) *bouillir* « être en ébullition », d'où *bouillant*, *bouillon*, *bolie* « bouillie » ; 2) *bouler* (fr. du Nord-Est) « agiter l'eau avec une perche ». Faut-il ajouter à ses listes de toponymes *Acquebouille* (Loiret, commune de Faronville) ? ; dans le second groupe, la métaphore sur la *corne* des animaux a servi à désigner soit des hauteurs ou des rochers plus ou moins pointus, soit, dans le sens horizontal, la pointe d'un terrain, un angle, une extrémité ; mais il ne faut pas négliger *cornus* « cornouiller », du moins pour les noms anciens. — P. 295-306. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons.* VI. Fize ; VII. St(i)er ; VIII. Verlaine. Pour ce dernier, le prototype doit être **villana*, dérivé de *villa*. — P. 307-319. A. Henry, *Oïl* eskète, *wallon* hète, chète, skète, *picard* e(s)kète. L'étymologie germanique (anc. haut all. *scît*, all. *scheit* « éclat de bois ») doit seule être prise en considération. Mais les formes picardes *èke*, *hecquier* se rattachent au franc. **hakkon* « fendre du bois ». — P. 321-338. Maurice Hugé, *Toponymie d'Harmignies.* — P. 339-348. Jules Vannérus, *Une énigme toponymique : « Treola ».* A ce fisc carolingien non identifié jusqu'ici, M. V. propose comme successeur l'actuel *Triel* (Seine-et-Oise, canton de Poissy). — P. 349-351. A. Carnoy, *Les noms des confluents dans les langues celtiques.* A côté des deux mots usités : **condate* (> *Condé*, *Condes Cosne(s)*, *Candes*) et **kombero* (> *Quimper*, *Quimperlé*) et son dérivé latin **combralia*, M. C. révèle l'existence d'un autre terme **gen-abo* (**abo* « eau » ; **gen* « bouche », cf. irl. *gin*, latin *gena*). La finale *-abo* se serait changée en

-ap(i)a sous une influence germanique. Cette formation rendrait compte des *Genappe, Jemappes*, etc..., tous sur des confluents. — P. 353-397. Louis Remacle, *La structure interne du wallon et l'influence germanique*. Réponse à l'article de M. Valkhoff, *Waals en Germaans* (Leuvensche Bijdragen, 18e année) qui prétendait montrer « que la structure interne du wallon paraissait fortement apparentée au germanique ». Après avoir critiqué chaque exemple apporté par M. V. à l'appui de sa thèse, M. R. dénonce le danger qu'il y a à vouloir à tout prix montrer des influences interlingues et rappelle l'existence, entre les langues, d'une « parenté naturelle » déjà mise en évidence par Schuchardt en 1922. — P. 399-471. Élysée Legros, *La philologie wallonne en 1947*.

P. C.

Nueva Revista de Filología hispánica, dirigée par Amado Alonso; Colegio de México.

I (1947). — 1. — P. 1-12. Amado Alonso, *Trueques de sibilantes en antiguo español*. Alternances *s-ç*, *s-x*, *s-z*, *s-g*, *c-ch*; ce sont en général des renforcements du *s* sourd. Les changements de sonorités n'apparaissent qu'à la fin du XVIe siècle, alors que les changements d'articulation se notent dès les plus anciens textes. — P. 13-42. Marcel Bataillon, « *La desdicha por la honra* » : *génesis y sentido de una novela de Lope*. — P. 43-77. Helmut Hatzfeld, *El estilo nacional en los símiles de los místicos españoles y franceses*. — P. 78-79. L. Spitzer, *Desmazalado*. L. S. distingue l'esp. classique *desmazalado* « flojo » (du gallego-port. *desmazelado*) du judéo-esp. *desmazalado* « desgraciado » (de l'hébreu *masal* « fortune, chance »). — P. 79-80. L. Spitzer, *Lerdo*. Repousse l'étymologie de Y. Malkiel (de *enlerdar* < *(g)leritare, sur glis « lirón ») et considère *enlerdar* formé sur *lerdo*, variante de *lordo*. — P. 80-85. M. R. Lida, *Civil* « cruel ». Évolution sémantique du mot. — P. 85-86. P. Grases, *Salmantino « en iteles y véntiles »*. Serait formé sur les expressions d'église *ite* et *venite*, le pronom *le* (cf. *córrele, ándale*) et le *-s* d'après *ires y venires*. — P. 86-89. J. B. Avalle Arce, *Tres notas al Quijote*. A propos du sens de *coxin* et du surnom de *jaboneros* appliqué aux Sévillans. — P. 90-91. C. r. par S. Gili Gaya de L. Rodríguez-Castellano, *La aspiración de la H en el oriente de Asturias*.

2. — P. 113-127. L. Spitzer, *Soy quien soy*. Phrase courante dans les œuvres du siècle d'or; L. S. en étudie l'histoire depuis les textes bibliques. — P. 128-147. V. Bertoldi, *La Iberia en el sustrato étnico-lingüístico del mediterráneo occidental*. I. *Los nombres del alcornoque*. Étude du terme rural suber, qui a laissé de nombreuses traces en toponymie. II. *Cuniculus*. La base *cun-* se retrouve en toponymie avec le sens de « colline ». III. *Plumbum, galena, minium*. Tous d'origine ibérique. — P. 148-165. J. B. Avalle Arce, *Una nueva pieza en Títulos de Comedias*. — P. 166-170. F. Weber de Kurlat, *Latinismos arrusticados en el sayagués*. Grande diffusion du préfixe *per-*. —

P. 177-178. L. Spitzer, *Rato*. Repousse comme étymologie raptus et propose [pro]rata (parte, proportione), comme pour a. fr. *rate* > angl. *rate*, etc... « prorrata ». Explique *pasar el rato* « dépasser le délai, la limite fixée ». — P. 196-213. *Bibliografia*.

B. POTTIER.

RÉVISTA DE DIALECTOLOGÍA Y TRADICIONES POPULARES, IV (1948), 1. — P. 3-14. F. Bouza Brey, *Nombres y formulillas infantiles de la « Manta religiosa » en Galicia*. Au Portugal, on trouve fréquemment, pour désigner cet insecte, les noms de *Santo-Antonio*, *Maria-reza-reza*, *Louva-a-Deus* (fr. *Prie-Dieu*), *Louvaminha*, etc... En Galice, ce sont : *barbatesa*, *barboreta*, *caramesa*, *catarresa*, *esparraguesa*, *garabanesa*, *madama*, *palmesa*, *parraguesa*, *patarresa*, *perguiza*, *perraguesa*, *pontonesa*, *santateresa*, *teresa*, provenant de noms de personnes ou de lieux, ou évoquant une attitude de l'insecte. — P. 15-35. L. de Hoyos Sáinz, *Fiestas agrícolas*. — P. 36-61. C. Cabal, *Temas de Asturias*. — P. 62-78. P. César Morán, *Notas folklóricas leonesas*. — P. 79-93. J. Lorenzo Fernández, *Notas lingüísticas gallegas*. Environ deux cents mots de la région de Lobeira (Orense), à la frontière portugaise. — P. 99-114. L. L. Cortés y Vázquez, *La leyenda del Lago de Sanabria*. Le lac occupe la place de l'ancienne ville de *Luiserne* (*Villaverde de Lucerna*) dont l'histoire légendaire a été étudiée par J. Bédier. Le texte de la légende est transcrit en caractères phonétiques (dial. bable). — P. 115-122. M. V. Millán, *Nombres de la lengua de la culebra*. D'après les points de l'*Atlas ling. de l'Esp.* ; soixante-quatorze formes différentes (*aguijón*, *anzuelo*, *áspid*, *espolón*, *fibla*, *gancho*, *horquilla*, *lanza*, *pico*, *punzón*, *respe*...). — P. 123-148. L. Prieto, *Cuentos de animales*. En galicien.

2. — P. 163-196. V. Risco, *Notas sobre las fiestas de Carnaval en Galicia* (I). — P. 197-241. J. Pérez Vidal, *De folklore canario. Romances con estribillo y bailes romancescos*. — P. 242-265. D. G. Nuevo Zarracina, *Guirrios y zamarrones*. Étude de personnages du théâtre populaire. — P. 266-303. J. Magana, *Contribución al estudio del Vocabulario de la Rioja*. Sept cents mots sont expliqués avec leur localisation précise. — P. 304-305. F. Bouza Brey, *Dos nombres más de la « Manta religiosa » en Galicia*. Ce sont *carricanta* et *galgatesa*. — P. 308-311. M. F. Martínez Morillas, *Nombres del badajo*. Points de l'*ALE* (*diente*, *espiga*, *mazo*, *llengua*, *cigüeña*, *aldabón*, *colgante* ; *battant* à Valcarlos, sur la frontière française). — P. 312-315. M. V. Millán, *Nombres de la tarabilla*. Points de l'*ALE*.

3. — P. 339-364. V. Risco, *Notas sobre las fiestas de Carnaval en Galicia* (II). — P. 365-386. J. A. Pires de Lima, *A alma de Portugal na sua passagem para o Brasil*. Les mots d'origine portuguaise dans le dialecte des Canaries. — P. 387-418. L. Rodríguez-Castellano et A. Palacio, *El habla de Cabra* (I). Étude détaillée de la prononciation, de type andalou, de Cabra (prov. de Cordoue). — P. 434-453. J. Alvárez Delgado, *Nuevos canarismos*. — P. 475-

476. M. Marcos de Sande, *Indumentaria garrevillana* (région de Cáceres). — P. 477-478. P. Ahedo, *Nombres del albaricoque*. Points de l'*ALE*. (*albérchigo, albarillo, damasco, abridores, tontos, alberge, bercoc, pesco...*). — P. 479-481. A. Prieto Marín, *Nombres del corazón de la manzana*. Points de l'*ALE* (*carozo, cor, esqueleto, güite, pipo, raspa, troncho...*). — P. 482-483. J. Bravo García, *Carta del sapo*. Parmi les noms relevés : *sapo, escuerzo, rano, ponzoño, grenot, gusarapo, bufo...*

4. — P. 570-599. L. Rodríguez-Castellano et A. Palacio, *El habla de Cabra* (II). Suite de la description phonétique. — P. 626-628. J. de José y Prades, *Nombres de la cucaracha*. Points de l'*ALE* (*brata, corredeira, curiana, escarabachina, trujeta...*). — P. 629-631. A. Fernández Balbas, *Nombres de la boheña*. Points de l'*ALE* (*sabadiego, chorizo de sábado, bueña, bútago...*). — P. 656-670. *Bibliografía*.

B. Pottier.

Revue belge de philologie et d'histoire, XXIV (1945). — P. 47-72. Jeanne Wathelet-Willem, *Prolégomènes à une nouvelle édition de la « Chançun de Willame »*. Intéressant article qui analyse la méthode de travail des copistes anglo-normands de la fin du XII^e^ siècle et du début du XIII^e^ ; les éditeurs de la *Chanson de Roland*, de la *Chançun de Willame* et de *Gormont et Isembart* devront tenir compte des observations et conclusions de l'auteur. — P. 145-164. G. de Poerck, *Jeux populaires médiévaux connus sous le nom de « jeu de la briche »*. Grâce à des recherches dans le folklore et dans le vocabulaire des dialectes gallo-romans, l'auteur explique le jeu de la *briche* ou de la *briche-musart* et rassemble une abondante documentation sur ce mot et ses synonymes. Rapprocher de ce travail l'article de W. Bal, *Les appellations belgo-romanes du jeu de bâtonnet*, in *Bull. de la C. R. de Topon. et Dial.*, XX, 267 ss. — *Comptes rendus*. — P. 227-230. J. de Ghellinck, *Littérature latine au moyen âge*, 1939 (A. van de Vijver). — P. 230-238. E. Th. Hammar, *Le développement de sens du suffixe latin* bilis *en français* (L. Michel : éloges, remarques de linguistique générale). — P. 238-240. Th. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters (auf Grund der Urkunden)* (E. Legros : « modèle d'enquête minutieuse et précise, dont on tirera plus d'un enseignement important »). — P. 241-242. Villehardouin, *La Conquête de Constantinople, éditée et traduite par* E. Faral (R. Guiette). — P. 242-244. H. Petersen-Dyggve, *Trouvères et protecteurs de trouvères dans les cours seigneuriales de France (Vieux-Maisons, Membrolles, Mauvoisin, Trie, L'Isle-Adam, Nesle, Harnes)* (M. Delbouille). — P. 244-248. P. Nardin, *Lexique comparé des fabliaux de Jean Bedel* (L. Michel : éloges, quelques observations de détail). — P. 248-254. *Jaufré, roman arthurien du XIII^e^ siècle en vers provençaux, publié par* Cl. Brunel (P. Remy, met en valeur l'apport original de Cl. Br., précise quelques commentaires). — F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. X (G. Charlier : « contenu singulièrement riche de ces deux beaux volumes »).

— P. 262-270. P. Nardin, *La langue et le style de Jules Renard* (L. Michel). — *Notes de chronique.* — La revue *Word.* — M. Hélin, *Littérature d'Occident, Histoire des lettres latines du moyen âge.* — Flexion tonique en espagnol et en portugais. — *Mélanges A. Lefranc.* — *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. III. — K. Lobeck, *Die französisch-frankoprovenzalische Dialektgrenze zwischen Jura und Saône.* — A. Dietrich, *Le parler de Martigny (Valais).* — *Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie*, XVII (1943). — J. Warland, *Bild und Bildung der Germanisch-Romanischen Sprachgrenze in Belgien.* — P. 673-678. Émile Boisacq (notice nécrologique par M. Leroy).

XXV (1946-1947). — P. 21-38. J. Horrent, *La composition de la* Folie Tristan *de Berne* [*FB*]. Contre M. Hoepffner, réhabilitation ingénieuse de l'auteur de *Fb*, plus profond mais moins brillant que celui de *Fo.* — P. 143-144. P. Bonenfant, *Chastellain fut-il chevalier de la Toison d'Or ?* Non, simple chevalier. — P. 596-612. L. Mourin, *Les fables et les traits de mœurs animales contenus dans le « Ci nous dit »*. Relevé attentif des 24 fables et des 25 traits de mœurs animales figurant dans le *Ci nous dit*, d'après le manuscrit Colbert de Beaulieu (cf. une autre étude du même auteur dans *Scriptorium*, I, 75-105), nombreux rapprochements avec des sources directes ou indirectes. — P. 612-618. S. Solente, *Une lettre inédite de Marguerite de Valois.* Édition commentée d'une lettre à Jean de Champagnac.

Bibliographie. — P. 258-301. L. Michel, *Les origines et les transformations de la « Chanson de Roland ». Examen critique d'une théorie nouvelle.* Long résumé et critique de E. Mireaux, *La Chanson de Roland et l'histoire de France.* — P. 781-801. F. Desonay. *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance.* Copieux résumés des articles contenus dans les t. V et VI.

Comptes rendus. — P. 163. Ch. Bally, *Linguistique générale et linguistique française* (A. Henry). — P. 165. J. Marouzeau, *Lexique de la terminologie linguistique*, 2e éd. (M. Leroy). — P. 170. D. Norberg, *Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins und des frühen Mittellateins* et *Beiträge zur Spätlateinischen Syntax* (M. Leroy). — P. 172. K. Langosch, *Das « Registrum Multorum Auctorum » des Hugo von Trimberg. Untersuchungen und kommentierte Textausgabe* (M. Hélin). — P. 176. K. Huber, *Ueber die Histen- und Speichertypen des Zentralalpengebietes. Eine Sach- und Sprachgeschichtliche Untersuchung* (E. Legros). — P. 187. *Mélanges de philologie offerts à J. Melander* (M. Delbouille : analyse des diverses contributions). — P. 183. *Croniques et Conquestes de Charlemaine*, publ. p. R. Guiette, II, *Première partie : Manuscrit de la Bibliothèque Royale de Belgique, n° 9067* (L. Michel). — P. 184. A. Bayot et P. Groult (éd.), *Bonino Mombrizio, La légende de sainte Catherine d'Alexandrie, poème italien du XVe siècle, publié pour la première fois d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Royale de Belgique* (G. de Poerck). — P. 195. Ph. Gavray-Baty, *Le vocabulaire toponymique du ban de Fronville* (A. Vincent : éloges ; quelques notes de détail). — P. 201. A. Grenier, *Les Gaulois* (S. J. de Laet). — P. 653. W. Widmer, *Grammatisches Alphabet der Regeln*

und Schwierigkeiten der Französischen Sprache (G. de Poerck : quelques réserves). — P. 655. St. Almenberg, *L'ellipse et l'infinitif de narration en français* (G. de Poerck : objections à la thèse de l'origine verbale et elliptique défendue par l'auteur). — P. 662. L. Remacle, *Les variations de l'H secondaire en Ardenne liégoise. Le problème de l'H en liégeois* (J. Fabry : analyse détaillée ; éloges). — P. 666. G. Cappuccini et Br. Migliorini, *Vocabolario della lingua ituliana* (A. Henry). — P. 668. G. Brandt, *La concurrence entre* soi *et* lui, eux, elle(s). *Étude de syntaxe historique française* (O. Jodogne). — P. 671. H. Nissen, *L'ordre des mots dans la chronique de Jean d'Outremeuse* (L. Michel : un des trois extraits étudiés a été choisi dans une édition déplorable ; livre cependant utile s'il est consulté avec prudence). — P. 677. M. Piron, *Les lettres wallonnes contemporaines* (L. Michel : voudrait plus de considérations sociologiques). — P. 745. A. Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson*, I : *Introduction critique et dossier documentaire* (L. Mourin : grands éloges ; intéressantes considérations de critique textuelle).

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 338 et ss. Résumés des communications présentées à la *Société pour le Progrès des Études philologiques et historiques*. — Le *Glossaire des Patois de la Suisse romande* (19e et 20e fasc.). — *Le Opere volgari di Bonvesin Da La Riva*, éd. G. Contini. — Les *Rime* de Dante, éd. G. Contini. — A. Pezard, *Le « Convivio » de Dante*. — Romanisation de la Gaule. — Daces de Transylvanie. — P. 925 et ss. Résumés des comm. pr. à la *Soc...* — Thèses et mémoires universitaires. — *Les Lettres Romanes*. — A. Bottequin, *Difficultés et finesses du langage* et *Subtilités et Délicatesses de langage*. — A. Soreil, *Entretiens sur l'art d'écrire*. — F. Desonay, *Dépaysements*. — A. Pagès, *La « Vesio » de Bernat de So et le « Debat entre Honor et Delit » de Jacme March, poèmes provenço-catalans du XIVe siècle, suivis du « sirventès » de Joan de Castelnou*. — G. Charlier, *Commynes*. — En marge des *Nativités wallonnes*. — Mistral, ami de la science et des savants. — Anthroponymie et Toponymie en Hainaut. — Un inédit du Dr Petri. — La Gaule province romaine. — Sur la Transylvanie dans l'antiquité. — Introduction à l'étude du moyen âge.

Nécrologie. — Émile Dony (par M.-A. Arnould). — Louis Michel (O. Jodogne et G. de Poerck), — Jean Haust (L. Remacle).

XXVI (1948). — P. 538-540. L. Hermann, *L'auteur du* Querolus. Rompt une lance en faveur d'Avianus.

Bibliographie. — P. 681 et suiv. F. Desonay, *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance (suite)*, t. VII et VIII, suite de l'article bibliographique publié dans le tome précédent. — P. 697-715. L. Michel, *Problèmes et Méthodes de la linguistique française. Le classement syntaxique et sémantique des adverbes en* -ment *compléments d'un verbe*. A propos de l'excellent ouvrage de H. Nilsson-Ehle, *Les adverbes en* -ment *compléments d'un verbe en français moderne. Étude de classement syntaxique et sémantique*, réflexions intéressantes sur les limita-

tions de l'existence et de l'usage des adverbes en *-ment*, sur l'adverbe de mot et l'adverbe de phrase, sur des questions de terminologie, sur les services que peut rendre la phonologie.

Comptes rendus. — P. 136. M. Bartoli, *Saggi di linguistica spaziale* (M. Leroy). — P. 160. G. Löfgren, *Études sur les prépositions françaises « od, atout, avec » depuis les origines jusqu'au XVI^e siècle* (M. Delbouille : éloges ; considérations sur *od* et sur les formes occidentales *ovec*, *otout*). — P. 163. R. Briffault, *Les troubadours et le sentiment romanesque* (P. Remy : « Quelques idées à creuser, perdues au milieu d'une prose prolixe » et parfois étrange ou cocasse). — P. 169. L. Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson. Étude doctrinale et littéraire suivie de l'édition critique et de remarques linguistiques* (R. Bossuat : « livre remarquable, d'une parfaite rigueur scientifique, riche d'idées et de suggestions »). — P. 174. *Le Paweilhar Giffou, édition critique* par A. Baguette (A. Henry : éloges ; notes sur des passages difficiles ; voir aussi, p. 1230 de la même revue et *BTD*, XXIII, 134). — P. 179. E. J. Hoffman, *Alain Chartier, His work and reputation* (F. Desonay : travail médiocre). — P. 192. *Sire Gauvain et le chevalier vert. Poème anglais du XIV^e siècle. Traduction avec le texte en regard, une introduction et des notes par* E. Pons (E. Buyssens). — P. 194. R. Verdeyen, *Het Naembouck van 1562. Tweede druk van het Nederlands-Frans Woordenboek van Joos Lambrecht* (A. van Loey : éloges — cet ouvrage est intéressant aussi pour les romanistes, par sa partie française, d'ailleurs assez fortement teintée de rouchi). — P. 230. L. Hommel, *Chastellain, 1415-1474* (A. G. Jongkees : bon ouvrage de vulgarisation). — P. 576. W. von Wartburg, *Problèmes et méthodes de la linguistique* (M. Leroy : quelques erreurs de traduction). — P. 589. J. de Ghellinck, *L'essor de la littérature latine au XII^e siècle* (M. Hélin : livre magistral). — P. 593. E. Bourciez, *Éléments de linguistique romane*, 4^e éd. par J. Bourciez (A. Henry : additions bibliographiques ; critiques de quelques notes additionnelles). — P. 597. H. Sten, *Les particularités de la langue portugaise* (J. Horrent : éloges, remarques de détail). — P. 600. A. Jeanroy, *Histoire sommaire de la poésie occitane des origines à la fin du XVIII^e siècle* (P. Remy). — P. 605. U. T. Holmes, *Adenet le Roi's Berte aus grans piés* (M. Delbouille). — P. 606. E.-J. Arnould, *Le « Manuel des Péchés ». Étude de littérature religieuse anglo-normande* (L. Mourin : parties remarquables ; approfondir l'étude des variantes et de la versification). — P. 609. M. Cohen, *Le français en 1700 d'après le témoignage de Gile Vaudelin* (J. Pohl). — P. 616. *Nivardus Magister, Isengrinus, het vroegste Dierenepos in de letterkunde der Nederlanden, vertaald door* Prof. Dr. J. van Mierlo, S. J. (A. van Elslander). — P. 1084. G. Revesz, *Ursprung und Vorgeschichte der Sprache* (E. Buyssens : « travail important et original »). — P. 1096. M. Paiva Boléo, *Introdução ao estudo da filologia portuguesa* (J. Horrent : œuvre très utile ; critique l'ordonnance générale). — P. 1099. G. Ortolani, *Storia della letteratura italiana, vol. I, per Istituti Tecnici e Magistrali* (R. van Nuffel). —

P. 1102. *Onze Poèmes de Rutebeuf concernant la croisade*, p. p. J. Bastin et E. Faral (J. Wathelet-Willem). — P. 1104. *Maria di Francia, I Lai, traduzione di* F. Neri (A. Henry : corrections au texte et à la traduction). — P. 1175. Fr. Masai, *Essai sur les origines de la miniature dite irlandaise* (J. Hoyoux : thèse révolutionnaire, les conclusions doivent être admises. Pour M. M., l'art dit irlandais proviendrait de Northumbrie, serait né aux VII^e-VIII^e s. et se serait répandu sur le continent aux VIII^e et IX^e s.).

Notes de chronique et annonces sommaires. — Communications à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques* (p. 337, p. 800). — P. 357 et ss. G. Bonfante, *Semantics*. — K. Strecker, *Einführung in das Mittellatein, trad. fr. de* P. van de Woestijne, 2^e éd. — A. Boutemy, *Gautier Map, conteur anglais*. — L. Keeler, *Geoffrey of Monmouth and the late Latin chronickers 1300-1500*. — H. Petersen Dyggve, *Personnages historiques dans les chansons des trouvères*. — V. Väänänen, *Des fames, des dez et de la taverne* et le *Fabliau de Cocagne*. — E.-B. Ham, *Girart de Rossillon, poème bourguignon du XIV^e siècle*. — *La Belle Dame sans mercy*, éd. A. Piaget. — M. Piron, *Les lettres wallonnes contemporaines*. — *Bull. de la Commission R. de Top. et Dial.*, XVIII. — J. V. Hubschmied, *Bezeichnungen von Götter und Dämonen als Flussnamen*. — P. 812 ss. Mémoires et thèses universitaires belges. — Travaux linguistiques de V. Bröndal et d'autres linguistes danois. — C. de Boer, *Is het Frans een « decrepite » taal ?* — A. Brun, *Parlers régionaux*. — Études de linguistique hispanique et romane de M. Y. Malkiel (c. r. critique de plusieurs travaux, par L. Mourin). — A propos de l'accent tonique dans les langues romanes. — W. Walpole, *Philip Mouskés and the Pseudo-Turpin Chronicle*. — P. 1186 et ss. *Mélanges F. Grat*. — *Mélanges Marouzeau*. — G. Nencioni, *Idealismo e realismo nella scienza del linguaggio*. — G. Bonfante, *Semantics*. — Sur le terme *saticum*. — R. L. Wagner, *Introduction à la linguistique française*. — M. Cohen, *Histoire d'une langue : le français*. — Ouvrages de G. d'Aronco sur la langue et la littérature « ladines ». — P. Remy, *La lèpre, thème littéraire au moyen âge*. — Deuxième Congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie.

Nécrologie. — P. 1308. L. P. Thomas (A. Henry).

T. XXVII (1949). — P. 107. J. Herbillon, Βουδόρος. Rapproche de ce toponyme ceux du type *Ecorchebœuf* en territoire d'oïl. — P. 561. L. Mourin, *Jean Gerson, prédicateur français pour les fêtes de l'Annonciation et de la Purification*. Étude historique et littéraire, attentive et savante, des sermons *Ave Maria* et *Suscepimus, Deus, misericordiam tuam*, édités par l'auteur dans *Scriptorium*, II et III. — P. 172. A. Vincent, *Gallia et Gaule*. Création savante, *Galle*, par Wace, puis passage à *Gaule* sous l'effet de certaines tendances régionales.

Bibliographie. — P. 303. A. Henry, *A propos d'une édition de l'« Histore de Gille de Chin »*. Corrections à l'éd. E.-B. Place ; en annexe, notes de

F. Rechnitz, A. Longnon, etc., à propos de l'*Arbre de Loroir*. — P. 920. E. Legros. *Les études régionales en Suisse et en France*. Revue de divers travaux concernant la Suisse et le domaine franco-provençal.

Comptes rendus. — P. 159. V. Bertoldi, *La parola quale mezzo d'espressione* (M. Leroy). — P. 160. J. Holt, *Études d'aspect* (M. Leroy). — P. 162. M. Durand, *Voyelles longues et voyelles brèves. Essai sur la nature de la quantité vocalique* (L. Remacle). — P. 179. G. Alessio, *Le origini del francese* (A. Henry : éloges, remarques de détail). — P. 181. P. Høybye, *L'accord en français contemporain. Essai de grammaire descriptive* (J. Hanse : « belle étude » ; critique le plan et la terminologie ; remarques de détail). — P. 185. S. Kärde, *Quelques manières d'exprimer l'idée du sujet indéterminé ou général en espagnol* (L. Mourin : utile et bien informé, mais méthode parfois critiquable). — P. 187. N. Condeescu, *La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines* (R. Guiette et L. Mourin : critiques diverses). — P. 191. E. v. Kraemer, *Le type du faux mendiant dans les littératures romanes depuis le moyen âge jusqu'au XVII^e siècle* (L. Mourin). — P. 193. N. Bosco, *Petrarca* (F. Desonay : « contribution de choix »). — P. 783. R. Jasinski, *Histoire de la littérature française* (R. Mortier). — P. 787. K. Zangger, *Contribution à la terminologie des tissus en ancien français attestés dans les textes français, provençaux, italiens, espagnols, allemands et latins* (G. de Poerck : « ouvrage soigneusement fait », mais qui « se borne en fait à l'étude des dénominations commerciales, dans un certain nombre de sources, des produits textiles originaires des pays de langue française et de la Flandre et du Brabant limitrophes » ; montre ce qu'il resterait à faire). — P. 790. A. Långfors, *Deux recueils de sottes chansons* (M. Delbouille : éloges ; quelques corrections ; voir ci-dessus, LXIX, 257). — P. 791. E. Walberg, *Contes pieux en vers du XIV^e siècle tirés du recueil intitulé « Le Tombel de Chartrose »* (L. Mourin : discussion des « normandismes »). — P. 794. H. Lossi, *Der Sprichwortschatz des Engadins...* (L. Mourin : suggestions de méthode). — P. 796. E. Salomonski, *Funciones formativas del prefijo a- estudiadas en el castellano antiguo* (J. Horrent). — P. 798. M. Cosmo, *Con Dante attraverso il seicento* (F. Desonay : « érudition historique »). — P. 821. J. Herbillon, N. Melon et A. Stevens, *Toponymie de la Hesbaye liégeoise*.

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 394 et ss. Résumés des communications à la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques*. — Mémoires et thèses universitaires. — Communications de philologie romane au *Vlaamse Filologen Congres*, Louvain 1947. — V. Brøndal, *Les Parties du discours*. — M. Schöne, *Vie et mort des mots*. — Travaux de W. F. Leopold sur le langage enfantin. — *Revista Portuguesa de Filologia*. — P. Groult, *La formation des langues romanes*. — R. Grandsaignes d'Hauterive, *Dictionnaire d'ancien français*. — G. C. Rice, *Romance etymologies and other studies*. — A. Långfors, *Notice et extraits du manuscrit Additional 44949 du Musée Britannique*. — Influence de l'italien sur le vocabulaire allemand au

moyen âge. — G. Lepointe, *Petit vocabulaire d'histoire du droit français*. — — P. 1069. *Mélanges J. Gessler*. — A. Grégoire, *La linguistique*, 6e éd. — Br. Migliorini, *Calco e irradiazione sinonimica*. — Études de linguistique hispanique de M. Y. Malkiel (c. r. critique par L. Mourin). — C. Battisti et G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*. — Qui était la Laure de Pétrarque ? — Une réédition avec lexique de la « Belle Dame sans mercy ». — Les Lettres françaises de Louis XII à la mort de François Ier. — Agrippa d'Aubigné amoureux. — La viticulture hutoise. — La frontière linguistique en Belgique.

A. Henry.

CHRONIQUE

La Société des Anciens Textes français a fait paraître en 1941 le tome I de l'édition de la *Chanson de Guillaume* par M. D. McMillan. Le tome II, dont l'impression est terminée, sera mis en distribution avant la fin de l'année 1950 ; ces deux volumes correspondent aux exercices 1947 et 1948. Le volume correspondant à l'exercice 1949 est sous presse.

La Société nous prie de rappeler que la distribution et la vente de ses publications sont à présent assurées par les Éditions Picard, 82, rue Bonaparte, Paris (VI^e^), et que le trésorier, à qui doit être adressée la correspondance concernant la remise en ordre des cotisations et les nouvelles adhésions, est M. Marcel Thomas, 11, rue Anatole-de-la-Forge, Paris (XVII^e^).

— Le « Comité international des Sciences Onomastiques », constitué à la suite du III^e^ Congrès international de Toponymie et d'Anthroponymie, tenu à Bruxelles en juillet 1949, et affilié au « Conseil international de la Philosophie et des Sciences Humaines » de l'Unesco, a créé auprès de l'« Institut d'Onomastique », de l'Université de Louvain un « Centre international d'Onomastique », ce qui fait une hiérarchie d'organes assez complexe. Le plus notable est que ce Centre de Louvain a assumé la tâche d'éditer un « Bulletin d'information et de bibliographie », dont le titre est Onoma, et dont nous avons reçu, en un fascicule, les n^os^ 1-2 du tome I (1950). On y trouvera des indications bibliographiques, notamment le dépouillement de la demi-douzaine de revues d'onomastique déjà existantes et des bibliographies onomastiques méthodiques pour la Belgique, la Bulgarie, le Danemark et l'Allemagne. Souhaitons longue durée à ce nouvel instrument de travail. — M. R.

Collections et publications en cours.

Dans la *Bibliotheca Normannica*, fondée par Hermann Suchier, il y a plus de soixante-dix ans, le premier numéro, les *Zwei altfranzösische Reimpredigten*, édités par H. Suchier, est l'objet d'une réédition par les soins de M. Walther Suchier, qui a mis à profit pour le sermon *Grant mal fist Adam*

un quatrième manuscrit (Brit. Mus. Egerton 2710) signalé par P. Meyer dix ans après la première édition. Les notes ont été révisées et un glossaire complet ajouté au premier sermon. Ce volume a paru à Halle, chez M. Nierneyer, en 1949 ; in-8°, x-194 pages.

— Dans les *Mémoires de la Commission royale de toponymie et de dialectologie* (*section wallonne*) a paru :

5. *Lexique du parler de Jamioulx* par Willy Bal ; Liége, Vaillant-Carmanne, 1949 ; in-8°, 276 pages. — Jamioulx est une petite commune de la vallée de l'Heuze, arrondissement et canton de Thuin (prov. de Hainaut), à 7 km. au nord de Charleroi.

— La collection de *Textes littéraires français*, créée en 1945 par la librairie Droz dans le format in-16 et qui se développe rapidement, s'est surtout enrichie de textes de français moderne. Nous devons cependant signaler pour le français ancien :

Alain Chartier, *La Belle dame sans mercy et les poésies lyriques*, édition publiée par Arthur Piaget ; 1945, xv-15 pages ;

Jean Lemaire de Belges, *Épîtres de l'amant vert*, publiées par Jean Frappier ; 1948, xlviii-103 pages.

R. Léon Wagner, *Textes d'étude* (*ancien et moyen français*) ; 1949, xliii-206 pages ; avec un petit nombre de fac-similés. — Ce recueil, qui va des Serments de Strasbourg à Jean Molinet, contient près de soixante extraits ; il est varié, et le choix des morceaux est judicieux ; l'utilité en est certaine, surtout pour le moyen français. L'abondance des extraits a pour contrepartie que ceux-ci sont en général trop brefs pour satisfaire et orienter la lecture ; c'est un carnet d'échantillons, plaisant à parcourir, avec des notes introductives précises et utiles. Les textes ont été révisés avec soin : quelques rectifications ont été indiquées pour les plus anciens textes par M. Georges Straka, dans un article du *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg*, 1950, p. 288.

— De la *Collection linguistique* publiée par la Société de linguistique de Paris :

LIV. — *Les adjectifs latins en* -ōsus *et en* -ulentus par A. Ernout ; 1949, 271 pages. — Inventaire méthodique de ces deux catégories de dérivés dont la première est particulièrement abondante et d'une importance très grande pour le français populaire ou savant. Pour la formation en -ulentus les représentants français sont savants, et souvent d'emploi purement technique (*féculent*, *pulvérulent*), mais il faut reconnaître que l'usage populaire en a plus ou moins adopté certains (*violent*, *turbulent*).

— *Du Französisches Etymologisches Wörterbuch* vient de paraître (1950) le fascicule 44 qui termine le tome V et qui va de ligare à lysimachia, avec la table des mots du tome V. Par une initiative heureuse, l'impression de ce fascicule a été assurée par la coopération des collègues, amis et élèves suisses de W. von Wartburg comme hommage pour son 60e anniversaire.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

British Museum. Catalogue of Additions to the Manuscripts 1921-1929 ; London, British Museum, 1950 ; in-4°, XX-1400 pages. Le volume, qui comprend les accroissements des divers fonds de manuscrits du British Museum en 1921-1925, est complété par un index remarquablement copieux de plus de 600 pages. Nous noterons, parmi les acquisitions de mss. français, les deux numéros Additional 40142 et 40143, qui sont l'*Histoire de Charlemagne*, traduction française du Pseudo-Turpin, et le poème sur *ainte Catherine d'Alexandrie*, signalés dans un article de J. A. Herbert (*Romania*, XXXVI, 87 ss.), et qui étaient les cinquième et septième parties du célèbre ms. Edwardes, reconstitué jusqu'ici en partie seulement.

Pierre GROULT, *La formation des langues romanes*, Tournai, Paris, 1947, 226 pages.

De ce petit livre, d'une conception d'ailleurs tout à fait élémentaire (l'auteur nous en avertit lui-même), on ne saurait dire à qui il peut être utile. S'il s'adresse au grand public cultivé, il lui donnera une piètre idée de la rigueur que les romanistes s'efforcent d'apporter à leurs études et à leurs travaux. S'il doit servir d'initiation aux étudiants, il ne saurait, malgré les généralités dans lesquelles il se cantonne, leur servir toujours de guide très sûr. L'auteur a, tout d'abord, une fâcheuse tendance à remplacer par des gentillesses de style bien inutiles la discussion, ou même tout simplement la mise en place des problèmes. Que peuvent bien signifier, en effet, des formules du genre : « (La nasalisation) est une mode lancée par le français » (p. 117) ; « Car, un beau jour, on se mit à brûler ce qu'on avait adoré : on dénasalisa ! » (p. 118) ; ou encore, p. 121, « Au cours du voyage mouvementé qu'elles ont entrepris vers nous, bien des voyelles ont dû s'asseoir au bord du chemin, épuisées, et jamais on ne les a revues » ? D'autre part, ses exemples ne sont pas toujours bien choisis, ni ses explications très sûres : p. 7, note 1, il cite, au hasard, septs mots latins qui auraient survécu avec le même sens en italien, en français et en espagnol, parmi lesquels *amare* ; mais l'espagnol dit *querer* ; — p. 15, « le *c* initial de *cantare* aboutit toujours à *ch* en France, alors qu'il reste intact dans les Péninsules » ; mais la formule n'est pas même exacte du *français*, à plus forte raison de la *France* ; — p. 104, « la première étape (du passage de *o* ouvert à *ue* en français) *dut* être *uo* » ; et les formes de la *Cantilène de sainte Eulalie* ? — p. 116, il est exclu que l'anc. esp. *castiello* soit passé par un intermédiaire **castieillo* pour aboutir au moderne *castillo* ; — p. 130, la mise en parallèle des évolutions des latins *c-* et *g-* suivis de voyelle palatale est tout à fait erronée. Les quelques mots choisis pour représenter les survivances celtiques en français, p. 148, sont bien peu caractéristiques, et, parmi la quinzaine de mots germaniques retenus, pp. 149-150, il

aurait sans doute mieux valu éviter *navrer*, dont l'étymologie est controversée ; quant à *canif*, ce n'est pas un mot franc. L'étymologie de *housse* par l'arabe, p. 151, est insoutenable et généralement abandonnée. Et les exemples pourraient être multipliés. Enfin l'exclusion totale du roumain dans un livre qui porte un pareil titre paraît difficilement « pardonnable ». — F. Lecoy.

Miguel Asín Palacios, *Glosario de voces romances registradas por un botánico anónimo hispano-musulmán (siglos XI-XII)* ; C. S. I. C., Madrid-Granada, 1943 ; LV-420 pages. — Le manuscrit étudié par M. Asín est des plus précieux pour l'histoire de l'ibéro-roman ; M. Colin l'a signalé de son côté au Congrès des Orientalistes, en 1938, à Bruxelles. Il s'agit d'un dictionnaire de plantes médicinales composé en Andalousie, probablement à la fin du XIe siècle ; il est écrit en caractères arabes. M. A. a réuni sous un même article les diverses formes d'un même nom de plante roman ; il les identifie, donne le texte arabe où elles apparaissent avec la traduction, et un commentaire botanique. L'auteur est très discret dans ses notes proprement linguistiques ; très honnêtement, il déclare laisser aux romanistes spécialistes le soin d'une étude systématique du matériel qu'il met à leur disposition. La langue de ce dictionnaire nous intéresse en effet à divers points de vue. Des formes viennent compléter ou confirmer les caractères généraux des dialectes mozarabes étudiés par R. Menéndez Pidal dans ses *Orígenes del Español* (§ 90) et *El idioma español en sus primeros tiempos* (2e éd., p. 41) ; par ex. : *caišo* (caseu), *ualyo* (oculu), *alyello* (*aliellu)... Plusieurs formes sont un utile complément mozarabe aux dérivés romans donnés par le *REW* : *amenca* (medica), *anteliyaš* (lenticula), *arbansoš* (erebinthos), *bolmoš* (ulmu), *cocomriellò*, *cocomir* (cucumere), *cherco* (quercus), *chinchibero* (zingibere), *lašter*, *lavašter* (oleaster), *latrien* (alaternu), *marroyo* (marrubiu), *ronnón* (*renione), *šorbaš* (sorbu), *turbus* (tubere), *uarso*, *uaryo* (hordeu), *yuncoa*, *yunque* (iuncu). En outre, *fonicho*, *fonilyo* semble continuer feniculu et non *fenuculu. Le lexique offre un autre intérêt : certaines plantes ont une appellation populaire ; étant donnée la date du document, c'est la première mention que nous ayions pour des centaines de mots ; certains, tels que *colyón*, *conno* ou *miyatoš* sont, par leur nature, peu souvent attestés dans la langue écrite. Notons encore des emplois exclusifs parmi les synonymes de la péninsule : *can* et non *perro*, *colonba*, *colombaira* et non *paloma*, etc. Les nombreux toponymes cités par le botaniste ne peuvent pas toujours être identifiés. Ce n'est là qu'un aperçu de la richesse des matériaux que M. A. a eu la bonne idée de publier en une étude particulièrement bien conçue. — B. Pottier.

A Handbook to Dante Studies by Umberto Cosmo, translated by David Moore ;

Oxford, Basil Blackwell, 1950; in-8, VI-194 pages. — Ce manuel, dernière œuvre de U. Cosmo, a été révisé pour cette traduction : c'est une bio-bibliographie commode et un guide utile dans les derniers accroissements de l'immense littérature dantesque. — M. R.

Alexis François, *La désinence* « ance » *dans le vocabulaire français, une* « *pédale* » *de la langue et du style* ; Genève-Lille, 1950, 95 pages (Société de publications romanes et françaises, XXX). — La *Romania* se contente de signaler ici cet intéressant travail, mais qui sort de ses limites chronologiques, car il intéresse principalement le français moderne. Il est à joindre à l'étude de M. Malkiel, signalée ici même, LXX, pp. 133-134, et que M. François ne semble pas avoir connue. Mais les points de vue des deux auteurs étant tout à faits différents, les deux essais ne font nullement double emploi. Il faut prendre le mot « pédale », qui figure dans le sous-titre de M. François, et à première vue étrange, avec la valeur qu'il a dans le langage de la technique musicale : dispositif (ici procédé) que l'on met en œuvre pour assourdir ou prolonger les résonances, *souvenir* opposé à *souvenance*, par exemple, ou *regret* à *regretance* ou *départ* à *partance*. Il s'agit donc d'un travail de « stylistique », et on lira avec grand intérêt le catalogue et les exemples des emplois ou créations des XIX^e^ et XX^e^ siècles qui terminent le travail et en font la valeur. — F. Lecoy.

Geschichten aus dem alten Frankreich übertragen von Erhard Lommatzsch, 2. Reihe, Frankfurt am Main, Joseph Knecht, 1946 ; in-8, 285 pages. — M. L. n'a guère tardé à donner une suite à l'élégant recueil que nous signalions l'année passée (LXX, 551). Il réunit cette fois des versions de lais de Marie de France (*Guingamor*, *Tydorel*, *Deux Amants*, *Frêne*) ; des récits de Tristan : des légendes comme le *Jongleur de Notre-Dame*, *Saint Bon*, *Le chevalier au barisel*, etc. ; des contes plaisants (*Brumain*, *Barat et Haimet*, *Le Lai d'Aristote*, etc.). A la suite, notes bibliographiques soigneuses. — M. R.

The Medieval French Roman d'Alexandre, *Volume III*, *Version of Alexandre de Paris*, *Variants and Notes to Branch I*, *prepared by* Alfred Foulet, Princeton, 1949, un vol. de VI-344 pp. [Elliott Monographs, 38]. — Dans cette excellente publication, M. Alfred Foulet donne beaucoup plus que ne le laisse supposer le titre de l'ouvrage. Le lecteur y trouvera : une introduction qui étudie les diverses versions de la première branche et qui en classe les manuscrits ; — une nouvelle édition du fragment d'Alquéric, accompagnée d'une traduction en français moderne et d'une traduction, également française, des passages de l'*Alexanderlied* de Lamprecht inspirés d'Albéric ; — un essai d'édition critique de l'*Alexandre décasyllabique*, avec notes : en réalité, une reconstitution de l'archétype de cette

version, basée sur l'exploitation des deux manuscrits qui nous en sont parvenus, ms. *A* et ms. *B*, dont les textes respectifs ont été publiés dans *The Medieval French* Roman d'Alexandre, *vol. I* (cf. *R.* LXIV, 413) ; — l'édition des 72 premières laisses du ms. *L*, dont le texte est tout à fait particulier (les laisses 50-71 avaient été publiées dans le vol. I, p. 390 et ss) ; (M. A. F. a introduit quelques corrections) ; — un texte annoté, « critical text approximating the wording of Alexandre de Paris », de la branche I, avec *G* comme manuscrit de base (*G* avait servi de ms. de base pour les branches II, III et IV, dans *The medieval french* Roman d'Alexandre, *volume II, Version of Alexandre de Paris text* ; cf. *R*, LXV, 108 et ss.) ; — les variantes de la première branche, par rapport à *G*, et non à *M* ; ce dernier avait servi de ms. de base pour l'édition de la première branche dans le volume II [1]. — On peut différer d'avis quant au principe de la reconstruction critique ou quant aux détails de cette reconstruction, et il est curieux, à ce point de vue, de comparer le « critical text approximating the wording of A. de P. » sur la base de *M*. (vol. II, p. 1 et ss.) au « critical text... » sur la base de *G* (dans le présent volume, p. 155 et ss.) ; de toute façon, nous disposons maintenant de tous les éléments originaux : c'est un ensemble de pièces indispensables pour l'étude d'une œuvre capitale de l'ancienne littérature française.

Je n'ai que peu d'observations à présenter ; la sûreté de l'éditeur s'affirme de la première à la dernière page. — P. 105, v. 148 : y a-t-il vraiment lieu de corriger *L, Si c'au mont...* ? — P. 106, v. 198 : point-virgule. — P. 107, v. 238, l. *pas*. — P. 108, v. 276 : la correction *Li oés est vaine cose* paraît évidente (elle a d'ailleurs été faite plus loin pour *G*). — P. 132, les vers 1180 et ss. sont imprimés :

> « Oncles, qui vos a mort trop vint de felon lin ;
> Se ne [vos] puis vengier, ne vail un angevin. »
> Mais ains sara le droit quele en sera la fin.

Ce vers 1182 (dernier de la laisse) est interprété : « but the courts rather than the boy will have the last word. » J'introduirais ce vers dans les guillemets et je traduirais : mais la justice saura quelle en sera la fin (quitte à écrire *li drois*). — P. 159, je lirais le v. 193 comme suit : *Ne par venim mortel la seue euvre acourcie*. — P. 174, v. 817, plutôt *enlaidist*. — P. 188, le v. 1418 *Diable il ne fuiroient por aus tous depecier* est étrange (syntaxe). — P. 189, le v. 1453, *Tholomé le donrai, a son oés i claim droit* est glosé « It is odd to have Alexander, while speaking to Tholomé, refer

1. Grâce aux variantes, on verra que j'ai eu tort de proposer des corrections aux vers 424 et 425 (*R.* LXV, 110).

A propos de *fuiz* et *fius* (filius) dont il était question *ibid.*, voir l'article de K. Michaëlson, dans les *Mélanges de Philologie offerts à J. Melander*, Uppsala, 1943, pp. 113 et ss.

to him in the third person » ; je comprends : « ...je le revendique pour lui », et les dernières paroles du roi s'adressent à ses hommes. — P. 198, v. 1806, *Nenil, par mon chief, sire, a tous tans i venras* est expliqué : « The meaning seems to be ' je ne plaisante pas, c'est là un fait contre lequel tu viendras toujours te buter ' » ; je comprends (*a tous tans* = *tous a tans*, cf. vol. II) « tu y arriveras juste à temps » (pour t'en rendre compte). — — P. 200, v. 1893, je lirais *De Nicholas fu Dayres dolans qu'i fu ocis* (*i* = *il*). — P. 213, v. 2420, lire, en gardant le texte de *G*, *Quil* (qui le) *vait Dayre noncier, de l'esploitier se paine* (il ne s'agit pas d'aller annoncer à Darius qu'il doit se hâter ; c'est le messager qui se hâte). — P. 213, 2448 et s., lire *Et dist s'en lui se fie son preu li noncera, / Ja, s'il veut, en sa vie mais povres ne sera* (et il dit que, s'il..., il lui annoncera...). — P. 226, v. 3010, lire *remesent* ou *remenrent*. — P. 317, note au vers 451 (*Del reson del cheval fu Alixandres liés*) : « The word *reson* « son, bruit » ... » ; je comprends « discours à propos du cheval » (dans la laisse qui précède). — Albert Henry.

L'administrateur-gérant : René Ledeuil.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Octobre 1950.
Dépôt légal 4e trimestre 1950.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6411. — N° d'ordre chez l'éditeur : 283.

En souscription

I^er^ VOLUME DE

ATLAS LINGUISTIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE DU LYONNAIS

PAR

P. GARDETTE

AVEC LA COLLABORATION DE :

P. DURDILLY, S. ESCOFFIER, H. GIRODET, M. GONON, A.-M. VURPAS-GAILLARD

Un volume de 47 × 31 cm., comprenant 312 cartes, illustré de 192 croquis.

L'Atlas Linguistique de la France (1902-1909) de GILLIÉRON avait ouvert une voie nouvelle aux études de linguistique romane. Les auteurs des atlas suivants, spécialement MM. JABERG et JUD dans leur **Atlas Linguistique et Ethnographique de l'Italie et de la Suisse Méridionale** (1928-1940) ont développé et enrichi la méthode de Gilliéron. Il paraît aujourd'hui nécessaire de donner à la France, au moins pour certaines provinces, un nouvel atlas linguistique et ethnographique.

L'Atlas Linguistique et Ethnographique du Lyonnais a pour domaine les départements du Rhône, de la Loire et une partie des départements voisins (Allier, Saône-et-Loire, Ain, Isère, Ardèche, Haute-Loire et Puy-de-Dôme). C'est un domaine unique en France, celui où se rencontrent les trois langues : le français, le provençal et le franco-provençal.

Les auteurs se sont proposé d'apporter des documents sûrs non seulement à ceux qui, linguistes ou amateurs de patois, s'intéressent à l'histoire des dialectes, mais aussi à ceux qui étudient les choses et leur histoire : géographes, ethnographes, folkloristes, archéologues. A une époque où le machinisme change le visage de nos campagnes il était urgent de conserver, avec les noms vénérables qu'ils perdront bientôt, l'image d'objets ou de coutumes plusieurs fois séculaires. Le lecteur trouvera donc en marge des cartes linguistiques d'abondants commentaires et de nombreux dessins.

L'ouvrage sera complet en trois volumes. Le premier est plus spécialement consacré aux travaux des champs ; le deuxième à l'élevage, aux plantes et aux animaux ; le troisième à la maison, à la vie humaine et à la morphologie.

Sommaire du Ier volume : Les prés et les foins.
Les semailles et les moissons.
Le fléau et le battage.
Le joug et les aiguillons.
Les charrues et les labours.
Les voitures et les transports.
La vigne, le vin.
Le bois.
Le jardin.
L'élevage : les bovins.

PRIX DE SOUSCRIPTION AU VOLUME I :

Le volume (format 47×31 cm), sur beau papier registre, impression en 2 couleurs, reliure forte ..... 5.000 fr.

La souscription est ouverte jusqu'au 31 décembre 1950.

Après cette date le prix sera majoré.

Les souscripteurs éventuels sont priés de demander un prospectus avec cartes-spécimens et bulletin de souscription à :

Institut de Linguistique Romane
FACULTÉS CATHOLIQUES DE LYON
25, Rue du Plat
LYON

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1950 en un tome, t. LXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements et les ventes en 1950 seront indiquées sur demande.

Les payements peuvent toujours être effectués :

1° Directement, **en monnaie française**, par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société « Romania »*, numéro du compte : Paris 1881-69 ; **pour les payements de l'Étranger, nous ne pouvons accepter que ce mode de règlement** ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement, **de France et de l'Union française**, par envoi de chèque barré, **payable à Paris et en monnaie française**, à l'ordre de la *Société « Romania »*.

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France... 900 fr. ; Étranger..... 1100 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 500 fr. ; Étranger.. 600 fr.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES LETTRES

DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DES CROISADES

I, (1946). ONZE POÈMES DE RUTEBEUF concernant la croisade, publiés par Julia BASTIN et Edmond FARAL.
Un vol. gr. in-8 de 145 pages..... 600 fr.

II, (1948). HENRI DE VALENCIENNES, *Histoire de l'empereur Henri de Constantinople*, publiée par Jean LONGNON.
Un vol. gr. in-8 de 135 pages, carte..... 1000 fr.

III, (1949). EUDES DE DEUIL, *La Croisade de Louis VII, roi de France*, publiée par Henri WAQUET.
Un vol. gr. in-8 de 89 pages..... 600 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VI[e])

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE
publiés sous la direction de Mario ROQUES

N° 32* (1950) ALAIN CHARTIER

LE QUADRILOGUE INVECTIF

édité par E. DROZ, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XI-82 pages..... 180 fr.

N° 78 (1948)

LE ROMAN DE RENART

Première branche éditée d'après le manuscrit de Cangé par Mario ROQUES

Un volume in-16 de XXVI-188 pages..... 250 fr.
Le tome II (branches II-VI) est sous presse.

N° 49* (1949) RUTEBEUF

LE MIRACLE DE THÉOPHILE

Miracle du XIII[e] siècle,
édité par Grace FRANK, deuxième édition revue

Un volume in-16 de XXI-45 pages..... 180 fr.